



**LES MARCHÉS DU TRAVAIL EN AFRIQUE DU NORD :
défis structurels, impact de la COVID-19 et feuille de route
pour faire face à l'après-COVID-19**

Les marchés du travail en Afrique du Nord :
défis structurels, impact de la COVID-19 et feuille de route
pour faire face à l'après-COVID-19

Ordering information:

To order copies of this report, please contact: *Labour markets in North Africa: structural challenges, the impact of coronavirus disease (COVID-19), and a roadmap for the post-COVID-19 period*, Publications Section
Economic Commission for Africa
P.O. Box 3001
Addis Ababa, Ethiopia

Tel: +251 11 544-9900
Fax: +251 11 551-4416
E-mail: eca-info@un.org
Web: www.uneca.org

© 2021 United Nations Economic Commission for Africa
Addis Ababa, Ethiopia
All rights reserved
First printing September 2021

Material in this publication may be freely quoted or reprinted. Acknowledgement is requested, together with a copy of the publication.

The designations used and the presentation of material in this publication do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the United Nations Economic Commission for Africa (ECA) concerning the legal status of any country, territory, city or area, or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process.

Cover design, layout and printing: ECA Printing and Publishing Unit. ISO 14001-2015 certified.

Table des matières

Remerciements.....	viii
Résumé.....	ix
Contexte	xvi
Introduction	1
I. Présentation du marché du travail en Afrique du Nord : principales tendances et grands défis.....	2
1. L'offre de travail en Afrique du Nord	2
A. Une démographie qui alimente les stocks de demandeurs d'emplois	2
B. Un problème de qualité de l'offre malgré une amélioration des qualifications	4
2. La demande de travail en Afrique du Nord	5
A. Des emplois insuffisants en quantité et en qualité	5
La formulation de l'indice est basée sur une mesure standard du capital humain par travailleur :	5
B. Des mutations sectorielles lentes mais favorables à une progression de la productivité	7
3. Problèmes de fonctionnement des marchés du travail en Afrique du Nord.....	10
4. Principaux déséquilibres : chômage, inactivité/découragement, et génération de jeunes « ni-ni ».....	13
A. Chômage persistant et élevé contre croissance à faible contenu en emplois.....	13
B. Un recul de la participation dans l'activité qui touche principalement les jeunes et les femmes.....	16
C. Une part élevée des jeunes sont déscolarisés et sans emploi ni formation (NEET).....	17
II. Le marché du travail en Afrique du Nord à l'heure de la COVID-19	19
1. Des fermetures mettant en quarantaine les facteurs de production	19
2. Impact sur la demande : la production et le fonctionnement des entreprises	20
A. Une analyse préliminaire de l'impact sectoriel de la pandémie	20
B. Impact sur le fonctionnement des entreprises	22
C. Un impact disproportionné sur l'emploi sectoriel	29
D. Impact de la pandémie de COVID-19 sur la dynamique du marché du travail en Afrique du Nord	34
E. Une hausse de la pauvreté en perspective	42
III. Perspectives de la croissance et du marché du travail.....	47
A. Perspectives de la croissance à l'horizon 2022.....	47
B. Perspectives du marché du travail à l'horizon 2022	49
IV. Une feuille de route pour l'après-COVID-19 en Afrique du Nord.....	51
1. Recommandations à court terme	51
A. Soutenir les entreprises et préserver les emplois	51
B. Soutenir les populations vulnérables.....	62
C. Surveiller les risques macroéconomiques.....	67
2. Recommandations à moyen et long termes : accélération de la transformation des économies de la région.....	70
A. La structure des économies est peu favorable à la création d'emplois en volume suffisant.....	70

Références	78
Annexes	80
Annexe 1: Explosion démographique des jeunes en Afrique du Nord.....	80
Annexe 2: Répartition sectorielle des emplois en Afrique du Nord.....	81
Annexe 3: Principales politiques d'atténuation des effets de la COVID-19 en Afrique du Nord.....	82
A. Algérie : contexte et principales réponses politiques.....	82
B. Égypte : contexte et principales réponses politiques.....	83
C. Mauritanie : contexte et principales réponses politiques.....	84
D. Maroc : contexte et principales réponses politiques.....	85
E. Soudan : contexte et principales réponses politiques.....	87
F. Tunisie : contexte et principales réponses politiques.....	88

Liste des figures

Figure 1: La démographie nourrit la population des demandeurs : une pression démographique plaçant le défi de l'emploi au premier plan.....	3
Box 1: L'Indice du capital humain.....	5
Figure 2: Taux d'emploi (% de la population de 15 ans et plus).....	6
Figure 3: Evolution de la productivité apparente du travail en Afrique du Nord (en logarithme)	8
Figure 4: Répartition sectorielle des emplois et de la valeur ajoutée en Afrique du Nord.....	9
Figure 5: Dynamique de l'efficacité du marché du travail en Afrique du Nord : indice d'efficacité (2007-2017).....	11
Figure 6: Taux de chômage de certaines catégories, en Afrique du Nord (%).....	14
Figure 7: Dispersion des taux de chômage selon les niveaux atteints d'éducation (%).....	15
Figure 8: Taux de participation national et des femmes, en Afrique du Nord (%).....	16
Figure 9: Taux de participation des jeunes, en Afrique du Nord (%).....	17
Figure 10: Parts des jeunes qui sont déscolarisés et sans emploi ni formation (NEET), en Afrique du Nord (%).....	18
Figure 11: La COVID-19 : un choc économique inédit.....	19
Figure 12: Répartition sectorielle de la valeur ajoutée, 2019.....	22
Figure 13: Répartition sectorielle de l'échantillon.....	22
Figure 14: Impact sur le fonctionnement des entreprises algériennes.....	23
Figure 15: Impact sur l'activité des entreprises algériennes.....	24
Figure 16: Caractéristiques de l'échantillon.....	24
Figure 17: État de fonctionnement des PME algériennes (mi-mai 2020).....	25
Figure 18: Motifs de changement d'emploi et d'arrêt de travail liés à la COVID-19 (%).....	26
Figure 19: Part des entreprises ayant arrêté leurs activités par branche d'activité.....	26
Figure 20: État de fonctionnement des entreprises tunisiennes au 30 juin 2020.....	28
Figure 21: Poids du tourisme dans l'emploi total en Afrique du Nord (contribution directe et indirecte).....	31
Figure 22: Pertes nettes d'emplois entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2020 selon le lieu de résidence (urbain/rural).....	32
Figure 23: Variation du volume d'heures travaillées par semaine entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2020 selon le secteur d'activité économique (en millions d'heures).....	33
Figure 24: Part des entreprises ayant réduit leurs effectifs, par branche.....	33
Figure 25: Répartition des occupés selon le secteur d'activité, deuxième trimestre de 2020	34

Figure 26: Pourcentage des travailleurs dont la situation sur le marché du travail a changé depuis l'apparition de la pandémie.....	37
Figure 27: Répartition selon le type de changement de la situation sur le marché du travail	37
Figure 28: Motifs de changements d'emploi et de cessation du travail liés à la COVID-19 (%)	38
Figure 29: Variation du revenu du travail des membres du ménage depuis le début de la COVID-19 (%).....	38
Figure 30: Part des entreprises ayant réduit leurs effectifs, par branche	39
Figure 31: Pertes nettes d'emplois entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2020 selon le milieu de résidence.....	39
Figure 32: Variation du volume d'heures travaillées par semaine entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2020 selon le secteur d'activité économique (en millions d'heures).....	40
Figure 33: Évolution du taux de sous-emploi entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2020 parmi certaines catégories de la population active occupée (en %).....	40
Figure 34 : Évolution du taux de chômage entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2020 pour certaines catégories de la population (%).....	41
Figure 35: Évolution de la répartition des chômeurs selon les causes de chômage entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2020 (%).....	41
Figure 36: Répartition des jeunes actifs occupés, par statut, 2019.....	42
Figure 37: Les femmes sont surreprésentées dans l'éducation et la santé.....	44
Figure 38: Répartition des actifs occupés, par statut, 2019	44
Figure 39: Répartition des actifs occupés, selon la classe de revenu, 2019	45
Figure 40: Régimes de protection contre le chômage, par type de régime, 2015 ou dernières données disponibles.....	45
Figure 41: Répartition régionale des nouveaux pauvres dus à la pandémie de COVID-19	46
Figure 42: Répartition du PIB selon les principales dépenses, 2019	47
Figure 43: Produit intérieur brut, prix constants (taux de croissance)	48
Figure 44: Pertes en heures travaillées aux premier et deuxième trimestres, en Afrique ...	49
Figure 45: Impact sur le chiffre d'affaires – premier mois de la crise.....	51
Figure 46: Impact sur le chiffre d'affaires, 2020	52
Figure 47: État financier et risque de fermeture définitive	52
Figure 48: Impact sur le règlement des coûts fixes.....	53
Figure 49: Survie des entreprises face à la crise.....	53
Figure 50: Impact sur les recettes et les coûts – premier mois de la crise	53
Figure 51: Impact sur les recettes et les coûts selon le secteur – premier mois de la crise	54
Figure 52: Impact sur les recettes et les coûts, 2020.....	54
Figure 53: Impact sur le chiffre d'affaires, à la fin mars et à la fin mai 2020, selon la branche d'activité.....	55
Figure 54: Impact sur le chiffre d'affaires – prévisions pour le reste de l'année 2020.....	55
Figure 55: Impact sur les ventes des entreprises en avril 2020/2019	56
Figure 56: Évolution des ventes (% des entreprises)	56
Figure 57: Besoins des entreprises en termes de soutien	57
Figure 58: Besoins en termes de soutien (% des entreprises égyptiennes répondantes) ...	58
Figure 59: Services nécessaires à la résilience et au développement (% des entreprises égyptiennes répondantes).....	58
Figure 60: Approvisionnement des ménages en denrées de première nécessité : impact et motif.....	63
Figure 61: Satisfaction des ménages quant aux réponses gouvernementales	63
Figure 62: Taux de baisse des revenus de l'activité durant la période de confinement (en %)64	
Figure 63: Part de compensation des pertes de revenus suite à l'aide publique (en %).....	65

Figure 64: Rapport capacité/besoin net de financement des administrations publiques (% PIB)	68
Figure 65: Dette brute des administrations publiques (en pourcentage du PIB)	68
Figure 66: Investissements directs étrangers : entrées annuelles	69
Figure 67: Poids du tourisme dans le PIB en Afrique du Nord (contribution directe et indirecte)	70
Figure 68: Épargne nationale brute (en pourcentage du PIB)	70
Figure 69: Productivité sectorielle et parts dans l'emploi, 2018.....	71
Figure 70: Productivité sectorielle et parts dans l'emploi, 2018.....	72
Figure 71: Productivité sectorielle et parts dans l'emploi, 2018.....	73
Figure 72: Productivité sectorielle et parts dans l'emploi, 2018.....	73

Liste des tableaux

Tableau 1: Taux d'alphabétisation des adultes et des jeunes	4
Tableau 2: Inscriptions dans l'enseignement secondaire et supérieur en Afrique du Nord.....	4
Tableau 3: Indice du capital humain en Afrique du Nord.....	5
Tableau 4: Recueil d'indicateurs de la qualité des emplois en Afrique du Nord	7
Tableau 5: Indice de l'efficacité du marché du travail, 2018	12
Tableau 6: Etudes sélectionnées portant sur la loi d'Okun en Afrique du Nord (en anglais)	15
Tableau 7: Part des entreprises ayant repris leurs activités par branche (%).....	27
Tableau 8: Répartition sectorielle de l'emploi en Afrique du Nord, 2019	30
Tableau 9: Dynamique du marché du travail en Algérie par secteur et COVID-19 (avril) ...	31
Tableau 10: Dynamique du marché du travail en Algérie par secteur d'activité et COVID-19 (septembre).....	32
Tableau 11: Dynamique du marché du travail en Algérie par secteur et COVID-19 (avril)..	35
Tableau 12: Dynamique du marché du travail en Algérie par secteur d'activité et COVID-19 (septembre).....	36
Tableau 13: Recueil d'indicateurs de la qualité des emplois en Afrique du Nord, 2019	43
Tableau 14: Prévisions en termes de taux de chômage (%)	50
Tableau 15: Appréciation du niveau de liberté économique en Afrique du Nord, 2020.....	62
Tableau 16: Taux de pauvreté monétaire et extrême par catégorie socioprofessionnelle des chefs de ménage	66
Tableau 17: Transferts de migrants vers les pays de l'Afrique du Nord	69
Tableau 18: Indice de compétitivité mondiale, Afrique du Nord (2017-2018).....	74
Tableau 19: Préparation technologique, Afrique du Nord (2017-2018)	75
Tableau 20: Qualité de l'enseignement et de la formation, Afrique du Nord (2017-2018) .	76
Tableau 21: Climat de l'innovation en Afrique du Nord (2017-2018)	77

REMERCIEMENTS

La présente étude, « Les marchés du travail en Afrique du Nord : défis structurels, impact de la COVID-19 et feuille de route pour faire face à l'après-COVID-19 », a été commandée par le Bureau sous-régional en Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Elle a été réalisée par le Professeur Aomar Ibourk, de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech (Maroc), consultant auprès du Bureau sous-régional, sous la direction de Khaled Hussein, Directeur par intérim du Bureau sous-régional. Coordinée par Amal Nagah Elbeshbishi, chef de la Section Emploi et compétences pour un développement équilibré, la publication a bénéficié des débats, conclusions et recommandations du webinaire sur les marchés du travail en Afrique du Nord : défis structurels, impact de la COVID-19 et feuille de route pour faire face à l'après-COVID-19, organisé par le Bureau sous-régional, à Rabat, le 23 février 2021.

RÉSUMÉ

L'avènement de la COVID-19 a impacté les marchés du travail de la sous-région de l'Afrique du Nord de différentes manières et par différents canaux. L'ensemble des pays de la sous-région ont imposé des restrictions sur les facteurs de production et sur les échanges tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Les différentes mesures, conjuguées aux incertitudes quant à la continuité de la crise sanitaire, ont secoué les marchés du travail de la sous-région de l'Afrique du Nord, en affectant gravement (du moins dans certains secteurs) les schémas économiques intérieurs et extérieurs. Au niveau intérieur, les chocs concernent particulièrement les chaînes d'approvisionnement locales, l'activité globale des entreprises et l'attitude envers le risque et l'investissement. Ils concernent par conséquent les heures travaillées, les salaires et autres avantages des travailleurs. En l'absence de filets sociaux suffisants, ils touchent les dépenses de consommation et l'épargne. Aussi, il y a différents chocs touchant l'offre et la demande internationales, et donc les paiements pour les exportations et les importations de produits finis, destinés à une consommation finale, et de produits semi-finis à usage intermédiaire, ainsi qu'un effondrement du tourisme et des voyages d'affaires. Le schéma suivant donne un aperçu des multiples canaux d'actions et de transmission des chocs provoqués par la COVID-19 dans un circuit économique.

La vulnérabilité de chacun des marchés du travail des économies de la sous-région dépend alors du degré d'exposition aux différents chocs présentés ci-dessus, laquelle exposition est, en principe, tributaire de nombreux facteurs. Nous citons la structure de la production et des emplois, la composition en termes de qualité des emplois telle qu'elle peut être reflétée par les parts des emplois vulnérables et du travail dans l'économie informelle, les parts du travail mal payé et des travailleurs sous contrat permanent, mais aussi la capacité des gouvernements à porter secours aux

entreprises et aux travailleurs, notamment en cas de pertes de revenu à même de les entraîner dans le piège de la vulnérabilité et de la pauvreté.

Une appréciation des impacts sur les secteurs d'activité indique, selon le Bureau international du Travail (BIT), que les plus touchés sont ceux qui reposent sur la mobilité des personnes, sur les rassemblements et/ou sur les liens d'approvisionnement (et d'acheminement) en rapport avec les chaînes de valeur mondiales.

Selon la classification du BIT, des secteurs comme l'agriculture et l'alimentaire ne devraient pas subir d'impact direct de la COVID-19, car il n'y a généralement pas de restrictions explicites ; pourtant, on devrait s'attendre à des impacts indirects, notamment la hausse des coûts. Pour les transports maritimes et la pêche, les restrictions et la baisse de la demande internationale risquent d'avoir un impact plus ou moins important sur la production et les emplois. Le risque est par ailleurs faible à moyen terme du côté des activités financières et d'assurances, mais aussi pour les industries extractives, sauf pour ce qui est de la faiblesse des prix, qui devrait en principe impacter la croissance dans les pays riches en ressources, à l'image de l'Algérie. Le risque est plus faible dans le secteur public, le secteur de l'éducation, et en particulier dans le domaine de la santé des personnes et de l'action sociale

Un profilage des pays de la sous-région, selon cette classification sectorielle du BIT, indique qu'environ la moitié de la production et de la croissance provient des secteurs à risque élevé ou moyen-élevé. Il fait ressortir une grande représentation des secteurs à risque élevé et à risque moyen-élevé dans la valeur ajoutée (VA). Cette représentation varie de 40 % à un peu plus de la moitié. En revanche, 30 % ou le tiers de la VA est distribuée entre des secteurs à risque faible tels que l'agriculture et les activités extractives (certaines subissent des risques de prix à l'image des hydrocarbures

produits en Algérie). Les secteurs « essentiels » que constituent l'administration publique, l'éducation et la santé contribuent à environ 10 % en Égypte, en Mauritanie et au Maroc ; ils participent à un cinquième de la VA en Algérie et en Tunisie, et à seulement 5 % au Soudan.

Étant donné les profils sectoriels et les incertitudes sur les demandes intérieure et extérieure, un certain nombre d'experts s'attendent à une baisse des taux de croissance dans la sous-région. Sauf en Égypte où l'activité économique semble s'améliorer quelque peu, ces derniers mois, après une contraction de 1,7 % en glissement annuel au deuxième trimestre, les prévisions sont dans la zone rouge pour l'ensemble des pays de la sous-région. L'augmentation globale de l'activité du secteur privé non pétrolier, la faiblesse relative des nouveaux cas de COVID-19 et la poursuite d'un effort de dépenses publiques semblent être en faveur d'une croissance de l'activité en Égypte, au troisième et au quatrième trimestres de l'année en cours.

En Algérie, l'économie est prise par un double impact des restrictions induites par la pandémie et la chute des revenus pétroliers, qui pèse sur les finances publiques et l'effort de dépense (en août et septembre, la production pétrolière était à son niveau le plus bas en deux décennies).

Au Maroc, l'économie s'est contractée de près de 15,0 % au deuxième trimestre et de 9,0 % au troisième trimestre, sur une base annuelle, à cause d'une contreperformance de l'agriculture (même si sa production devrait augmenter en deuxième moitié d'année), de contractions continues dans les secteurs des industries et des services, et d'un secteur du tourisme qui a été frappé gravement par cette crise. Cette contreperformance pourrait se renforcer par un sentiment de méfiance et d'attentisme.

En Tunisie, l'économie a été fortement impactée par les résultats d'une forte contraction de l'activité au deuxième trimestre, induite par la pandémie. Aussi, le secteur du tourisme a été frappé de plein fouet,

et les secteurs des mines et de l'énergie ont été considérablement touchés par le ralentissement de la demande sur les marchés internationaux. Dans ce contexte, il y a eu évaporation de la demande intérieure.

Au Soudan, le PIB réel s'est contracté en 2019 d'environ 2,5 %, sous l'effet d'une contraction du secteur des services et des investissements dans l'immobilier et des services aux entreprises. Le PIB devrait encore se contracter d'environ 8,4 % en 2020, en raison de la faiblesse de la demande intérieure de consommation et d'investissement, notamment les investissements du secteur privé qui se trouvent découragés par l'incertitude politique et par un environnement commercial faible. Cela a freiné la confiance et la productivité dans l'industrie manufacturière et la construction, et impacté l'agriculture en raison d'une pénurie d'intrants.

En Mauritanie, on devrait s'attendre à une contraction d'environ 3,2 % de l'activité économique, selon les données du Fonds monétaire international (FMI). Derrière cette prévision se trouve la révision des investissements publics prévus en 2020, de 10,6 % du PIB à 7,7 % du PIB, selon les autorités mauritaniennes. Aussi, la croissance économique se trouve impactée par la contraction de la demande mondiale de fer et de cuivre, laquelle contraction a eu des effets sur les revenus et sur les investissements directs étrangers, dont seulement les deux tiers devraient être réalisés (937 millions au lieu de 594 millions de dollars).

En parallèle, la pandémie a entraîné les marchés du travail de la sous-région dans une série de problèmes. Elle a frappé de plein fouet l'activité des entreprises, détruit des emplois et mis en exergue les coûts sociaux de la faible qualité d'une part importante des emplois. Outre les pertes en termes d'emplois, qui ont marqué surtout les secteurs à risque élevé et moyen-élevé, cette pandémie a consacré la position vulnérable de certaines catégories de la population sur les marchés du travail de la sous-région et les a mises

dans des situations socialement difficiles, y compris la pauvreté et la vulnérabilité.

Partant de la classification du BIT, les secteurs à risque élevé et moyen-élevé constituent 60 % en Tunisie, autour de la moitié des emplois en Algérie (54 %), la moitié en Égypte (53 %), 47 % en Mauritanie, 33 % au Maroc et 44 % au Soudan. Le commerce, qui a été gravement touché par les restrictions et la contraction de la demande au niveau de la région arabe, représente des parts importantes dans l'emploi de la sous-région de l'Afrique du Nord, allant de 13 % en Égypte à environ 16 % en Mauritanie et en Algérie. L'emploi industriel en Tunisie est particulièrement dominé par les activités de fabrication, dont la part dans le total se situe à environ 19 %, en 2019. Cette part est autour de 10 % dans le reste des pays, et elle est dominée par les fabrications de l'écosystème des hydrocarbures en Algérie. Les transports et les activités d'hébergement et de restauration occupent une place de poids dans les services marchands des économies de la région. Ils représentent 12 % des emplois en Tunisie, 11 % en Égypte et au Soudan, 8 % en Mauritanie et en Algérie, et 5 % au Maroc.

Les chiffres officiels indiquent par ailleurs une amélioration de la situation du marché du travail en Égypte avec un taux de chômage qui devrait se situer à environ 8,3 % en 2020, contre 8,6 % en 2019, parallèlement à une croissance positive prévue à environ 3,5 %. En Algérie, le taux de chômage devrait dépasser 14 % en 2020, contre 11,3 % en 2019. Une hausse du taux de chômage à 14,1 % en 2020 et une aggravation à 14,3 % en 2021 sont prévues. L'Agence nationale de l'emploi en Algérie a déclaré une baisse drastique de la demande et de l'offre d'emplois entre janvier 2019 et avril 2020. La demande est passée de 87 104 à 8 579 emplois, alors que l'offre a baissé de 45 348 à seulement 5 423. Une enquête réalisée par le Ministère du travail sur l'impact de la pandémie de coronavirus a rapporté la perte d'environ 50 000 emplois de manière provisoire ou définitive. Au Maroc, le FMI s'attend à une hausse du taux de chômage en 2020 pour se situer à environ 12,5 %,

contre 9,2 % en 2019. À titre d'indication, le Haut-commissariat au Plan (HCP) a rapporté qu'environ 600 000 emplois au total, et 300 emplois salariés, avaient été détruits entre le deuxième trimestre de 2019 et le deuxième trimestre de l'année en cours, soit à peu près 5 % des emplois, mais plus de la moitié des heures travaillées dans les secteurs hors agriculture. Ainsi, plus de 360 000 actifs occupés sont en situation de sous-emploi. Quelque 1 482 000 Marocains sont actuellement au chômage. La Tunisie estime le nombre d'emplois perdus dans cette conjoncture de crise sanitaire à environ 200 000. Le taux de chômage, qui est passé de 15 à 18 % au premier semestre de 2020, pourrait atteindre 21,6 % en fin d'année, selon l'Institut national de la statistique (INS). Le flux de chômeurs est donc prévu à environ 274 500 chômeurs supplémentaires sur la totalité de l'année 2020. Au Soudan, l'impact de la pandémie devrait s'ajouter aux différentes pressions sur la croissance et le marché du travail (précités), la croissance devrait se contracter de plus de 8 % et le chômage devrait s'aggraver pour atteindre 25 % en 2020, contre 22,1 % en 2019, tandis que la situation ne semble pas partie pour s'améliorer considérablement dans les prochaines années.

Les catégories des jeunes et des femmes et des mal-payés sont considérées comme étant les plus exposées au rebond attendu en termes de chômage dans la région. Si l'on se réfère aux spécificités du travail et des travailleurs, on s'aperçoit que les femmes, les jeunes et les personnes employées dans le secteur informel sont touchés de manière disproportionnée.

Comme ailleurs dans le monde, les jeunes subissent des risques en matière de constitution de capital humain alors que la distanciation sociale, pour laquelle les pays de la sous-région sont moins préparés, a été une stratégie nécessaire pour réduire la propagation du coronavirus. Les experts s'inquiètent alors, de plus en plus, des effets à long terme sur l'apprentissage, surtout dans les pays en développement, vu que ces derniers sont moins armés en matière d'infrastructure technologique et de communication. Sur le plan de l'insertion

professionnelle, les jeunes sont confrontés à des défis divers. Ceux-ci comprennent les incertitudes sur les possibilités de stage et d'emploi, surtout pour les étudiants fraîchement diplômés, et les risques de licenciement pour les travailleurs peu qualifiés, car les faits indiquent que les entreprises, dans les moments difficiles, ont tendance à se passer des personnes peu qualifiées qui n'ont pas de capital humain spécifique (par opposition au capital humain général) à apporter. Ils englobent également l'exposition aux risques de manque de protection sociale, en particulier dans les « formes d'emploi atypiques », y compris le travail à temps partiel, le travail dans le secteur informel et l'emploi vulnérable. En effet, une bonne part des jeunes d'Afrique du Nord occupent des emplois dits vulnérables, qui comprennent les emplois au titre de l'aide familiale et le travail indépendant. Ces parts sont relativement élevées au Maroc (plus de 60 %), au Soudan (60 %) et en Mauritanie (53 %), et se situent entre 20 % et 30 % dans le reste des pays de la région.

Les femmes, en plus de ce qui a été dit, se trouvent surreprésentées dans le total des emplois vulnérables en Égypte (34 %), en Mauritanie (68 %), au Maroc (61 %) et au Soudan (65 %). Leur part dans ce type d'emplois est relativement faible en Algérie (23 %) et en Tunisie (14 %).

Outre le risque de perte d'emploi et les « formes d'emploi atypiques », les femmes sont aujourd'hui surreprésentées dans le travail dangereux, notamment dans les secteurs constituant la première ligne de défense contre la pandémie, à savoir les domaines de la santé des personnes et de l'action sociale. D'après les chiffres du BIT, le pourcentage de ces domaines dans l'emploi des femmes dépasse de loin leur poids dans le total des emplois au niveau national, comme c'est le cas de l'Algérie où l'éducation occupe 31 % des femmes en activité, contre seulement 10 % au niveau national.

En dépit des fragilités qui caractérisent l'emploi des jeunes et des femmes, dans ce contexte de crise sanitaire, une partie importante des emplois

ont le statut de « vulnérable ». Les travailleurs pour leur propre compte et les aides familiaux représentent autour de la moitié de la population active occupée en Mauritanie, au Maroc et au Soudan. Ils constituent un tiers des emplois en Algérie, et un cinquième en Égypte et en Tunisie. Ces travailleurs touchent généralement de faibles revenus et ne bénéficient pas, en principe, d'une protection sociale. Ils sont alors fortement exposés aux risques de pauvreté et de vulnérabilité, en cas de perte d'emploi, et par conséquent de revenu.

Au-delà de ce statut, une partie importante des actifs occupés touchent des revenus inférieurs à 5,5 dollars (PPA). Autour de la moitié des travailleurs sont ainsi classés parmi les pauvres et les vulnérables en Égypte, au Maroc et au Soudan. Ce pourcentage baisse à environ 20 % en Algérie et en Mauritanie, et à moins de 10 en Tunisie. Cela est problématique en ces temps de crise, alors que la couverture juridique des régimes d'assurance-chômage des travailleurs du secteur formel se situe autour de 38,4 % en Afrique du Nord, et que trois pays ont un régime d'assurance sociale publique obligatoire ou avec assistance sociale, à savoir : le Maroc, l'Algérie, et l'Égypte. Dans ces trois pays, le pourcentage de la main-d'œuvre couverte par des régimes d'assurance-chômage se situe entre un tiers et deux tiers de la main-d'œuvre. En Tunisie, il y a uniquement de l'assistance sociale.

Une conséquence immédiate de cette combinaison du faible taux de couverture sociale et du creusement des inégalités, indiqué par la baisse conséquente du revenu médian, réside dans une possible hausse des niveaux de pauvreté et de vulnérabilité. Des estimations élaborées par l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER), concernant l'ensemble de la population, indiquent qu'il faut s'attendre à une hausse d'environ 0,8 % du taux de pauvreté en Afrique du Nord (en supposant une hausse uniforme dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord) pour passer à environ 8 % au seuil de 1,90 dollar/jour, suite à une contraction de 5 % du revenu par habitant (ou de la consommation) ; 3 millions de personnes

pourraient basculer dans l'extrême pauvreté au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 9 millions verraient leur revenu passer en dessous du seuil de 3,2 dollars/jour, et 16 millions sous le seuil de 5,5 dollars/jour.

À la lumière de cette évolution, plusieurs réponses ont été mises en œuvre afin d'atténuer les effets de COVID-19 en Afrique du Nord. Il s'agit en principe de politiques à caractère conjoncturel, visant la protection de la santé et de la vie et le soutien économique des entreprises et de la demande, y compris des mesures de protection sociale. Or, ces mesures devraient être personnalisées, et certains des principaux défis structurels restent à relever afin de promouvoir des économies et des marchés du travail productifs et favorables à la création d'emplois décents.

La crise associée à la pandémie de COVID-19, qui a suscité des réponses conjoncturelles au profit des entreprises et des mesures sociales en faveur des ménages, et mis en avant la nécessité d'entreprendre des actions structurelles à plus long terme afin de promouvoir des emplois décents et une économie plus résiliente, a engendré un certain nombre de risques macroéconomiques à surveiller, notamment en ce qui concerne les finances publiques et les marges de manœuvre fiscales. Cela peut être reflété dans un certain nombre d'indicateurs, notamment le budget de l'État et ses engagements intérieurs et extérieurs, mais aussi la position extérieure globale des économies de l'Afrique du Nord.

En dehors de ce qui est conjoncturel, la crise sanitaire a mis en avant le besoin de pallier diverses insuffisances structurelles. Il s'agit principalement de l'accélération de la transformation structurelle des économies afin de répondre en nombre et en qualité aux demandes d'emploi des millions de personnes qui arrivent chaque année sur les marchés du travail de la sous-région. Pourtant, cette transformation se heurte à plusieurs rigidités structurelles, à un climat des affaires peu adéquat et au problème d'une main-d'œuvre peu qualifiée pour favoriser une mobilité accélérée et peu

coûteuse du facteur travail au sein des secteurs et entre eux.

Une première rigidité tient au fait que les marchés du travail dans la sous-région de l'Afrique du Nord présentent un certain nombre de défis de fonctionnement, en plus des défis de l'excès de l'offre et du manque d'opportunités économiques capables de répondre à cette première en quantité et en qualité. En effet, les marchés en question n'arrivent pas à mettre en relation, efficacement et de la manière la plus adaptée, les travailleurs et les emplois. Aussi, la gamme des politiques et institutions en place ne s'avère pas être en faveur d'une allocation efficace du travail qui soit à même de promouvoir une meilleure adéquation, quantitative et qualitative, mais aussi de meilleurs niveaux de productivité, du moins du capital humain.

À quelques exceptions près, à l'image de la Mauritanie en matière de coopération dans les relations entre employeurs et travailleurs et des frais de licenciement, et du Maroc en ce qui concerne la flexibilité de la détermination des salaires, les marchés du travail des pays de l'Afrique du Nord s'avèrent être marqués par une forte rigidité. Cela signifie que la capacité des pays à réallouer la production à des segments plus productifs et/ou émergents et à adapter la main-d'œuvre aux besoins des nouveaux secteurs est limitée, voire très limitée. En l'absence de système efficace de formation professionnelle et d'apprentissage tout au long de la vie, et faute de niveaux modérés de prestations de protection contre le chômage [laquelle est susceptible d'augmenter le niveau et la durée du chômage en vue de meilleurs appariements, comme argumenté par Acemoglu et Shimer (2000)], surtout dans le secteur privé, la flexibilité dans les pays de la sous-région est loin de bien fonctionner.

En matière d'allocation efficace de la main-d'œuvre et des talents, les appréciations indiquent que les marchés du travail des pays de la sous-région de l'Afrique du Nord doivent fournir des efforts considérables en ce qui concerne la promotion

de l'accumulation de capital humain et l'utilisation des talents à leur plein potentiel, y compris la promotion des systèmes duaux de formation professionnelle et le renforcement de la volonté et des incitations des employeurs pour ce qui est de former les employés, mais aussi en termes de participation des femmes au marché du travail.

Au-delà de ce qui relève purement du marché du travail, les économies de la sous-région de l'Afrique du Nord présentent des insuffisances et des distorsions qui impactent leur efficacité d'ensemble. Comme le montrent les appréciations de l'indice de la liberté économique en 2020, ces insuffisances touchent, en principe, aux différents marchés, notamment le marché des biens et services, de la monnaie et des capitaux, mais également celui des devises. En effet, les pays de la sous-région appartiennent aux catégories des économies les moins libres (le plus souvent non libres) et des économies réprimées (Algérie). Seul le Maroc est classé comme étant une économie modérément libre, grâce notamment au niveau de protection des droits de propriété, au niveau de liberté des affaires et des investissements, et au niveau de liberté du marché de la monnaie. Toutefois, il s'avère que le marché du travail au Maroc est des moins libres, voire réprimé, selon les données de 2020, rapportées dans le tableau suivant.

Sur un autre volet, celui de la préparation des économies à l'adoption et à l'utilisation des technologies, les pays de la sous-région de l'Afrique du Nord concèdent encore des retards notables. Lorsqu'il s'agit de la disponibilité des dernières technologies, de l'absorption et du transfert de technologie au niveau des entreprises, seul le Maroc semble s'approcher des normes internationales. En ce qui concerne l'utilisation, elle est encore très peu développée en Mauritanie, et à des stades insuffisants de développement dans le reste de la région.

D'autre part, et malgré l'augmentation du niveau de scolarité des jeunes générations dans la sous-région de l'Afrique du Nord, il y a encore une

faiblesse marquée en ce qui concerne les niveaux de maîtrise des compétences de base, mais aussi en termes de qualité de la formation professionnelle.

Les lacunes en termes de développement du capital humain, en plus des autres insuffisances institutionnelles, de la faible qualité des institutions de recherche scientifique et des défaillances des marchés, constituent ensemble des entraves à l'innovation, vecteur de la productivité, de la compétitivité et de la croissance. À cet égard, la capacité d'innover dans les pays de la sous-région se trouve considérablement faible. Aussi, l'encouragement de l'innovation est relativement peu développé, tel qu'indiqué par les entreprises de recherche-développement (R&D), la collaboration université-industrie en matière de R&D, et l'importance des marchés publics de produits de haute technologie.

La COVID-19 a donc engendré un certain nombre de défis, mais aussi d'enseignements en ce qui concerne les marchés du travail en Afrique du Nord. Au premier rang, il y a les enjeux sanitaires, dont les effets sur le capital humain pourraient s'inscrire dans la durée. Un autre risque est lié aux hémorragies d'emplois dans certains secteurs, exposant certaines catégories particulières, à l'image des jeunes, des femmes et des mal-payés, à des risques de pauvreté et de vulnérabilité. Un défi structurel consiste à pouvoir répondre à la demande croissante d'emplois en nombre et en qualité. Un deuxième défi est associé à la gestion de la conjoncture dans un contexte de vulnérabilité du secteur privé domestique, de pression croissante sur la solvabilité des pays et de contraction des possibilités de financement de la sortie de la crise du marché du travail, et du développement en général. Finalement, il faut se préparer aux nouvelles évolutions technologiques et à l'apparition de nouveaux modèles d'affaire. Il faudra au préalable combler le fossé entre l'offre et la demande de formation et en compétences, mais aussi encourager l'apprentissage tout au long de la vie. Autrement, les opportunités offertes par la quatrième révolution industrielle ne seront pas saisies. Elles ne le seraient pas non plus sans l'accès

aux technologies et à leur utilisation, notamment de pointe, qui est encore limité en Afrique du Nord en raison de l'état des infrastructures et des capacités d'utilisation de la population.

CONTEXTE

La crise provoquée par la pandémie de COVID-19 plonge l'économie mondiale à un niveau inconnu depuis la Seconde Guerre mondiale, ajoutant aux malheurs d'une économie qui luttait déjà pour se remettre de la crise d'avant 2008. En effet, selon les dernières prévisions du Département des affaires économiques et sociales, l'économie mondiale devrait se contracter de 3,2 % en 2020 et seule une timide reprise est attendue pour l'année à venir. Au-delà de son impact sur la santé humaine (matérialisé par la morbidité et la mortalité), la COVID-19 frappe durement l'économie mondiale par une réduction directe de l'activité économique due aux mesures de confinement et aux restrictions de mouvement, et indirectement par la perturbation des chaînes de valeur mondiales (qui représentent près de la moitié du commerce mondial) dans une économie mondiale fortement interconnectée.

L'ONU prévoit que la croissance de la sous-région de l'Afrique du Nord tombera à -1,8 % en 2020, soit une perte de plus de 5,4 points de pourcentage par rapport aux prévisions précédentes publiées en janvier de cette année¹.

Dans le pire des cas, les économies nord-africaines se contracteront de 5,4 % en 2020, alors que, dans le meilleur des cas, l'Afrique du Nord connaîtra une croissance d'à peine 0,3 % (Département des affaires économiques et sociales, 2020).

La conséquence en sera une augmentation significative du sous-emploi et du chômage. Selon l'OIT (2020), en avril 2020, les mesures d'immobilisation partielle ont touché près de 2,7 milliards de travailleurs, soit environ 81 % de la main-d'œuvre mondiale. Les estimations mondiales de l'OIT du 1^{er} avril indiquent que le temps de travail diminuera de 6,7 % au cours du

deuxième trimestre de 2020, ce qui équivaut à 195 millions de travailleurs à temps plein. La perte d'emplois en équivalent temps plein en Afrique du Nord pourrait atteindre 5 millions en 2020.

Sur le plan social, la perte d'emplois et de revenus devrait toucher plus fortement les personnes les plus vulnérables, celles du secteur informel, et les travailleurs peu qualifiés et mal payés, les jeunes et les femmes, ce qui creusera le fossé des inégalités dans la sous-région de l'Afrique du Nord. Les travailleurs dépendants du secteur informel ont vu leur source de revenus réduite en raison des mesures de confinement, laissant des millions de familles sans ressources et dépendantes du soutien financier public. Par exemple, 4,3 millions de ménages marocains sont éligibles au soutien financier fourni par le Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19), récemment créé.

La COVID-19 aggrave une situation plutôt critique de l'emploi dans la sous-région de l'Afrique du Nord. En effet, la sous-région a un taux de chômage structurellement élevé, à 11,8 % en 2019 (OIT), un ratio emploi/population parmi les plus bas du continent (41,3 %, contre une moyenne continentale de 59,3 % en 2017), une faible participation au marché du travail, en particulier pour les femmes, et un des taux de chômage des jeunes les plus élevés au monde. Selon l'OIT, le taux de chômage des jeunes en Afrique du Nord en 2017 était de 29,5 %, contre une moyenne mondiale de 13 %. En outre, l'écart entre les taux de chômage des hommes et des femmes reste élevé pour toute la sous-région, tant pour les adultes que pour les jeunes, avec un taux de chômage des jeunes femmes d'environ 41 %. La croissance de l'économie et les investissements productifs enregistrés au cours de la décennie

1 Il s'agit d'un scénario de base qui repose sur deux hypothèses : premièrement, les mesures de confinement ralentiront considérablement la propagation du virus avant la fin du deuxième trimestre ; deuxièmement, la plupart des pays commenceront à rouvrir leurs économies progressivement après une période initiale de quatre à huit semaines, avec une certaine forme de distanciation sociale.

2010 n'ont pas été suffisants pour absorber les arrivées sur le marché du travail. Le secteur privé reste sous-développé et la capacité d'absorption de la demande de travail par le secteur public est limitée en raison des contraintes budgétaires.

En outre, comme dans les autres sous-régions du continent, une forte proportion de travailleurs se trouve dans le secteur de l'emploi précaire, caractérisé principalement par la prédominance des établissements informels, de faibles revenus et un bas niveau de protection sociale. Cette situation est critique car l'Afrique du Nord est la partie du continent qui connaîtra le taux de vieillissement le plus rapide de sa population. La part des plus de 60 ans devrait doubler en un peu plus de 20 ans dans la sous-région, ce qui posera des problèmes importants en matière de fourniture de services sociaux de base.

En outre, les pays d'Afrique du Nord se privent d'une bonne partie de leurs ressources humaines en raison de la faible participation des femmes à la vie économique. Le ratio entre le taux de participation

des femmes et celui des hommes montre le degré de participation des femmes à l'économie et par conséquent leur degré d'autonomie financière. Ce ratio enregistre des taux parmi les plus bas au monde, alors que les évolutions récentes ne laissent pas présager d'amélioration future.

Il existe également des inégalités territoriales au sein de chaque pays de la sous-région de l'Afrique du Nord en termes d'incidence de la pauvreté ou de capacité à créer des emplois décents. Cela résulte d'un développement régional souvent très déséquilibré, au détriment des zones rurales et des régions intérieures.

C'est dans ce contexte que le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord entreprend une analyse de l'impact de la COVID-19 sur l'emploi en Afrique du Nord et propose une feuille de route pour gérer l'après-COVID-19. Les résultats de cette analyse constitueront la base factuelle permettant aux gouvernements sélectionnés de concevoir des politiques publiques précises en accord avec la feuille de route pour l'après-COVID-19.

INTRODUCTION

Le présent travail présentera brièvement les principales tendances de l'offre et de la demande sur les marchés du travail des pays de l'Afrique du Nord. Il s'agit particulièrement de s'arrêter sur certaines tendances et défaillances, qui se sont accentuées avec la pandémie. Il y aura lieu de parler de l'emploi, qui est le défi des années à venir dans la sous-région de l'Afrique du Nord, en quantité et en qualité. La discussion s'intéressera également à l'offre, dont la confrontation avec les dynamiques de demande, y compris la croissance, son contenu en emploi et ses moteurs sectoriels, entre autres, fait ressortir la présence d'une pression démographique. Une telle confrontation permettra aussi l'identification de plusieurs lacunes, quantitatives et qualitatives, y compris trois grands déséquilibres, que nous présentons ici, à savoir : le chômage, notamment des jeunes, des diplômés et des femmes ; le découragement et l'inactivité ; la naissance d'une nouvelle génération de jeunes « ni-ni » (ni employés, ni dans un cursus éducatif ou en formation). Nous nous attaquons par la suite à certains aspects liés au fonctionnement du marché du travail et des sphères de la production et de la consommation afin de nous arrêter sur certaines des origines des défis (susmentionnés) caractérisant les marchés du travail dans les pays de l'Afrique du Nord.

Ensuite, on examinera l'impact de la pandémie sur les économies de la région de l'Afrique du Nord en termes de croissance et d'emploi, mais également en matière de gestion conjoncturelle, de réformes structurelles et de risques à surveiller sur le court et le moyen termes.

L'analyse concernant la croissance se concentrera sur les effets sectoriels et sur les ruptures et incertitudes qui ont influencé les comportements d'agents résidents et non résidents, en particulier les entreprises. En ce qui concerne l'analyse de l'impact sur les offreurs du travail, il y aura lieu d'aborder les impacts sur certaines catégories de

travailleurs, notamment les jeunes, les femmes et les mal-payés.

Sur le plan de la gestion conjoncturelle, la crise associée à la pandémie de COVID-19, qui a suscité des réponses conjoncturelles au profit des entreprises, et sociales en faveur des ménages, a engendré en parallèle un certain nombre de risques macroéconomiques à surveiller, notamment en ce qui concerne les finances publiques et les marges de manœuvre fiscales. Cela peut être montré par un certain nombre d'indicateurs, notamment le budget de l'État et ses engagements intérieurs et extérieurs, mais aussi la position extérieure globale des économies de la région de l'Afrique du Nord.

La crise a par ailleurs mis en avant la nécessité d'entreprendre des réformes structurelles, à plus long terme, afin de promouvoir des emplois décents et une économie plus résiliente. Quatre vecteurs majeurs de réponses seront discutés, à savoir : le besoin d'accélération de la croissance et son articulation avec la transformation de la structure des économies étudiées ; le fait de relever les défis du capital humain, de l'innovation et de l'inadéquation ; l'amélioration du climat des affaires, en particulier pour ce qui concerne l'accès aux facteurs et de leur mobilité ; le système d'information qui doit absolument être restructuré pour améliorer la connaissance du marché du travail et permettre le développement des qualifications en fonction des besoins actuels et futurs des entreprises.

Pour ce faire, le présent travail propose une structure en trois grandes sections. La première présentera les marchés du travail de la sous-région et leurs principaux défis. La deuxième consistera en un essai d'évaluation de l'impact de la pandémie sur la production, les emplois et les catégories de travailleurs. La dernière section fournira un certain nombre d'orientations pour l'après-COVID-19.

I. Présentation du marché du travail en Afrique du Nord : principales tendances et grands défis

La présente section présentera brièvement les principales tendances de l'offre et de la demande sur les marchés du travail des pays de l'Afrique du Nord. Une confrontation de ces tendances indique la présence de plusieurs lacunes et défis, quantitatifs et qualitatifs, y compris trois grands déséquilibres, à savoir : le chômage, notamment des jeunes, des diplômés et des femmes ; le découragement et l'inactivité ; la naissance d'une nouvelle génération de jeunes « ni-ni » (ni employés, ni dans un cursus éducatif ou en formation). La suite de la section traitera de certains aspects liés au fonctionnement du marché du travail et des sphères de la production et de la consommation afin de mettre en avant l'inadéquation de la gamme des politiques et institutions en place. Celles-ci ne se révèlent pas être en faveur d'une allocation efficace du travail à même de promouvoir une meilleure adéquation, quantitative et qualitative, mais aussi de meilleurs niveaux de productivité – au moins du capital humain.

1. L'offre de travail en Afrique du Nord

La sous-région est en phase de transition démographique avancée. Cette dernière d'accompagne naturellement d'une urbanisation accrue, d'une hausse des besoins en termes d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé), mais aussi d'une forte demande sociale pour l'emploi décent. Or, la réalisation de ces aspects n'est pas mécanique ; elle reste subordonnée à la capacité d'accélérer le processus des réformes en mesure d'améliorer le capital humain et, partant, la productivité du travail. Il s'agit, entre autres, des éléments suivants :

- l'éducation et les compétences ;
- la santé et le bien-être ;

- la qualité des institutions ;
- l'inclusion des jeunes ;
- l'intégration économique des femmes.

Cependant, l'analyse de l'offre de travail en Afrique du Nord fait ressortir les principaux traits suivants :

- Une sous-utilisation quantitative et qualitative de l'aubaine démographique ;
- Une démographie qui alimente les stocks de demandeurs d'emplois ;
- Un recul continu de la participation, qui se caractérise par sa faiblesse, notamment lorsqu'il s'agit des femmes et des jeunes ;
- Une qualité qui demeure faible malgré une amélioration des qualifications.

A. Une démographie qui alimente les stocks de demandeurs d'emplois

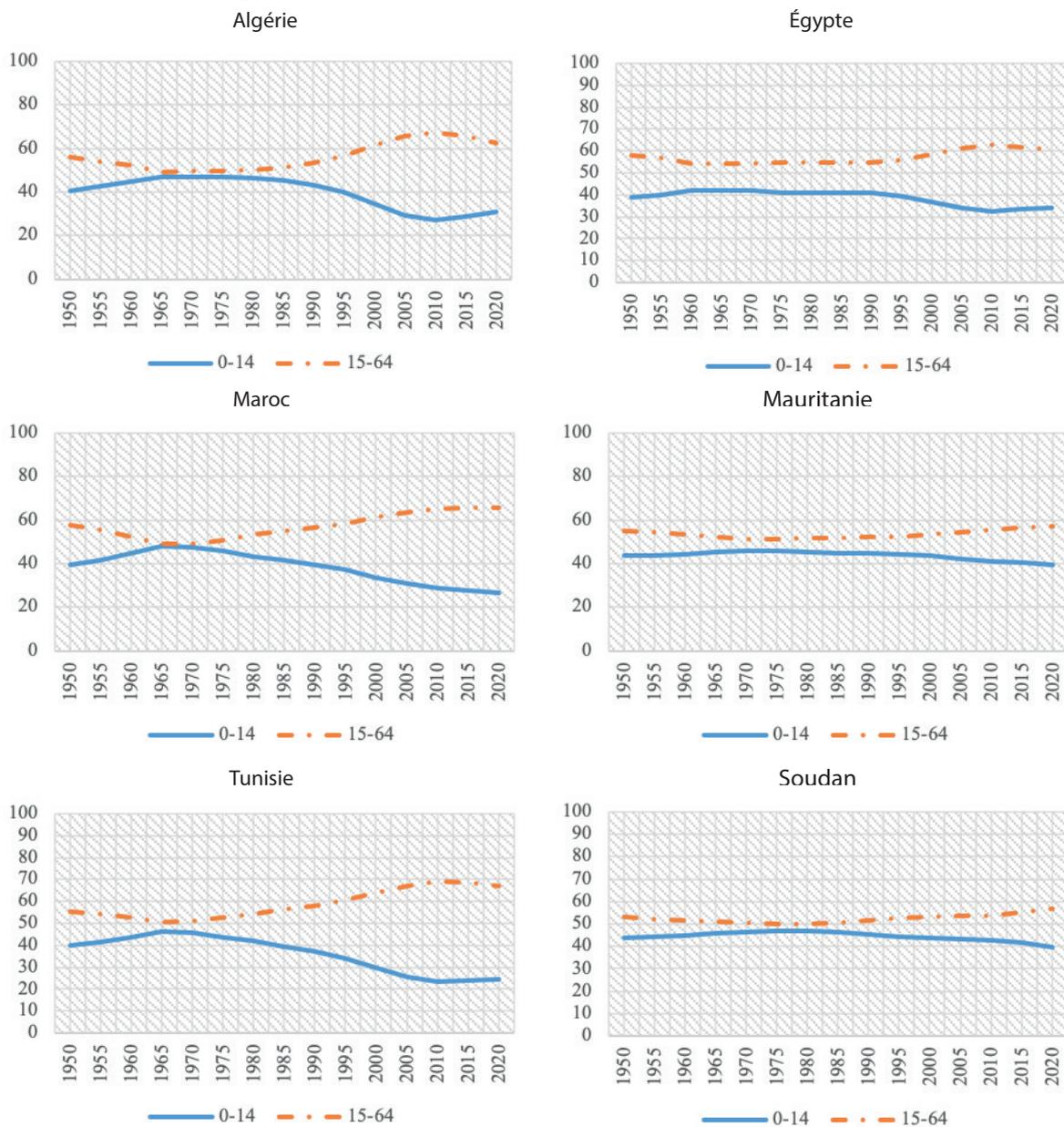
L'Afrique du Nord compte sept pays, à savoir : l'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, le Soudan et la Tunisie. La Libye ne fait pas l'objet du présent travail. Dans leur ensemble, les six pays restants comptaient environ 240 millions d'habitants en 2019, selon les données de l'ONU (Division de la population). L'Égypte est le pays le plus peuplé de la sous-région, avec plus de 100 millions d'habitants, soit 42 % de la population de l'Afrique du Nord. À l'autre extrémité, avec ses 4,5 millions d'habitants, la Mauritanie est le pays le moins représenté dans la population de la sous-région, soit une part d'environ 2 %. En ce qui concerne les autres pays, la Tunisie compte environ 11,7 millions d'habitants (5 % de la population de la sous-région), le Maroc, 36,5 millions (15 %), le

Soudan, 42,8 millions (18 %), et l'Algérie, 43 millions (18 %).

Sur cette population, les personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) représentent plus ou moins 60 % (voir figure 1). Bien qu'il s'agisse d'une population qui doit être perçue comme force motrice du développement économique et social, il n'en demeure pas moins qu'elle exerce également une pression démographique non négligeable sur le marché du travail, en contribuant à accroître

la population des demandeurs d'emploi. Cet accroissement devrait continuer car la population de moins de 15 ans représente entre un quart et deux cinquièmes de la population, en fonction du pays (entre 24 % en Tunisie et 40 % en Mauritanie). Par ailleurs, une « explosion démographique de jeunes » persistera pendant au moins deux décennies (voir annexe 1), car près de 17 % de la population de la région est dans la tranche d'âge des 15-24 ans, et près de 25 % est âgée de 15 à 30 ans.

Figure 1: La démographie nourrit la population des demandeurs : une pression démographique plaçant le défi de l'emploi au premier plan



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2020.

B. Un problème de qualité de l'offre malgré une amélioration des qualifications

Notre brève analyse quantitative de l'offre de travail sur les marchés du travail en Afrique du Nord indique qu'il s'agit d'une offre potentielle dont le poids est conséquent. C'est une offre potentielle qui risque de garder cette caractéristique pendant au moins deux décennies, ce qui alimenterait davantage la demande d'emploi sur les marchés du travail de la région.

En ce qui concerne la qualité de l'offre potentielle de travail, un premier niveau d'analyse permet d'observer une amélioration de l'alphabétisation des adultes en 10 ans, au moins, en fonction du pays. Le taux d'alphabétisation des adultes est alors situé entre 53,5 % en Mauritanie (en 2017) et 81,4 % en Algérie (en 2018), alors qu'il variait entre 45,5 % en Mauritanie (en 2007) et 74,3 % en Tunisie (en 2004) (voir tableau suivant). Cette tendance à l'amélioration des taux d'alphabétisation des adultes devrait continuer, car on observe une amélioration parmi les plus jeunes, ces dernières années. À titre d'exemple, en 2018, plus de 97 % des jeunes de 15 à 24 ans au Maroc et 73 % d'entre eux au Soudan étaient alphabètes contre respectivement 74 % et 60 % des adultes.

L'amélioration des qualifications liées à l'offre de travail, en Afrique du Nord, se matérialise, par ailleurs, par l'évolution positive et généralisée (mais différenciée) des taux d'inscription dans l'enseignement secondaire. En effet, les observations montrent que, depuis 2001, ces derniers sont passés de 68 % à 100 % en Algérie, de 83 % à 86 % en Égypte, de 20 % à 32 % en Mauritanie, de 40 % à 80 % au Maroc, de 34 % à 46 % au Soudan, et de 76 % à 93 % en Tunisie.

Hormis l'amélioration des qualifications, l'ampleur sur le nombre moyen d'années de scolarisation reste un peu limitée, comme le montrent les taux d'inscription au deuxième cycle du secondaire et du supérieur. Ces taux restent remarquablement plus faibles en Mauritanie et au Soudan. À titre d'illustration, le taux d'inscription au supérieur n'est que d'environ 5,6 % dans le premier pays et 17 % dans le deuxième. Dans le reste des pays, ce taux est autour du tiers. Au deuxième cycle du secondaire, le taux brut d'inscription est d'environ deux tiers en Algérie, en Égypte et en Tunisie. Il est de 55 % au Maroc, de 40 % au Soudan et de seulement 21 % en Mauritanie.

En dépit des taux d'inscription qui ont tendance à faiblir d'un cycle à un autre, les pays de la région accusent un retard considérable en termes de qualité des apprentissages. L'indice du capital

Tableau 1: Taux d'alphabétisation des adultes et des jeunes

	Algérie	Égypte	Mauritanie	Maroc	Soudan	Tunisie
Adultes (% des personnes âgées de 15 et plus)	69,87 (2001)	67,33 (2005)	45,50 (2007)	52,30 (2004)	53,51 (2008)	74,29 (2004)
	81,40 (2018)	71,16 (2017)	53,49 (2017)	73,75 (2018)	60,69 (2018)	79,03 (2014)
Jeunes (% des personnes âgées de 15 à 24 ans)	97,42 (2018)	88,19 (2017)	63,94 (2017)	97,73 (2018)	73 (2018)	96,20 (2014)

Source : UNESCO, 2020.

Tableau 2: Inscriptions dans l'enseignement secondaire et supérieur en Afrique du Nord

	Algérie	Égypte	Mauritanie	Maroc	Soudan	Tunisie
Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur (2015)	36,78 (2011)	35,02	5,61	28,40 (2012)	16,91	35,19
Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur (filles et femmes)	45,05	34,33	3,73	27,78	17,06	44,07
Taux brut de scolarisation au lycée (2015)	62,5 (2011)	67,28	21,5	55,01 (2012)	39,21	77,94
Taux brut de scolarisation au lycée (filles)	72,79	66,51	20,01	52,47	40,28	89,79

Source : UNESCO, 2020.

Tableau 3: Indice du capital humain en Afrique du Nord

	Algérie	Égypte	Mauritanie	Maroc	Soudan	Tunisie
Indice du capital humain (2020)	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5
Taux de pauvreté des apprentissages	68 (2007)	70 (2016)	–	66 (2016)	–	65 (2016)

Source : Banque mondiale, 2020.

Box 1: L'Indice du capital humain

La formulation de l'indice est basée sur une mesure standard du capital humain par travailleur :

$$h_i = e^{\phi s_i + \gamma z_i}$$

- ... h_i capital humain de l'individu i
 - ... s_i nombre d'années d'apprentissage de l'individu i
 - ... z_i santé latente de l'individu i (cartographiée par rapport au retard de croissance, au taux de survie jusqu'à l'âge adulte, à venir)
 - ... ϕ, γ : « rendement » de l'éducation et de la santé, respectivement
- L'indice est exprimé par rapport au point de référence de l'éducation complète (s^*) et de la pleine santé (p^*, z^*)

$$\text{Index} = \frac{p}{p^*} \times e^{\phi(s_{NG} - s^*)} \times e^{\gamma(z_{NG} - z^*)} \text{ (where NG is the next generation of workers)}$$

L'indice mesure la productivité attendue d'un enfant en tant que futur travailleur né aujourd'hui par rapport à la référence de l'éducation complète (s^*) et de la pleine santé (p^*, z^*) à savoir $0 < \text{and} \leq 1$.

humain, publié par la Banque mondiale, en est le témoin. Une lecture des réalisations des pays de l'Afrique du Nord indique qu'une amélioration des conditions d'accumulation du capital humain – la santé et l'éducation – permettrait des gains en matière de productivité et de croissance dans tous les pays de la sous-région. Dans les conditions actuelles, les nouveau-nés seraient moitié moins productifs, comparativement à des enfants dans les conditions de santé et d'éducation de référence (60 ans d'espérance de vie en bonne santé, une espérance de vie scolaire avoisinant les 14 années d'éducation et un taux de pauvreté des apprentissages nul).

2. La demande de travail en Afrique du Nord

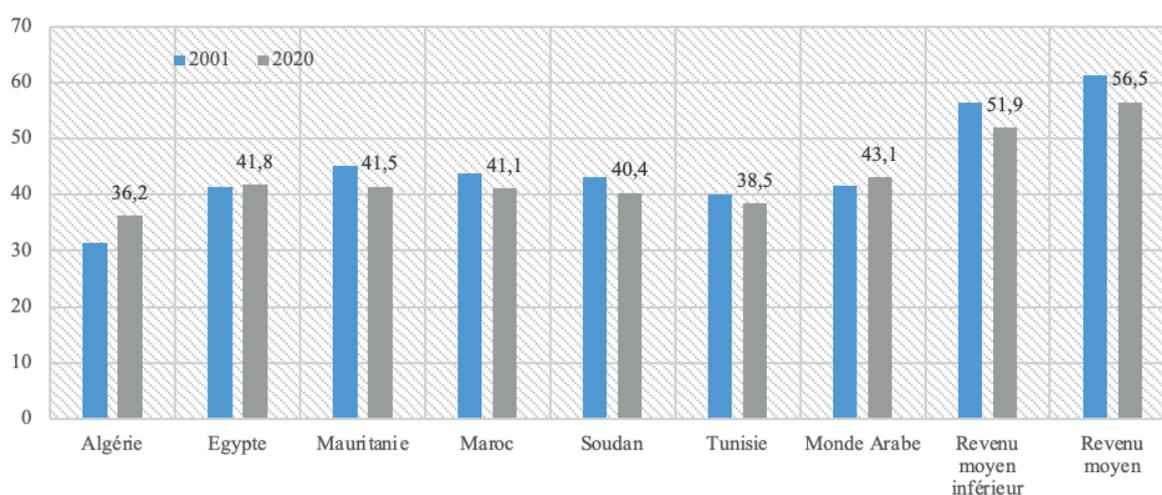
Une analyse de la demande de travail dans la région de l'Afrique du Nord permet de faire trois constatations principales. La première est qu'elle n'est pas suffisante en volume pour répondre à l'offre, dans un contexte de dividende démographique.

La deuxième observation concerne la pauvre qualité d'une grande partie des emplois, reflétée par les statuts de la population active dans les pays étudiés. Une troisième observation concerne la productivité, alors qu'il y existe une concentration du travail dans des secteurs à faible productivité (compétitivité et salaires).

A. Des emplois insuffisants en quantité et en qualité

Une lecture des taux d'emploi, entre 2000 et 2020, dans les pays de la sous-région montre que les emplois sont insuffisants en nombre et évoluent à un rythme modéré ou modeste. Mesurés par rapport à la population de 15 ans et plus, ces taux étaient quasi stables entre 2000 et 2020, et montrent que les emplois n'occupent qu'entre 36 % (Algérie) et 42 % (Égypte) de la population de référence. Cet intervalle s'annonce en principe comparable à la moyenne des pays de la région arabe, mais il est loin de l'être par rapport aux pays à revenu moyen inférieur (52 %) et aux

Figure 2: Taux d'emploi (% de la population de 15 ans et plus)



Source : BIT, 2020.

pays à revenu moyen (56 %). Si l'on se réfère à la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans), les taux d'emplois ne changent considérablement qu'au Soudan (50 % au lieu de 40 %, en 2020). Dans les autres pays, le changement n'est pas notable, car au moins 90 % de la population de 15 ans et plus fait partie de la population en âge de travailler (98 % en Tunisie).

Hormis l'insuffisance quantitative de la demande du travail, reflétée par les faibles taux d'emploi, une grande partie des quantités demandées fait défaut en matière de qualité, telle que reflétée par les taux des emplois dans le secteur informel et les taux des emplois vulnérables. L'engagement dans l'économie informelle est souvent associé à de faibles revenus, à la pauvreté et à la vulnérabilité (Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)/BIT, 2019)². Dans les faits, les emplois informels représentent environ 40 % de l'ensemble des emplois non agricoles en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Ce pourcentage dépasse la moitié des emplois non agricoles dans les trois pays qui restent, avec une représentation plus prononcée au Soudan et en Mauritanie. Dans le premier, 65 % des travailleurs âgés de 25 à 54 ans sont engagés dans le secteur informel (BIT, 2014)³.

En Mauritanie, le principal pourvoyeur d'emplois est le secteur informel, occupant plus de 63 % de la population active qui travaille ; plus de la moitié de ces emplois sont le fait du secteur informel non agricole.

En plus du caractère informel, les données sur la vulnérabilité des emplois indiquent que celle-ci touche environ la moitié des emplois en Mauritanie, au Maroc et au Soudan, et que les femmes sont, en général, surreprésentées dans les bassins d'emplois vulnérables, excepté en Algérie et en Tunisie.

Un autre angle de lecture illustre le fait que la protection sociale est loin d'être universelle. Aussi, les régimes de protection contre le chômage sont très limités en termes de services et de couverture. À titre d'exemple, il n'existe pas de programme de protection contre le chômage ancré dans la législation au Soudan. En Algérie, en Égypte, et en Tunisie, de tels programmes concernent entre un tiers et deux tiers de la population active, selon le rapport mondial sur la protection sociale (BIT, 2017)⁴.

2 <https://doi.org/10.1787/939b7bcd-en>.

3 https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-/africa/-/ro-abidjan/-/sro-cairo/documents/publication/wcms_334878.pdf.

4 https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-/dgreports/-/dcomm/-/publ/documents/publication/wcms_604882.pdf.

Tableau 4: Recueil d'indicateurs de la qualité des emplois en Afrique du Nord

	Emploi informel (% de l'emploi non agricole total)	Part de la population couverte par les sys- tèmes de protection sociale	Emploi vulnérable, total (% de l'emploi total)	Emploi vulné- rable, femmes (% de l'emploi des femmes)
Algérie	38 (2014)	64 (2010)	27,05	23,31
Égypte	54	37 (2016)	21,12	34,00
Mauritanie	91* (2017)	ND	52,82	68,21
Maroc	40 (2014)	61 (2017)	48,10	61,02
Soudan	77 (2011)	ND	50,04	64,66
Tunisie	40 (2014)	54 (2017)	20,08	14,45

Source : Banque mondiale (2020) et enquêtes individuelles sur l'emploi.

* Cette statistique concerne les actifs occupés dans le secteur privé non agricole, selon l'Office national des statistiques en Mauritanie.

B. Des mutations sectorielles lentes mais favorables à une progression de la productivité

Si les observations faites précédemment indiquent une insuffisance quantitative et qualitative de la demande du travail dans les pays étudiés, la présente section jettera la lumière sur des aspects liés à l'impact de la structure de l'emploi sur la productivité (compétitivité) des économies de la sous-région, qui est un indicateur de la viabilité de l'emploi (Banque mondiale, 2017)⁵.

Les analyses dans cette section permettent de regrouper les pays de l'étude en deux catégories : une première catégorie où l'évolution de la productivité apparente du travail présentait une amélioration continue, reflétant une mobilité du travail vers des secteurs plus productifs, en moyenne ; une deuxième catégorie, incluant l'Algérie, la Mauritanie et le Soudan, où la productivité marquait des intervalles de stagnation sur la période 1996-2019.

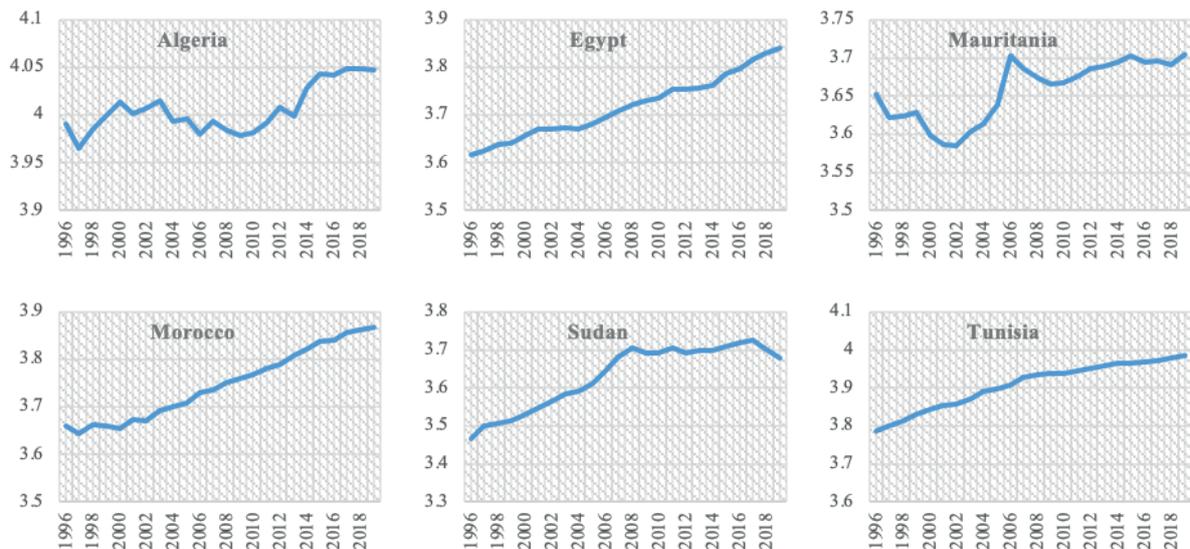
En Algérie, la demande de travail, approximée par le nombre des appariements effectifs, émane en grande partie du secteur hors agriculture. L'agriculture ne contribuait qu'à hauteur de 9 % de l'ensemble des emplois, en 2019 (données du BIT). Cette contribution est la résultante d'une réduction continue de la part du secteur dans l'emploi

depuis 2000, alors qu'environ 21 % des emplois se trouvaient dans l'agriculture. Il s'agit, d'ailleurs, d'une réduction qui traduit une amélioration de la productivité, pour un secteur qui n'a subi presque aucun changement quant à sa part dans la valeur ajoutée (autour de 10 %). En dehors de l'agriculture, les données comparatives de 2001 reflètent (uniquement) des changements mineurs en termes des contributions à l'emploi dans tous les secteurs. En revanche, les changements observés en termes des contributions à la valeur ajoutée montrent une réduction des parts des services au profit des industries. Ces dernières sont devenues alors plus productives dans un temps où la productivité subissait une détérioration dans les services à cause, notamment, de la contribution prépondérante de l'administration publique. Toutefois, la productivité apparente du travail a fait un bond depuis 2014, alors qu'elle était presque stagnante depuis le début des années 1990.

Par sous-secteur, la majorité des personnes occupées se trouvent dans le secteur manufacturier et l'administration publique, l'éducation et le secteur de la santé. En 2019, un tiers des emplois était dans l'administration publique, l'éducation et le secteur de la santé. Le secteur manufacturier est le deuxième contributeur, avec une part d'environ 11 %. Il est suivi par la construction (17 %), puis le commerce de gros, la restauration et l'hôtellerie (15 %).

⁵ <https://ieg.worldbankgroup.org/sites/default/files/Data/Evaluation/files/industry-competitiveness-and-jobs.pdf>.

Figure 3: Evolution de la productivité apparente du travail en Afrique du Nord (en logarithme)



Source : Banque mondiale, 2020.

En Mauritanie, deux principales périodes peuvent être distinguées lorsqu'il s'agit de l'évolution de la productivité : la période avant 2007, qui a marqué un retour à l'amélioration de la productivité ; une période après cette année où la productivité était presque stagnante. Néanmoins, la tendance de la productivité apparente du travail est légèrement haussière en Mauritanie, entre 1996 et 2019 (et également entre 2001 et 2019).

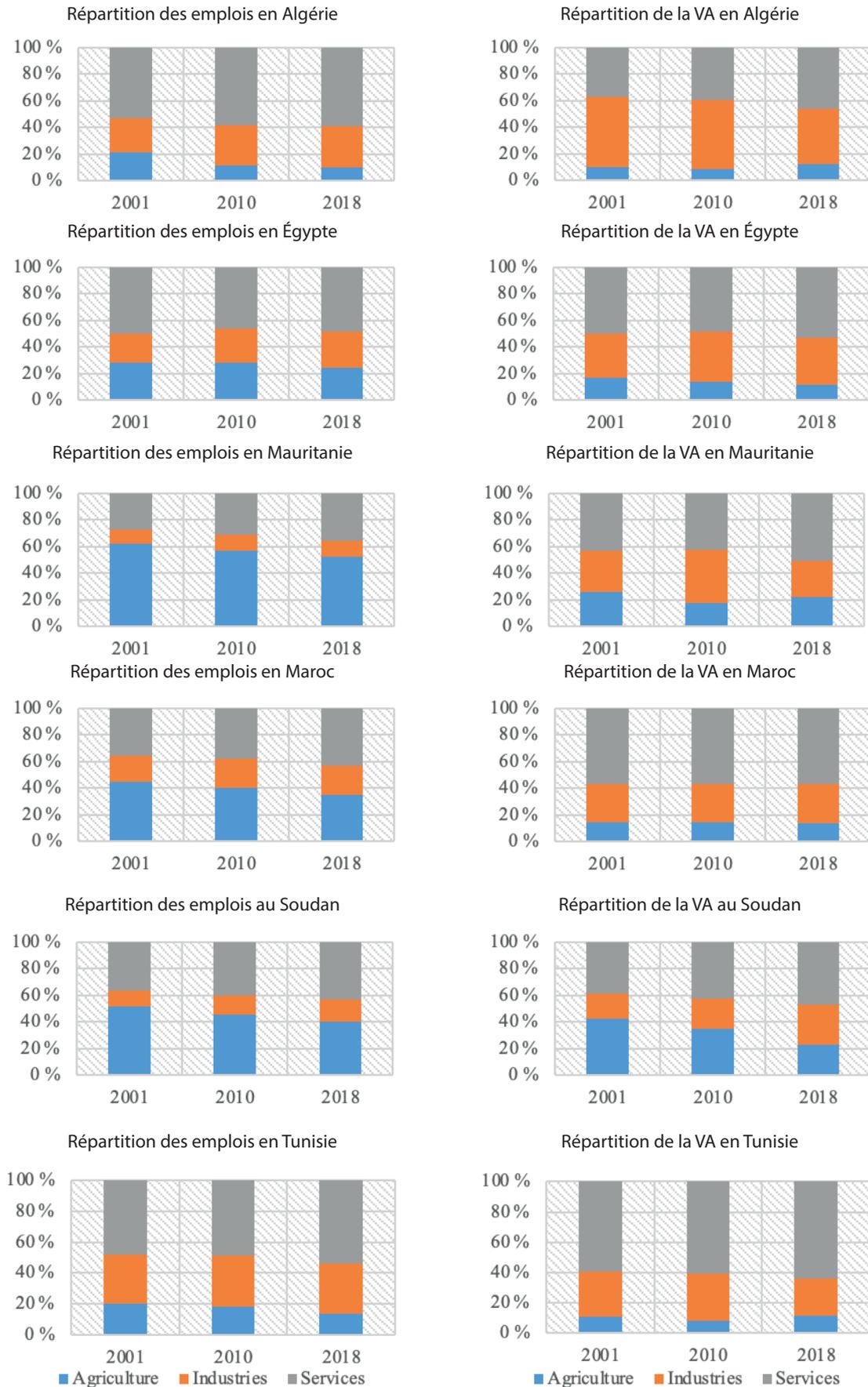
L'observation des changements intervenus dans les structures de l'emploi et la valeur ajoutée, en Mauritanie, permet de souligner une prédominance de l'agriculture dans les emplois, et des services dans la valeur ajoutée. Leurs parts, en emplois et en valeur ajoutée, ont subi de faibles changements entre 2001 et 2010, et la productivité a été portée alors par son amélioration dans les industries (y compris la construction).

Au Soudan, et après une période d'amélioration continue dès 1996, la productivité apparente du travail est devenue stagnante depuis 2008. L'observation des tendances des structures de l'emploi et de la valeur ajoutée indique que, derrière l'amélioration constatée, il y a une hausse de la part dans la valeur ajoutée des industries contre une représentation quasi-stable dans les emplois, autour de 14 %, et un recul de l'emploi

dans l'agriculture, reflété par une part qui est passée d'environ 51 % à 40 % entre 2001 et 2019.

En Égypte, l'agriculture contribuait à hauteur de 23 % à l'emploi, en 2019 (et 31 % de l'emploi des femmes). En presque 20 ans, cette contribution a baissé d'environ 5,5 %, alors qu'elle se situait à 28,5 % en 2001. La part de l'agriculture dans la valeur ajoutée est passée d'environ 15 % en 2001 à 11 % en 2018, ce qui reflète une quasi-stabilité de la productivité, approximée par le rapport de la contribution à la valeur ajoutée sur la contribution aux emplois. En dehors de l'agriculture, c'est le secteur manufacturier et l'administration publique, l'éducation et le secteur de la santé qui sont les premiers pourvoyeurs d'emplois, avec une part d'environ 17 % en 2019. Le secteur du commerce de gros, de la restauration et de l'hôtellerie est deuxième contributeur, avec environ 16 %. Dans son ensemble, le secteur des services est dominant dans le total des emplois, à presque la moitié. Les emplois dans les industries en Égypte sont portés par le secteur manufacturier (13 % du total des emplois) et celui de la construction (14 % du total des emplois). En 2019, les industries, y compris la construction, concentraient 30 % des emplois et créaient 35 % de la valeur ajoutée.

Figure 4: Répartition sectorielle des emplois et de la valeur ajoutée en Afrique du Nord



Source : Banque mondiale, 2020.

Au Maroc, les 20 dernières années ont été marquées par le fait que le secteur agricole (35 %) a perdu sa place de premier pourvoyeur d'emplois, au profit des services (43 %). Ce changement reflète une amélioration de la productivité du secteur agricole et de l'économie dans son ensemble, comme cela peut être indiqué par les transmutations des structures des emplois et de la valeur ajoutée, sur une période où les parts de l'industrie dans l'emploi et dans la valeur ajoutée sont restées très peu variables. Cependant, on observe encore une sous-utilisation au Maroc alors que plus de 35 % de la main-d'œuvre marocaine est employée dans l'agriculture et près de 42 % de cette main-d'œuvre est engagée dans un travail non rémunéré, ce qui suggère une pénalisation de la productivité. Par secteur, la manufacture (11 % du total des emplois) et la construction (10 % du total des emplois) représentaient l'essentiel des emplois dans le secteur industriel, en 2019. Dans les services, les emplois proviennent surtout du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie (20 % du total des emplois) ainsi que de l'administration publique (10 % du total des emplois).

Les observations concernant la Tunisie permettent aussi de constater une amélioration continue de la productivité apparente du travail. Cela est dû à des transformations des structures de l'emploi et de la valeur ajoutée au profit des secteurs les plus productifs. Sur la période 2001-2018, les gains de productivité ont été portés par une amélioration de la productivité de l'agriculture et des services. En effet, les parts de l'agriculture dans les emplois sont passées d'environ 20 % à 13 % alors que sa contribution à la valeur ajoutée n'a quasiment pas changé, restant autour de 10 %. Aussi, la part des services dans les emplois a progressé de 48 % à 53 %, sur la même période, contre une évolution de 52 % à 59 % de leurs parts dans la valeur ajoutée. Au niveau des sous-secteurs, l'évolution des structures des emplois a été principalement marquée par une baisse de la contribution de l'agriculture et de l'industrie manufacturière (-1,6 %), contre une augmentation des parts du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie (+1,9 %), du secteur des transports,

du stockage et de la communication (+1,5 %), et du secteur de la finance, de l'immobilier et des services aux entreprises (+1,6 %). Les premiers pourvoyeurs d'emplois sont l'administration publique, l'éducation et la santé (20 %), suivies par l'industrie manufacturière (18 %) et les commerces, restaurants et hôtels (17 %).

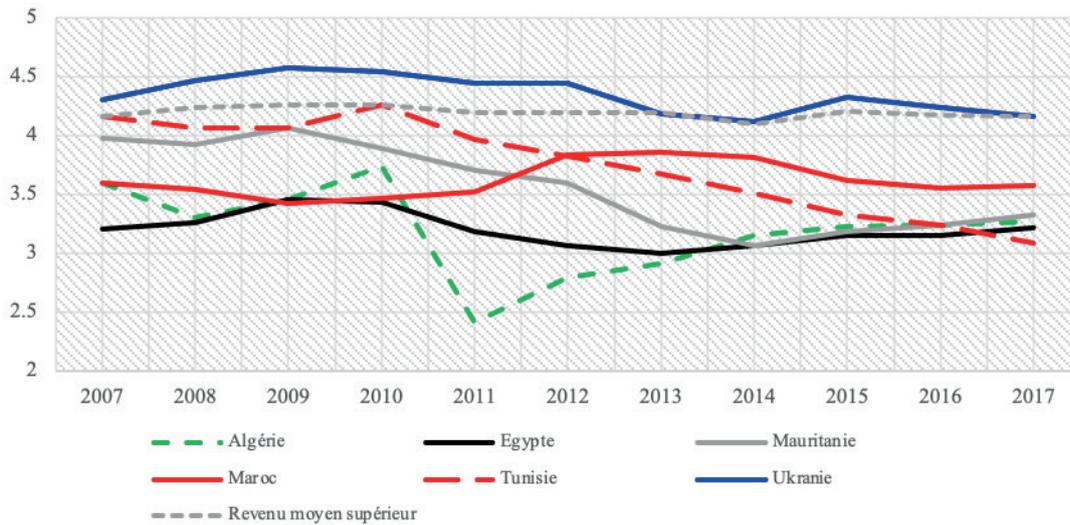
3. Problèmes de fonctionnement des marchés du travail en Afrique du Nord

Les marchés du travail dans la sous-région de l'Afrique du Nord connaissent un certain nombre de problèmes de fonctionnement. La gamme des politiques et institutions en place se révèle rigide (Banque africaine de développement (BAfD), 2014; BIT, 2017; CEA, 2019) et en défaveur d'une allocation efficace du travail à même de promouvoir une meilleure adéquation, quantitative et qualitative, mais aussi de meilleurs niveaux de productivité.

Ce fait peut être illustré par l'indice de l'efficacité des marchés du travail, publié par le Forum économique mondial. En référence à cet indice, les appréciations de 2018 indiquent que les pays de la sous-région de l'Afrique du Nord présentaient de faibles niveaux d'efficacité, sur une échelle ascendante de 1 à 7. Les scores d'efficacité dans la sous-région sont, en effet, inférieurs à la moyenne des pays à revenu moyen supérieur, se situant dans le dernier quartile, au-delà de la 119^e place sur 137 pays. Cela illustre une grande rigidité (par opposition à la flexibilité) ainsi qu'une faiblesse d'efficacité en termes d'allocation de la main-d'œuvre et des talents, dans les pays concernés.

Pour ce qui est de la flexibilité, elle est appréciée au moyen de cinq éléments essentiels : le degré de coopération dans les relations entre employeurs et travailleurs ; les pratiques d'embauche et de licenciement ainsi que les frais de licenciement comme indicateurs de la fluidité entre l'offre et la demande ; la flexibilité dans la détermination des salaires ; l'effet de la fiscalité sur les préférences des acteurs du marché du travail. Les appréciations rapportées au niveau du tableau ci-dessous

Figure 5: Dynamique de l'efficacité du marché du travail en Afrique du Nord : indice d'efficacité (2007-2017)



Source : Fonds monétaire international (FMI), Forum économique mondial, Indice mondial de compétitivité.

rèvelent une insuffisance, surtout au niveau de la coopération dans les relations entre employeurs et travailleurs, de la flexibilité et des pratiques d'embauche et de licenciement, comme reflété par le classement des pays de la région.

À quelques exceptions près, à l'image de la Mauritanie en matière de coopération dans les relations entre employeurs et travailleurs et de frais de licenciement, et du Maroc en ce qui concerne la flexibilité de la détermination des salaires, les marchés du travail des pays de l'Afrique du Nord apparaissent marqués par une grande rigidité, comparativement au seuil de référence. Cela signifie que la capacité des pays à réallouer la production à des segments plus productifs et/ou émergents, et à adapter la main-d'œuvre aux besoins des nouveaux secteurs, est limitée. Aussi, en l'absence de système efficace de formation professionnelle et d'apprentissage tout au long de la vie, et faute de niveaux modérés de prestations de protection contre le chômage [qui sont susceptibles de soutenir une augmentation volontaire du niveau et de la durée du chômage en vue de meilleurs appariements, comme argumenté par Acemoglu et Shimer (2000)], surtout dans le secteur privé, la flexibilité dans les pays de la sous-région est loin de bien fonctionner.

En matière d'allocation efficace de la main-d'œuvre et des talents, le rapport mondial sur la compétitivité propose également une appréciation basée sur cinq dimensions principales, à savoir : le degré d'alignement de la rémunération sur la productivité et les performances (pour la productivité, il s'agit d'une politique dont les avantages sont avérés)⁶ ; le degré de recours à la gestion professionnelle ; la capacité d'attirer les talents ; la capacité de retenir les talents ; le ratio des femmes par rapport aux hommes dans la population active. Les appréciations en la matière indiquent que les marchés du travail des pays de la sous-région de l'Afrique du Nord doivent fournir des efforts considérables en ce qui concerne la promotion de l'accumulation de capital humain et l'utilisation des talents à leur plein potentiel, y compris la promotion des systèmes duaux de formation professionnelle et le renforcement de la volonté des employeurs – notamment par des incitations – de former les employés, mais aussi en termes de participation des femmes au marché du travail. Cela est reflété par les rangs occupés, au-delà de la 127^e place (Maroc), parmi les derniers du classement, sur 137 économies.

⁶ <https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/aer.90.5.1346>.

Tableau 5: Indice de l'efficacité du marché du travail, 2018

		Algérie	Égypte	Mauritanie	Maroc	Tunisie
Coopération dans les relations entre employeurs et travailleurs, 1-7 (de la moins bonne à la meilleure)	Valeur	3,93	3,98	4,69	3,79	3,66
	Rang	107	104	44	115	123
Pratiques d'embauche et de licenciement, 1-7 (des moins bonnes aux meilleures)	Valeur	3,34	3,74	3,31	3,30	2,68
	Rang	104	70	107	109	130
Flexibilité de la détermination des salaires, 1-7 (de la moins bonne à la meilleure)	Valeur	4,57	4,55	4,71	5,37	3,69
	Rang	94	98	82	36	128
Effet de la fiscalité sur les incitations au travail, 1-7 (du moins bon au meilleur)	Valeur	3,67	4,13	4,19	4,18	3,66
	Rang	85	55	51	52	87
Frais de licenciement (en semaines de salaire)	Valeur	17,33	36,83	10,47	20,69	21,57
	Rang	74	129	37	88	92
Flexibilité	Valeur	4,24	3,86	4,71	4,37	3,75
	Rang	93	122	45	79	126
Rémunération et productivité, 1-7 (des moins bonnes aux meilleures)	Valeur	3,33	3,44	2,42	3,55	3,07
	Rang	116	107	137	96	126
Recours à une gestion professionnelle, 1-7 (du moins bon au meilleur)	Valeur	2,90	3,87	2,10	4,03	3,91
	Rang	132	92	137	79	88
Capacité de retenir les talents, 1-7 (de la moins bonne à la meilleure)	Valeur	2,46	2,95	2,64	3,15	2,68
	Rang	123	103	113	90	111
Capacité d'attirer les talents, 1-7 (de la moins bonne à la meilleure)	Valeur	2,05	2,40	2,05	3,30	2,31
	Rang	127	116	126	69	119
Femmes dans la population active, ratio par rapport aux hommes	Valeur	0,24	0,31	0,46	0,34	0,36
	Rang	134	131	122	130	125
Utilisation efficace des talents	Valeur	2,29	2,59	1,95	2,80	2,43
	Rang	135	131	137	127	134
Efficacité du marché du travail	Valeur	3,27	3,22	3,33	3,58	3,09
	Rang	133	134	129	120	135

Source : FMI, Forum économique mondial, Indice mondial de compétitivité.

4. Principaux déséquilibres : chômage, inactivité/ découragement, et génération de jeunes « ni-ni »

Étant donné les pressions démographiques sur les marchés du travail, les rigidités structurelles et la faible dynamique de la demande, il est naturel d'observer un rationnement des emplois dans les pays étudiés. Cela signifie la formation d'une masse de chômeurs, mais d'autres états demeurent envisageables. Certains reflètent un sous-emploi des facteurs, comme les situations d'inadéquations, d'autres sont des manifestations de l'exclusion, comme le chômage de long terme, le chômage de primo-insertion et le découragement. Dans la présente section, on s'efforce de présenter brièvement trois des principaux déséquilibres observés sur le marché du travail dans les pays de l'Afrique du Nord, à savoir : le chômage, l'inactivité, et la formation d'une masse de jeunes « ni-ni » (ni employés, ni dans un cursus éducatif ou en formation).

A. Chômage persistant et élevé contre croissance à faible contenu en emplois

Le chômage est l'un des déséquilibres les plus importants que présentent les marchés du travail dans les pays de l'Afrique du Nord.

En 2019, les taux de chômage nationaux se situaient autour de 10 % dans quatre pays, à savoir : l'Algérie, l'Égypte, la Mauritanie et le Maroc. Au Soudan et en Tunisie, ces taux étaient légèrement plus élevés, se situant autour de 16 %. En somme, les taux observés dans la sous-région restent relativement élevés, comparés aux pays à revenu moyen et aux pays à revenu moyen inférieur.

En outre, l'évolution des taux de chômage en Afrique du Nord, sur la période 2001-2019, reflète un certain niveau de persistance. Sauf en Algérie,

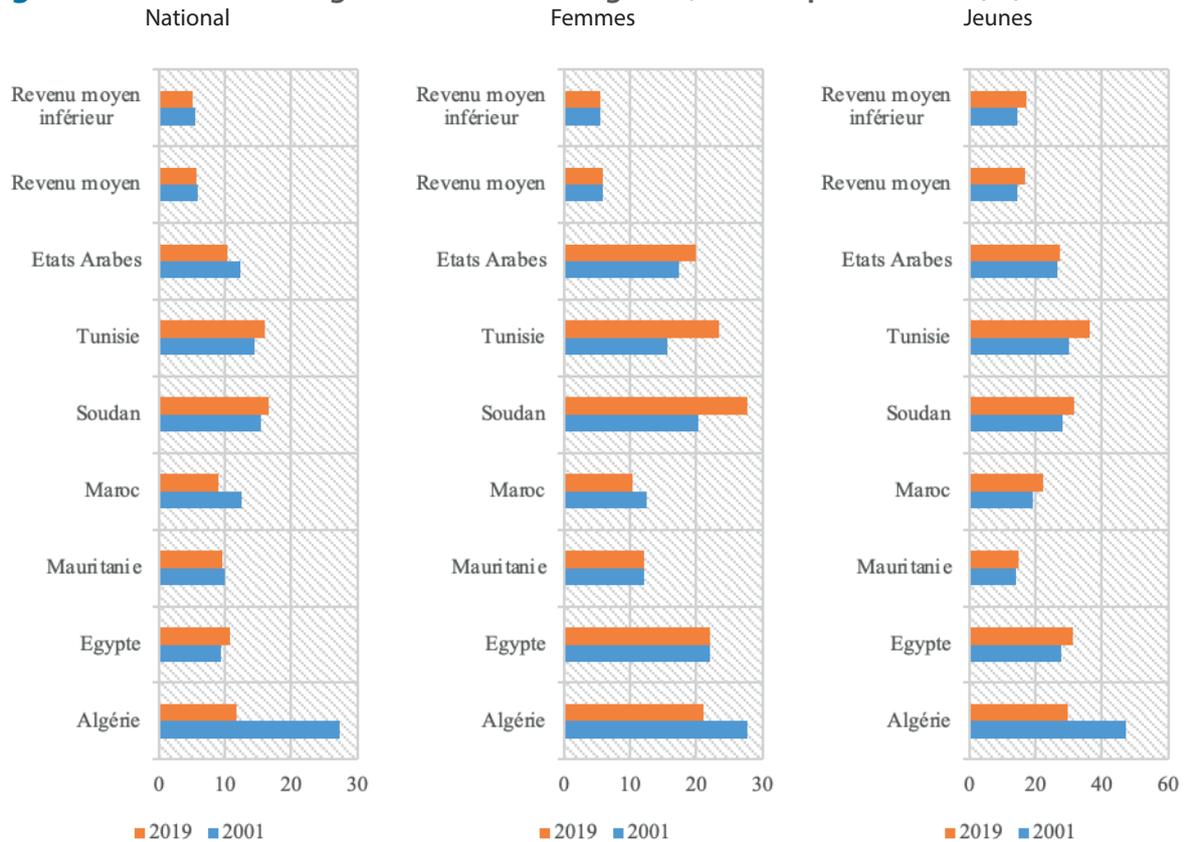
dont le taux de chômage a connu une baisse spectaculaire, passant de 27 % en 2001 à 11 % en 2019, ce taux est resté globalement stable dans l'ensemble de la région.

Ce sont les jeunes, qui constituent maintenant une part importante de la population, qui connaissent particulièrement des taux de chômage élevés, à même de se classer comme étant les plus élevés au monde (BIT, 2017)⁷. À l'exception de la Mauritanie (14 %), les taux de chômage des jeunes dépassaient 20 % dans le reste de la sous-région en 2019, et 30 % en Égypte, au Soudan et en Tunisie.

À côté des jeunes, se trouvent les femmes, dont les taux de chômage sont relativement moins élevés. Ils variaient, en 2019, de 11 % au Maroc à 28 % au Soudan, mais restaient de loin plus élevés que les moyennes des pays à revenu moyen et des pays à revenu moyen inférieur. Sauf en Mauritanie (12 %) et au Maroc, le taux de chômage des femmes dépassait 20 % dans le reste des pays étudiés de la sous-région de l'Afrique du Nord (en 2019).

⁷ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-/africa/-/ro-abidjan/documents/meetingdocument/wcms_577306.pdf.

Figure 6: Taux de chômage de certaines catégories, en Afrique du Nord (%)



Source : BIT, 2020.

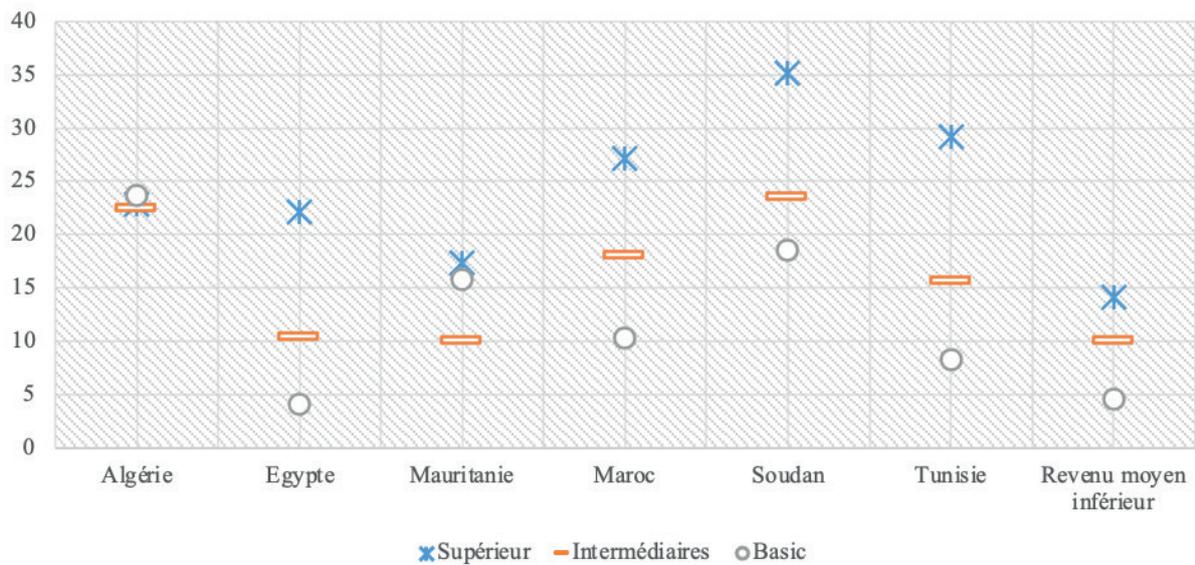
En outre, le chômage en Afrique du Nord présente une certaine asymétrie en défaveur des populations de diplômés. Cela peut être pris comme un indicateur des difficultés rencontrées par cette catégorie en matière d'insertion professionnelle (BIT, 2017). Tel est particulièrement le cas en Égypte, au Maroc, au Soudan et en Tunisie. La dispersion des taux de chômage dans ces pays est relativement plus importante par rapport à ce qui est observé dans les pays à revenu moyen inférieur, en moyenne. Pour ce qui est de l'Algérie et de la Mauritanie, la dispersion des taux de chômage est relativement faible, et concentrée lorsque l'on compare les diplômés du supérieur avec les personnes ayant un niveau d'éducation élémentaire.

Une autre observation concernant le chômage en Afrique du Nord a trait au faible ajustement de ce dernier à la croissance. Plusieurs recherches portant sur la loi d'Okun confirment ce constat en Afrique du Nord.

En Algérie, un large éventail de recherches arrive à la conclusion selon laquelle la loi n'est pas vérifiée (Keller et Nabil, 2002 ; Moosa, 2008 ; Yousefat, 2011 ; Driouche, 2013). Ces travaux ont mis en évidence l'absence d'ajustement automatique du chômage à la croissance et attribuent les mouvements du chômage en Algérie à d'autres variables telles que la prédominance des activités liées au secteur pétrolier et gazier (53 % de la valeur ajoutée en 2011, selon les statistiques nationales) et le manque de flexibilité au sein du marché du travail (Furceri, 2012). En effet, l'extraction minière et pétrolière est intensive en capital et constitue généralement une activité à faible croissance en termes d'emploi. Aussi, la rigidité du marché du travail peut nuire, entre autres, à la mobilité des facteurs, aux affaires et à la demande de main-d'œuvre.

Dans le cas du Maroc, il semble que la croissance et le chômage soient négativement corrélés. Cependant, la loi d'Okun n'est généralement pas significative. Pour expliquer la faiblesse de la

Figure 7: Dispersion des taux de chômage selon les niveaux atteints d'éducation (%)



Source : BIT, 2020.

Tableau 6: Etudes sélectionnées portant sur la loi d'Okun en Afrique du Nord (en anglais)

Empirical review of the Okun's law in Africa.			
Authors	Specification and research methodology	Sample	Main results
North Africa			
Furceri (2012)	Output-gap modeling. Regression in static panel (MCO) and dynamic panel (GMM)	Algeria 1980-2008	Validity of the law, but weakness in the Okun's coefficient (-0.05). The dominance of low growth-jobs sectors and the rigidity of labour market institutions have a great impact on unemployment and its reaction to growth.
Driouche (2013)	Output-gap and differences modeling. Analysis of the cointegration (ECM)	Algeria 1980-2011	Lack of a cointegrating relationship between the unemployment rate and the growth rate.
Elshamy (2013)	Output-gap modeling. Analysis of the cointegration (ECM)	Egypt 1970-2010	The Okun's coefficient is negative and statistically significant with regard to the long and short term.
The World Bank (2014)	Output-gap and differences modeling.	Egypt 2013q1-2013q1	Growth has a negative impact on the national and female unemployment rate. For men, the relationship is negative but not significant.
Alhdiy et al. (2015)	Differences modeling. Analysis of the cointegration (ECM)	Egypt 2006q1-2013q2	The lack of long-term relationship between growth and unemployment is attributed to the dominance of capital-intensive sectors.
Ezzahidi and El Alaoui (2014)	Differences modeling.	Morocco 1999-2009	An additional point of growth makes decrease the rate of unemployment by 0.14%.
Bouaziz and El Andari (2015)	Output-gap modeling. Analysis of the cointegration (ECM)	Tunisia 1990q1-2014q1	The Okun's law is valid in Tunisia, with a coefficient that is around -0.7.
Moosa (2008)	Output-gap modeling. Analysis of the cointegration (ARDL)	Algeria/Egypt/Morocco/Tunisia 1990-2005	The Okun's law is invalid for three reasons: the mismatch between labour supply and demand, the rigidity of the labour market institutions, and the dominance of public, oil and gas and mining sectors.

Source : Ibourk et El Aynaoui, 2016. Policy Lessons from Okun's Law for African Countries.

relation entre le chômage et la croissance au Maroc, de nombreux analystes évoquent le décalage entre les structures de l'offre et de la demande de travail à un moment où la structure de l'emploi, au Maroc, est en train de subir des modifications – la structure des compétences ne suit pas (Moosa, 2008 ; Masood et al, 2012 ; CESE-Maroc, 2013 ; Banque mondiale, 2013 ; Bougroum et al., 2014).

D'autres soulignent la rigidité du marché du travail (Agénor et El Aynaoui, 2003 ; Banque mondiale, 2014 ; Bougroum et al., 2014). Ibourk et El Aynoui (2016) ajoutent la volatilité de la croissance dans les années 1990 comme facteur expliquant l'absence de la dépendance du chômage à la croissance économique au Maroc.

Les estimations concernant la Tunisie ne sont pas concluantes. À titre d'exemple, Ibourk et El Aynoui (2016) montrent que la loi d'Okun est valable en Tunisie pour quatre spécifications ; le coefficient d'Okun varie de -0,26 à -0,75. Ces estimations sont comparables aux résultats rapportés par Bouaziz et Andari (2015), bien que ces derniers soient estimés à partir de données trimestrielles. À l'inverse, les résultats de Moosa (2008) contredisent le fait que la loi soit valable en Tunisie. Cependant, le champ d'application des résultats de Moosa peut être limité en raison de deux dimensions interdépendantes. La première tient à la période d'étude : Moosa (2008) mobilise des données pour la période 1990-2005. La seconde est que le lien entre le chômage et la croissance est devenue plus fort en Tunisie depuis 2000.

En Égypte, la relation est en principe valable, sous différentes spécifications retenues. Ibourk et El Aynoui (2016) estiment le coefficient d'Okun pour ce pays dans un intervalle de -0,95 à -1. En termes d'intensité de la relation, les coefficients sont conformes à la littérature existante sur la loi d'Okun en Égypte (Moosa, 2008 ; Elshamy, 2013 ; Banque mondiale, 2014 ; Alhdiy et al., 2015). Cependant, nous constatons qu'il n'y a pas de consensus sur

l'existence d'une dépendance à long terme du chômage à la croissance (Elshamy, 2013 ; Banque mondiale, 2014 ; Alhdiy et al., 2015).

B. Un recul de la participation dans l'activité qui touche principalement les jeunes et les femmes

Un corolaire du chômage et du manque d'opportunités économiques réside dans le découragement quant à la participation au marché du travail. Bien que divers facteurs entrent en jeu dans la décision de participer au marché du travail, notamment les taux de salaire, la mobilité géographique (transport, loyer, etc.) et les négociations familiales, ou encore les structures de production, ces facteurs convergent vers l'absence de possibilités économiques comme source principale du recul de la participation en Afrique du Nord. Dans les faits, les taux d'activité dans la sous-région sont en deçà des moyennes des pays à revenu moyen et des pays à revenu moyen inférieur.

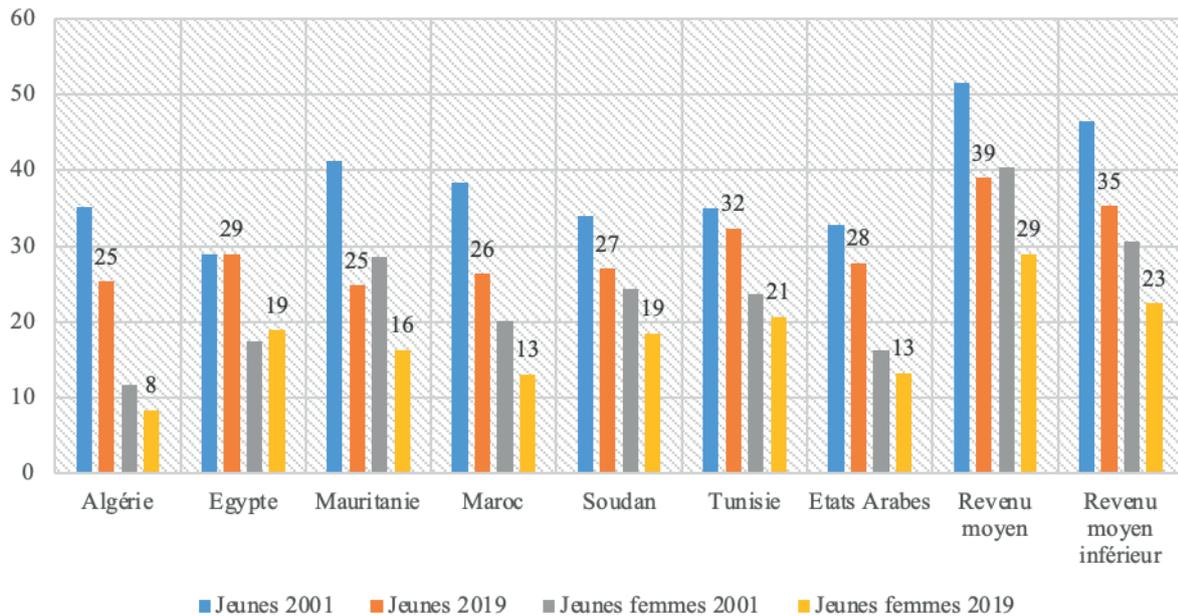
Certaines catégories, telles que les jeunes et les femmes, présentent des taux d'activité encore

Figure 8: Taux de participation national et des femmes, en Afrique du Nord (%)



Source : BIT, 2020.

Figure 9: Taux de participation des jeunes, en Afrique du Nord (%)



Source : BIT, 2020.

considérablement inférieurs. Pour les femmes, la participation est de 20 % à 30 % inférieure à la moyenne nationale. Là encore, le fossé de participation entre femmes et hommes dans la région est le plus élevé au monde. Si l'on observe les tendances dans les États arabes, l'écart entre les sexes a diminué en 2015, à environ 58 %, contre 60 % en 1995 (27 points en moyenne mondiale). Cette faible participation des femmes dans l'activité économique a plusieurs origines, notamment la répartition traditionnelle des rôles dans le ménage, la scolarisation croissante et l'allongement de la scolarité des filles, ainsi que le statut matrimonial, en particulier les femmes mariées.

En plus de la faible participation des femmes aux marchés du travail des pays de l'Afrique du Nord, il y a lieu de souligner une faible participation des jeunes, notamment de sexe féminin. Dans tous ces pays, nous observons un recul de la participation des jeunes de 15 à 24 ans, entre 2001 et 2019, à cause, entre autres, de l'allongement du nombre d'années d'études, mais aussi du manque de possibilités économiques alors que les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur ne dépassent pas 40 %, dans le meilleur des cas (5 % en Mauritanie en 2015). Les taux de participation des jeunes femmes se situent quasiment à 50 %

de ce qui est observé pour l'ensemble des jeunes. Sauf en Tunisie, où le taux d'activité des jeunes femmes est de 21 %, les autres pays de la région présentent des taux d'activité en dessous de 20 % concernant les jeunes femmes.

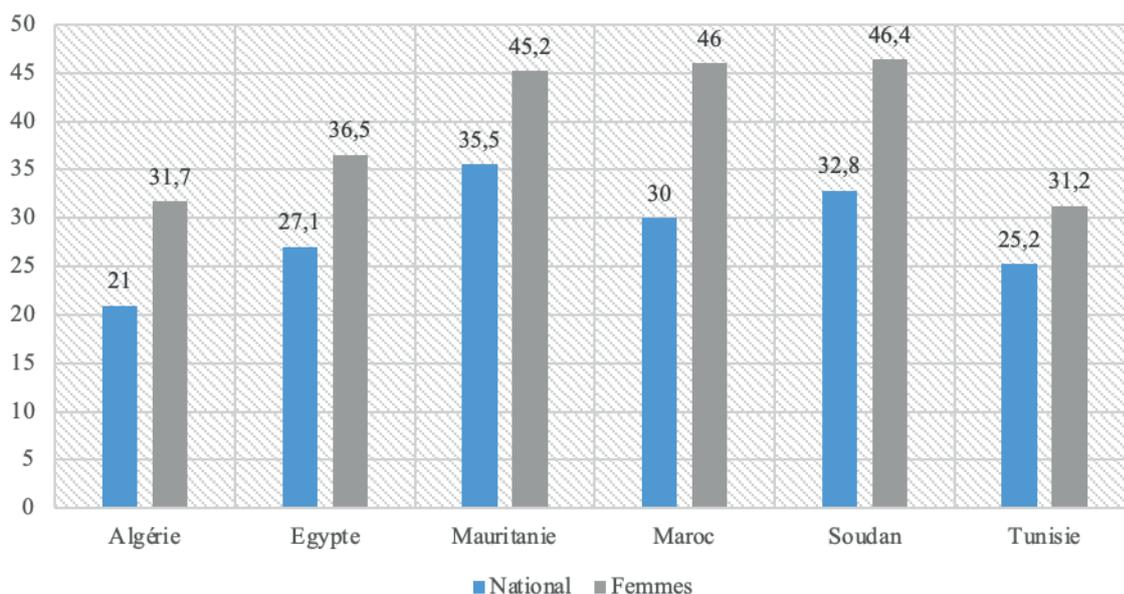
C. Une part élevée des jeunes sont déscolarisés et sans emploi ni formation (NEET)

À la lumière des constats faits concernant le chômage, l'activité et les possibilités économiques, on doit s'attendre à la formation d'un bassin de jeunes qui sont déscolarisés et sans emploi ni formation.

Ce fait est en principe capturé par le taux des jeunes NEET ou « ni-ni », qui correspond au pourcentage de jeunes découragés qui ne peuvent pas trouver d'emploi sur le marché du travail et n'ont pas la possibilité ou la motivation d'améliorer leurs compétences grâce à la formation et à l'éducation.

Les données de la Banque mondiale pour la période 2005-2019 montrent que, pour les jeunes de 15 à 24 ans, le taux de NEET est plus prononcé pour ceux ayant un niveau primaire et intermédiaire ainsi que pour les jeunes femmes. Pour ce qui est

Figure 10: Parts des jeunes qui sont déscolarisés et sans emploi ni formation (NEET), en Afrique du Nord (%)



Source : BIT, 2020.

des femmes, il est d'environ 46 % en Mauritanie, au Maroc et au Soudan, et compris entre 30 % et moins de 40 % en Algérie, en Égypte et en Tunisie. Au niveau national, la part des jeunes NEET est autour du quart en Algérie, en Égypte et en Tunisie,

et autour du tiers en Mauritanie, au Maroc et au Soudan. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le nombre de NEET est plus élevé que dans toute autre région.

II. Le marché du travail en Afrique du Nord à l'heure de la COVID-19

1. Des fermetures mettant en quarantaine les facteurs de production

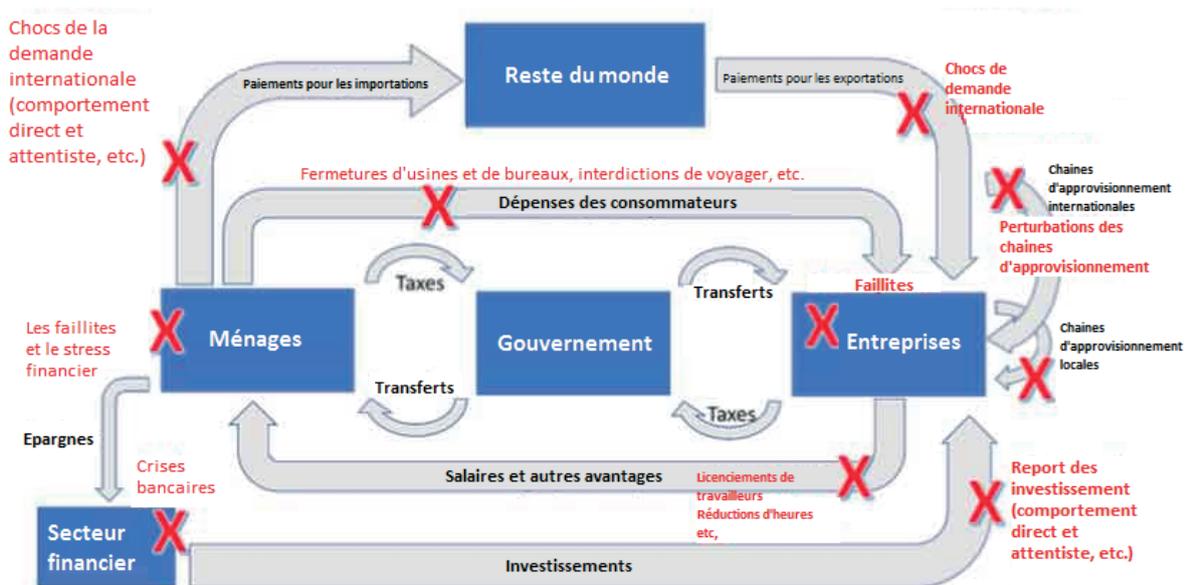
L'avènement de la COVID-19 a impacté les marchés du travail de la région de l'Afrique du Nord de différentes manières et par différents canaux. L'ensemble des pays de la région ont imposé des restrictions⁸ sur les facteurs de production et sur les échanges tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Les différentes mesures, conjuguées aux incertitudes quant à la continuité de la crise sanitaire, ont secoué les marchés du travail de la sous-région de l'Afrique du Nord, en affectant gravement (du moins dans certains secteurs) les schémas économiques intérieurs et extérieurs. Au niveau intérieur, les chocs concernent particulièrement les chaînes d'approvisionnement locales, l'activité globale des entreprises et

l'attitude envers le risque et l'investissement. Ils concernent par conséquent les heures travaillées, les salaires et les autres avantages des travailleurs. En l'absence de filets sociaux suffisants, ils touchent les dépenses de consommation et l'épargne. Aussi, il y a différents chocs touchant l'offre et la demande internationales, et donc les paiements pour les exportations et les importations de produits finis, destinés à une consommation finale, et de produits semi-finis à usage intermédiaire, ainsi qu'un effondrement du tourisme et des voyages d'affaires. Le schéma suivant donne un aperçu des multiples canaux de transmission des chocs provoqués par la COVID-19, dans un circuit économique.

Force est de constater que la vulnérabilité de chacun des marchés du travail des économies de la sous-région dépend de son degré d'exposition aux différents chocs présentés ci-dessus – laquelle exposition est, en principe, tributaire de nombreux

Figure 11: La COVID-19 : un choc économique inédit



Source : Baldwin, R. 2020. Keeping the lights on: Economic medicine for a medical shock.

⁸ A l'image de ce qui s'est produit dans plusieurs autres pays et régions, les pays de l'Afrique du Nord ont procédé à la fermeture des restaurants, des magasins, des écoles et des universités, ainsi que des routes et du transport international. Aussi, des couvre-feux ont été mis en place.

facteurs, dont la structure de la production et des emplois, la composition en termes de qualité des emplois telle qu'elle peut être reflétée par les parts des emplois vulnérables et du travail dans l'économie informelle, les parts du travail mal payé et des travailleurs sous contrat permanent, mais aussi la capacité des gouvernements à porter secours aux entreprises et aux travailleurs, notamment ceux ayant subi des pertes de revenu à même de les entraîner dans le piège de la vulnérabilité et de la pauvreté.

2. Impact sur la demande : la production et le fonctionnement des entreprises

A. Une analyse préliminaire de l'impact sectoriel de la pandémie

La pandémie a frappé les divers secteurs des économies de manière différée. Parmi les plus touchés figurent ceux qui reposent sur la mobilité des personnes, sur les rassemblements et/ou sur les liens d'approvisionnement (et d'acheminement) avec les chaînes de valeur mondiales. À ce titre, différentes appréciations, à propos des pays de l'Afrique du Nord, indiquent que le risque est le plus

grand au niveau des activités du commerce et de la réparation, de la fabrication, de l'immobilier, du tourisme et du transport, en plus d'autres services comme certains services de divertissement et des activités culturelles. Des secteurs comme l'agriculture et l'alimentaire ne devraient pas subir d'impact direct à cause de la COVID-19 car il n'y a généralement pas de restrictions explicites. Pour le transport maritime et la pêche, les restrictions et la baisse de la demande internationale risquent d'avoir un impact plus ou moins important sur la production et les emplois. Le risque est par ailleurs faible à moyen du côté des activités financières et d'assurances, mais aussi pour les industries extractives, sauf pour ce qui est de la faiblesse des prix, qui devrait en principe impacter la croissance dans les pays riches en ressources, tels que l'Algérie. Il est faible dans le secteur public et de l'éducation, mais aussi dans le domaine de la santé des personnes et de l'action sociale.

Une appréciation des risques engendrés, ou à subir par les pays de la sous-région de l'Afrique du Nord, selon cette première classification des secteurs par degré d'exposition, permet de dégager un premier profil des pays selon les risques touchant la production.

Maintien des activités de l'alimentation et du commerce de détail, et incertitudes autour du transport maritime et de la pêche

Les travailleurs du commerce de détail ont été particulièrement touchés par l'effondrement de la demande de consommation de certains biens, à l'intérieur comme à l'extérieur, à cause des restrictions. Les commerces (et travailleurs) concernés par la nourriture et d'autres produits de première nécessité ont vu, par contre, leurs activités se maintenir ou augmenter (BIT, 2020)*. Ce sont des activités à forte intensité de main-d'œuvre qui se sont révélées essentielles pour la sécurité alimentaire, mais également pour la survie de l'économie. Or, et hormis le maintien, voire l'augmentation, du travail du commerce de détail et des épiceries, ainsi que du travail des services de nettoyage, il s'agit d'une catégorie de travailleurs peu qualifiés percevant de faibles salaires et des prestations de sécurité sociale insuffisantes **(BIT, 2020).

Secteur du transport maritime et de la pêche

Bien qu'il soit un important fournisseur de produits alimentaires, le secteur du transport maritime et de la pêche s'est retrouvé sous l'impact des mesures (restrictions de voyage et mesures de quarantaine pour les marins internationaux, restrictions sur la possibilité de se rendre à terre pour un traitement médical, restrictions sur la livraison aux navires de fournitures médicales essentielles, de carburant, d'eau, de pièces de rechange et de provisions, etc.) empêchant les navires de quitter les ports (BIT, 2020)***. Des millions d'emplois se sont trouvés alors confrontés à un risque d'arrêt temporaire ou définitif.

* https://www.ilo.org/sector/Resources/publications/WCMS_741342/lang--en/index.htm.

** Idem

*** https://www.ilo.org/sector/Resources/publications/WCMS_742026/lang--en/index.htm.

En Algérie, par exemple, les secteurs à risque élevé et à risque moyen-élevé ont contribué à hauteur de 27 % à la valeur ajoutée, et le secteur extractif, qui contribue à hauteur d'environ 30 % au PIB, a subi des pressions à la baisse sur les prix. En revanche, la part de l'administration publique, de l'éducation et de la santé est autour de 20 %, alors que l'agriculture compte pour environ 12 %.

En Égypte, les secteurs à risque élevé et à risque moyen-élevé produisaient un peu plus du tiers de la valeur ajoutée, en 2019. Les activités extractives comptaient pour 26 % de la valeur ajoutée. Les secteurs les moins risqués, à l'image de l'administration publique, de l'éducation et de la santé, représentaient moins de 11 % de la VA (les principaux services sont les télécommunications, les services financiers et le commerce de gros et de détail), et l'agriculture comptait pour 12 %.

En Mauritanie, la part dans la valeur ajoutée des secteurs à risque élevé et à risque moyen-élevé dépasse les 28 %. Un cinquième de la VA provient des activités extractives et le quart, des activités agricoles. Les secteurs de l'administration publique, de l'éducation et de la santé représentent moins de 11 % de la VA.

Au Maroc, la part dans la valeur ajoutée des secteurs à risque élevé et à risque moyen-élevé est d'environ 31 %, alors que la part des secteurs à faible risque, comme l'administration publique, l'éducation, la santé et l'action sociale, est autour de 10 %. L'agriculture compte pour environ 13 % et les activités extractives représentent environ le cinquième du total de la valeur ajoutée.

Au Soudan, un tiers de la valeur ajoutée provient de deux secteurs à risque faible, à savoir l'agriculture (23 %) et les activités extractives (10 %). Les domaines de l'administration publique, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale représentent une part d'environ 5 %. Pour ce qui est de la part dans la valeur ajoutée des secteurs à risque élevé et à risque moyen-élevé, elle est autour de la moitié, avec un cinquième de la VA qui provient du commerce, 13 % des transports, et environ 15 % des services (hors ceux mentionnés en début de paragraphe).

En Tunisie, les domaines de l'administration publique, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale représentent environ 20 % de la valeur ajoutée. Un tiers provient d'autres secteurs à risque faible ou moyen : l'agriculture (9 %), les activités extractives (18 %) et la construction (4 %). Pour

Impact sur le secteur manufacturier : l'exemple de l'automobile et du textile

La pandémie s'est traduite par une forte baisse de la demande et des investissements, qui a frappé les industries de l'automobile. L'arrêt brutal et généralisé de l'activité économique ainsi que la rupture des chaînes d'approvisionnement ont contribué à la réduction de l'emploi au sein de ce secteur, mais également dans les secteurs connexes (par le biais de liens en amont et en aval). Dans un pays tel que le Maroc, où l'industrie automobile est un moteur important de la croissance économique, et récemment de l'emploi, de nombreuses petites et moyennes entreprises, qui représentent la majeure partie de l'emploi en amont, se voient touchées (BIT, 2020).

Industries du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure

Les fermetures et le fait que les consommateurs ont été invités à rester chez eux se sont traduits par de fortes baisses des ventes des industries du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure. L'impact de la COVID-19 a été ressenti à travers la baisse des cours de toutes les grandes marques depuis la crise (BIT, 2020). En réponse, les opérateurs du secteur ont eu recours à des tactiques telles que le commerce en ligne, la livraison gratuite et/ou les promotions. Cependant, l'incertitude croissante et la réduction des revenus, à cause de la hausse du chômage, risquent d'exercer encore des pressions sur le secteur.

Figure 12: Répartition sectorielle de la valeur ajoutée, 2019

	Risque	Algérie	Egypte	Mauritanie	Maroc	Soudan	Tunisie
Autres activités	Faible	21,4%	23,5%	24,6%	32,4%	22,2%	32,4%
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	Faible-moyen	12,0%	9,9%	22,3%	11,8%	23,1%	9,0%
Activités extractives, de fabrication et de production d'électricité, de gaz et d'eau	Moyen	28,5%	25,7%	19,1%	19,8%	9,3%	18,3%
Construction	Moyen	11,1%	5,1%	5,7%	5,2%	3,7%	3,8%
Transports, entreposage et communication	Moyen-élevé	10,6%	7,7%	6,2%	5,6%	13,1%	10,1%
Commerce de gros, de détail, restauration et hôtels	Elevé	12,1%	13,9%	14,6%	10,1%	21,6%	12,5%
Activités de fabrication	Elevé	4,3%	14,3%	7,4%	15,1%	6,9%	13,8%
Part des secteur à risque élevé		16,4%	28,2%	22,0%	25,3%	28,5%	26,3%
Part de la production vulnérable		26,9%	35,9%	28,3%	30,9%	41,6%	36,5%

Source : CNUCED, 2020.

ce qui est des secteurs à risque élevé et à risque moyen-élevé, leur part est d'environ 36,5 %.

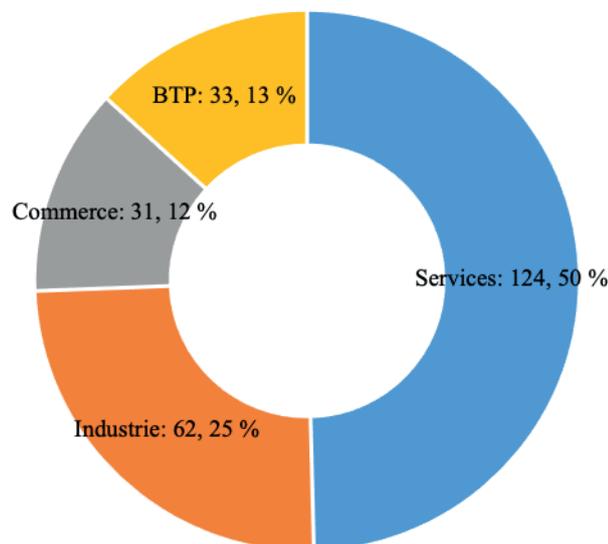
B. Impact sur le fonctionnement des entreprises

Avec l'avènement de la COVID-19 en Afrique du Nord, plusieurs mesures ont été prises afin de limiter la propagation du virus, en particulier l'imposition de couvre-feux, les fermetures temporaires et/

ou permanentes des lieux de rassemblement, l'arrêt ou la restriction des voyages internationaux, l'encouragement du télétravail, etc. Les mesures prises en réponse à la pandémie de COVID-19 ont menacé le fonctionnement et la viabilité des entreprises.

Algérie : le confinement, se conjuguant à une chute des prix du pétrole, a contraint le Gouvernement algérien à reporter plusieurs de

Figure 13: Répartition sectorielle de l'échantillon



Source : Evidencia - impact économique du coronavirus sur les entreprises algériennes, avril 2020.

Figure 14: Impact sur le fonctionnement des entreprises algériennes



Source : Evidencia - impact économique du coronavirus sur les entreprises algériennes, avril 2020.

ses dépenses et projets. Cela a pesé lourdement sur la viabilité des entreprises dans le pays, en particulier les très petites entreprises. Un rapport de recensement élaboré par la Confédération des industriels et producteurs algériens en concertation avec les autorités indique que 60 % des entreprises ont cessé toutes leurs activités en avril. Nombre d'autres entreprises ont été directement ou indirectement impactées par la COVID-19. L'Organisation nationale des entreprises et de l'artisanat estimait ce nombre, en mai 2020, à près d'un million d'entreprises, dont plusieurs sont au bord de la faillite.

Une étude réalisée en avril 2020 auprès d'un échantillon de 250 entreprises algériennes, par le cabinet « Evidencia », avec le concours du Cercle de commerce et d'industrie algéro-espagnol, indique la difficulté de la situation à laquelle ces entreprises se sont heurtées du fait de la COVID-19 et de ses corollaires, notamment le confinement ; 50 % des entreprises concernées par l'étude opèrent dans les services (hors commerce), 25 % dans l'industrie, 13 % dans le BTP et 12 % dans le commerce.

Nous nous basons sur cette étude pour tracer un aperçu de l'état de fonctionnement, de l'impact sur les ventes et l'emploi, des facteurs de risque et des mesures souhaitées et de celles déjà en place, mais aussi des mécanismes d'ajustement adoptés par les entreprises algériennes, au début de la pandémie.

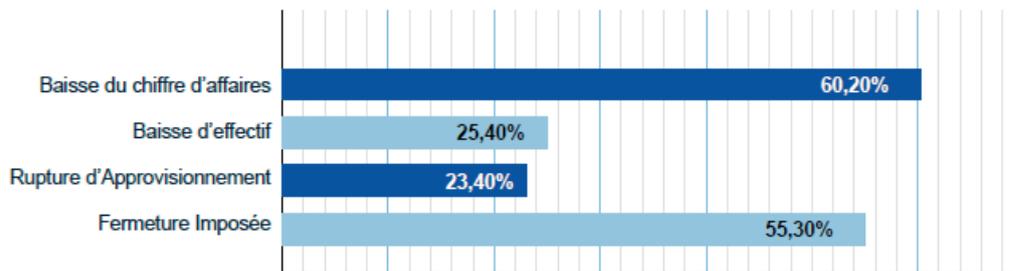
Pour ce qui est du fonctionnement, seules 4,5 % des entreprises déclarent ne pas avoir subi d'impact. En revanche, une bonne partie a eu des problèmes à différents niveaux de l'activité, y compris la logistique, les chaînes d'approvisionnement, les plans d'investissement, les plans de communication, le paiement des salaires et les besoins de trésorerie. Plus de la moitié des entreprises ont indiqué avoir eu des problèmes à ces deux derniers niveaux (voir figure ci-dessous) ; un tiers des entreprises ont été obligées de réduire leurs activités de communication, 29 % ont dû reporter leurs investissements, un quart ont eu des problèmes d'approvisionnement et 18 % ont rencontré des problèmes en matière de logistique.

Par ailleurs, l'étude d'Evidencia indique que des fermetures ont été imposées à environ 55 % des entreprises, et que 60 % ont connu des baisses en matière de ventes. Un quart des entreprises ont rencontré des ruptures d'approvisionnement et le même pourcentage a connu des baisses d'effectifs.

Égypte : avec l'avènement de la Covid-19 en Égypte (14 février 2020), plusieurs mesures ont été prises afin de limiter la propagation du virus (couvre-feux, fermetures temporaires et/ou permanentes des lieux de rassemblement, restrictions imposées aux voyages internationaux, création de centres de dépistage, encouragement du télétravail).

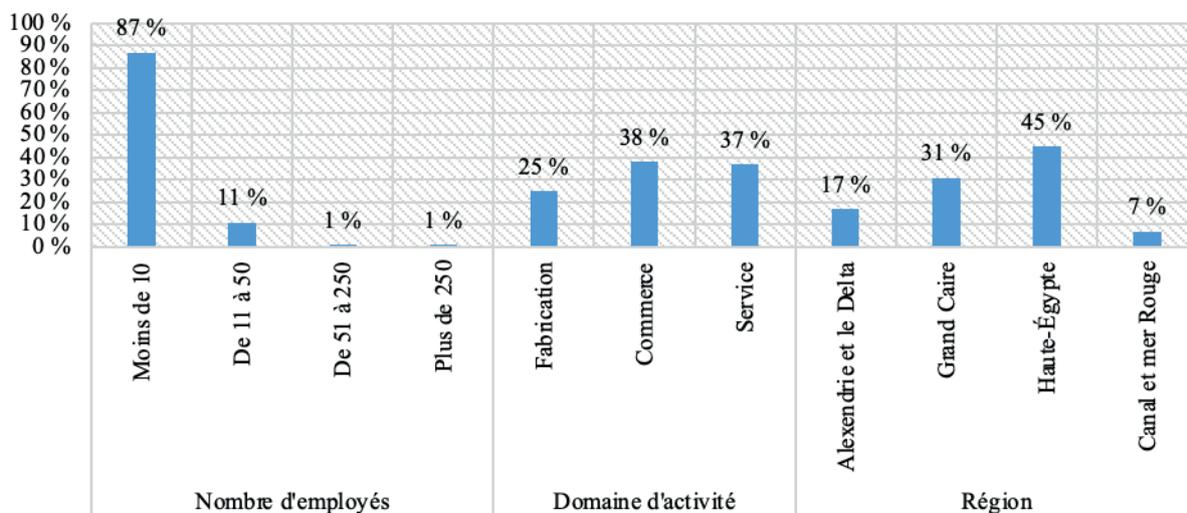
Le 30 avril 2020, le Gouvernement a annoncé son attention de réouvrir et d'élaborer un plan de coexistence à long terme avec le virus. Des

Figure 15: Impact sur l'activité des entreprises algériennes



Source : Evidencia - impact économique du coronavirus sur les entreprises algériennes, avril 2020.

Figure 16: Caractéristiques de l'échantillon



Source : Global Communities, COVID-19 Impact on Performance of Micro and Small Businesses in Egypt, mai 2020.

activités économiques ont repris petit à petit (à capacité partielle ou à horaires réduits), y compris les centres commerciaux, les magasins, les restaurants, les hôtels.

La pandémie devrait avoir un impact économique et social pour plus d'une raison, y compris la contraction de l'activité touristique, des envois de fonds des travailleurs et du trafic maritime, la baisse de la demande sur le marché mondial, etc.

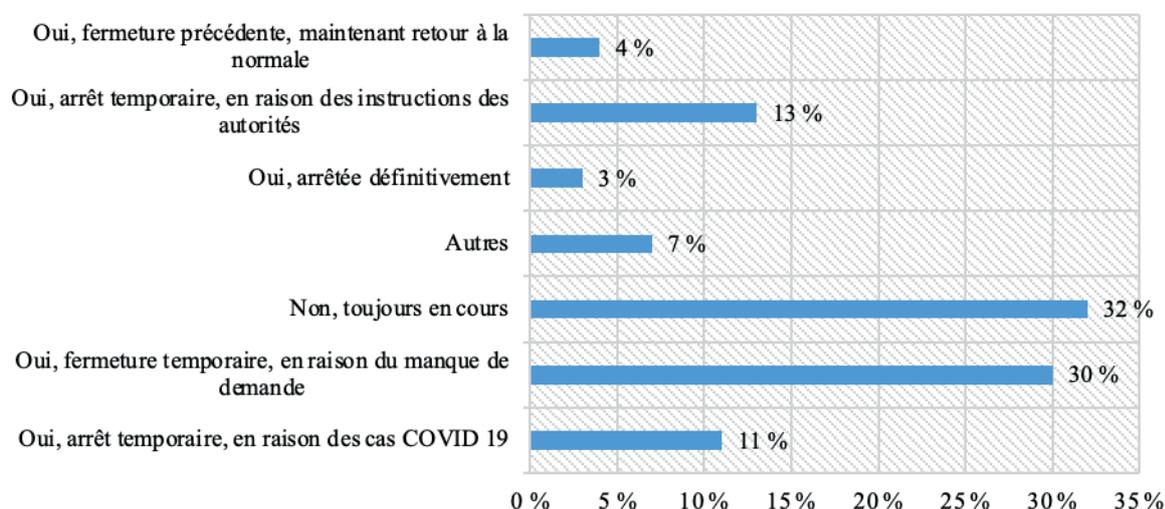
En ce qui concerne les entreprises, un certain nombre d'employeurs ont déjà signalé des licenciements et des congés obligatoires non payés en raison d'une grave pénurie de liquidités, en particulier dans les petites entreprises. Ces entreprises de moins de 50 salariés représentent environ 98 % des structures du secteur privé non agricole, emploient 75 % des travailleurs du secteur,

et participent à environ 80 % du PIB et à 90 % de la formation du capital (Institut de la planification nationale). Par ailleurs, les données officielles indiquent qu'environ 8,2 millions personnes sont employées par des microentreprises et des PME à titre informel, dont 68 % dans des unités informelles, 22 % dans des unités formelles, et 10 % dans des activités à titre personnel.

Pour ce qui est des petites et moyennes entreprises (PME), une enquête réalisée par le « Global Communities » à la mi-mai, portant sur un échantillon de 283 PME égyptiennes dont les caractéristiques sont présentées dans la figure ci-dessous, illustre l'impact sur l'activité globale de ces entreprises.

L'enquête indique que 32 % des entreprises répondantes étaient toujours en activité, malgré la

Figure 17: État de fonctionnement des PME algériennes (mi-mai 2020)



Source : Global Communities, COVID-19 Impact on Performance of Micro and Small Businesses in Egypt, mai 2020.

pandémie. En revanche, 61 % des PME déclaraient procéder ou avoir procédé à des fermetures (4 % ont fermé avant mai, mais étaient revenues à la normale au moment de l'enquête).

Mauritanie : en réponse à la pandémie, le Gouvernement mauritanien a imposé des restrictions sur l'activité économique et la mobilité afin de limiter la propagation du virus. Celles-ci concernent, entre autres, les restaurants et les cafés, les écoles et les universités, ainsi que de toutes les entreprises non essentielles, et passent par la suspension des mouvements interrégionaux non essentiels de personnes, la fermeture des frontières, sauf pour le transport des marchandises, etc.

Dès le 7 mai 2020, un assouplissement progressif a été introduit. Parmi les mesures envisagées, on peut citer l'assouplissement du couvre-feu, assorti de directives claires sur la distanciation sociale et le port de masques, et l'ouverture de la plupart des commerces. À partir du 10 septembre 2020, le couvre-feu a été complètement levé, les mouvements interrégionaux de personnes

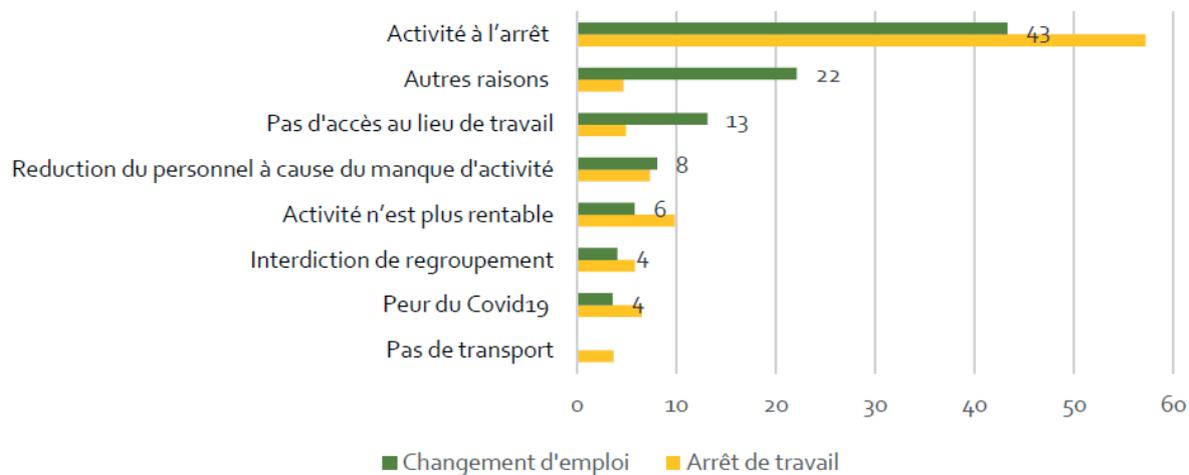
et les vols intérieurs ont également repris, et les restaurants et les cafés ont rouvert.

Les mesures prises par le Gouvernement ont eu des impacts directs sur l'activité des entreprises, comme cela est reflété par les données d'une enquête⁹ de suivi de l'impact de la COVID-19, réalisée par l'Office national de la statistique, en collaboration avec la Banque mondiale, auprès d'un panel de 1 204 ménages. Cette enquête de suivi indique qu'un quart des travailleurs ont dû changer d'emploi, et que 11 % ont arrêté de travailler. La cause la plus mentionnée, s'agissant de l'arrêt et/ou du changement, réside dans l'arrêt de l'activité de l'entreprise (43 % de ceux qui ont changé d'emploi et 57 % de ceux qui ont arrêté de travailler).

Maroc : après la déclaration du premier cas confirmé, en mars, le Maroc a déclaré l'état d'urgence sanitaire et adopté des mesures de confinement, dont la quarantaine, l'interdiction des rassemblements, la limitation de la mobilité, la fermeture des frontières, des écoles et des universités, des restaurants et des cafés, etc.

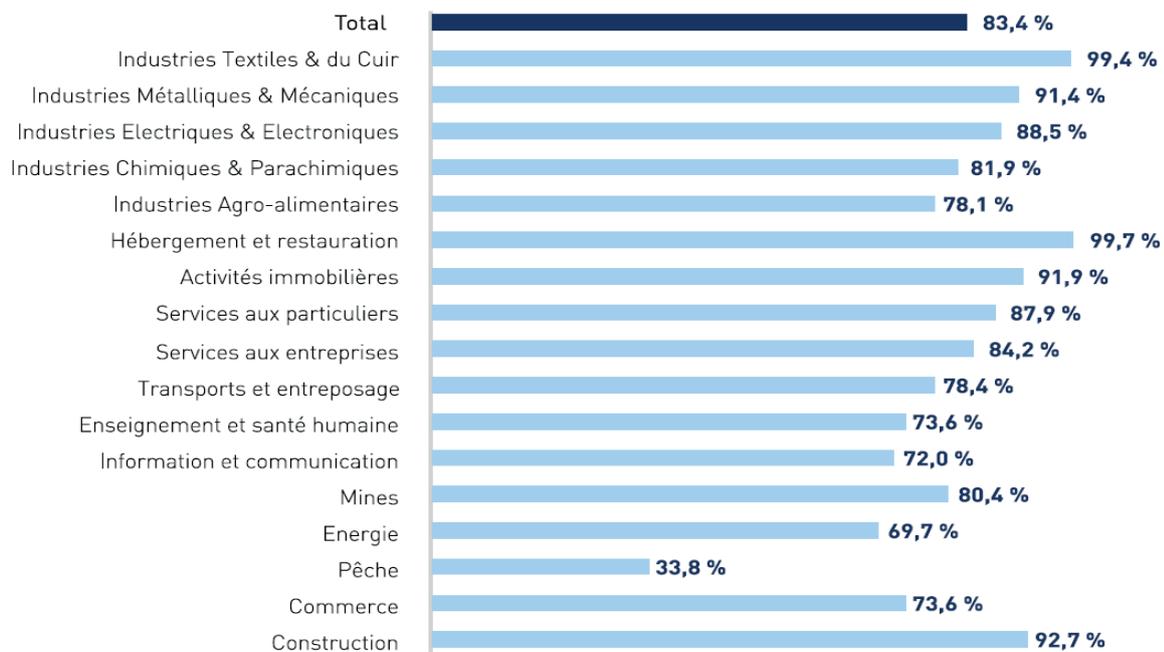
⁹ Les résultats sont issus d'une enquête à haute fréquence pour le suivi de l'impact de la COVID-19. Un sous-échantillon de 1 204 ménages de l'Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (2019) a été interrogé par téléphone entre le 11 et le 22 septembre 2020.

Figure 18: Motifs de changement d'emploi et d'arrêt de travail liés à la COVID-19 (%)



Source : Office national de la statistique – Mauritanie ; enquête de suivi de l'impact de la COVID-19, 2020.

Figure 19: Part des entreprises ayant arrêté leurs activités par branche d'activité



Source : HCP, 2020.

Les mesures prises en réponse à la pandémie de COVID-19 menacent l'activité économique et la viabilité des entreprises. Cela se reflète, tout d'abord, dans les arrêts temporaires et définitifs de l'activité durant le confinement. En effet, la part des entreprises ayant arrêté leurs activités s'élevait à environ 83,4 % au niveau national, selon une enquête du Haut-Commissariat au plan (HCP), menée en juillet 2020. Par secteur d'activité, l'enquête montre que ce sont les secteurs de l'hébergement et de la restauration, dont 98 %

des entreprises ont été fermées, qui ont été les plus touchés par la crise, suivis par l'industrie du textile et du cuir, l'industrie de la construction et l'industrie du métal et des machines avec 99 %, 93 % et 91 % de fermetures, respectivement.

À partir du 11 juin, des mesures de réouverture partielle ont été introduites. Plusieurs activités ont repris, et les restrictions sur la mobilité dans la plupart des zones rurales et des petites villes ont été assouplies. La plupart des entreprises ont été

Tableau 7: Part des entreprises ayant repris leurs activités par branche (%)

Branche	Normale	Partielle	Toujours en arrêt
Pêche	54,5	40,9	4,5
Mines	29,2	46,9	24
Industries agro-alimentaires	33,6	47,7	18,7
Industries du textile et du cuir	41,5	55	3,5
Industries chimiques et parachimiques	44,7	53	2,3
Industries électriques et électroniques	14,9	85,1	0
Industrie métallurgiques et mécaniques	41,1	47,1	11,8
Énergie	43,4	53,7	2,8
Construction	26,3	59,4	14,3
Commerce	46,6	44,7	8,7
Transport et entreposage	22	45,8	32,2
Hébergement et restauration	18,2	53,1	28,7
Information et communication	26	49,9	24,1
Activités immobilières	23,1	46	30,9
Services aux entreprises	29,6	52,6	17,8
Enseignement et santé humaine	34,6	54,7	10,7
Services aux particuliers	25,3	63,8	10,9
Total	32,4	52,2	15,4

Source : HCP, 2020.

autorisées à reprendre leurs activités, y compris la restauration dans les cafés et restaurants, les théâtres et les hammams. Les grands rassemblements sont restés interdits et les frontières internationales ont été rouvertes pour les ressortissants marocains. L'état d'urgence demeure en vigueur afin de faire face à une évolution possible de la situation.

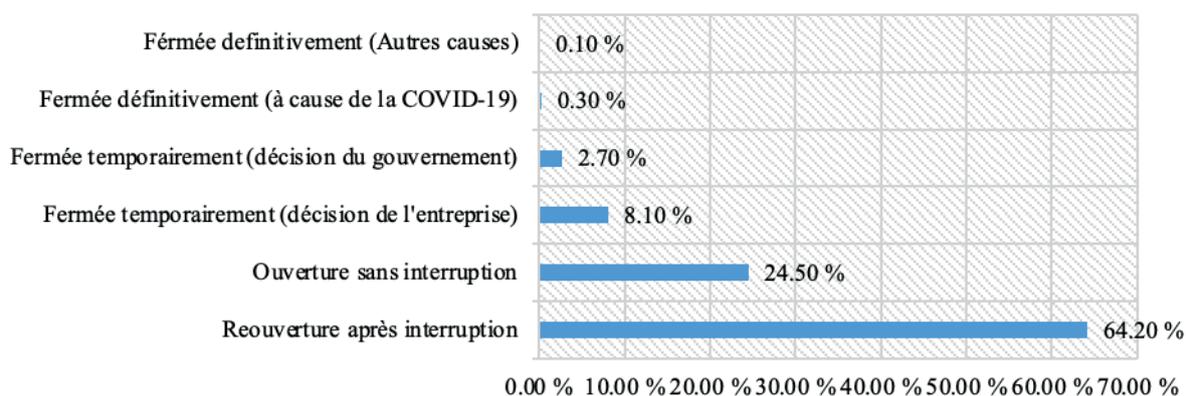
Pour ce qui est de l'activité des entreprises, la reprise d'activité en rythme normal a concerné 32,4 % des entreprises au niveau national (HCP, 2020), tandis que 52,2 % ont repris leur activité partiellement et que 15,4 % étaient toujours en arrêt en juillet 2020. Par branche d'activité, les arrêts ont été essentiellement déclarés par les entreprises des secteurs du transport et de l'entreposage (32 %), des activités immobilières (30,9 %) et des activités de l'hébergement et de la restauration (28,7 %). En revanche, les reprises normales de l'activité ont concerné 45 % des entreprises dans les industries chimiques et parachimiques, 47 % dans le commerce, 44 % dans le secteur de l'énergie et

42 % dans les industries du textile et du cuir. Les reprises normales étaient moins fréquentes dans les services touristiques, à seulement 18 %.

Dans ces conditions, on a constaté une baisse du nombre de défaillances des entreprises à la fin du mois d'août. Ce nombre a diminué de 37 % par rapport à la même période en 2019, selon les données d'Inforisk. Il était de 3 247 au cours des huit premiers mois de cette année, alors qu'il s'élevait à 5 168 à la même période en 2019. Cela ne signifie pourtant pas qu'il y ait moins d'entreprises en situation difficile, car il y a eu ralentissement de l'activité des tribunaux de commerce pendant le confinement, et la reprise en juillet a été interrompue par les vacances judiciaires du mois d'août.

Euler Hermes prévoit en effet une hausse de 14 % des défaillances d'entreprises en 2020 (+ 6 % en 2019), compte tenu de la mauvaise santé financière des sociétés et de l'impact de pandémie sur

Figure 20: État de fonctionnement des entreprises tunisiennes au 30 juin 2020



Source : Office des statistiques et Banque mondiale, Impact de la crise de COVID-19 sur le secteur privé, juillet 2020.

l'économie du pays. La mortalité des entreprises pourra donc augmenter fortement, car, en matière de défaillances d'entreprises au Maroc, 99 % ont consisté en des liquidations en 2019.

Tunisie : juste après le 2 mars 2020, la Tunisie a adopté, comme cela s'est également fait dans le monde et la sous-région, des restrictions et mesures sanitaires afin de contrecarrer la propagation de la pandémie. Elles comprennent la déclaration de l'état d'urgence nationale, la limitation des rassemblements et de la mobilité, la fermeture des écoles et universités, des magasins et des routes, etc.

Depuis le 4 juin 2020, la Tunisie a décidé un déconfinement progressif et la réouverture des frontières. Les restrictions économiques ont été assouplies selon un plan en trois phases en fonction du secteur d'activité, à commencer par les secteurs les plus touchés, avec l'obligation de respecter la distanciation et le port du masque. Les supermarchés, les cafés et les restaurants ont repris à capacité réduite.

Dans ces circonstances, une enquête¹⁰ menée par l'Office des statistiques, en partenariat avec la Banque mondiale, indique que le secteur privé

tunisien a subi des perturbations sérieuses liées à la COVID-19. Toutefois, la plupart des entreprises ont repris leurs activités au 30 juin. L'enquête montre qu'il n'y avait pas d'interruption de l'activité pour 24,5 % des établissements, alors que 64,2 % des entreprises ont rouvert après une interruption. Au 30 juin, 88,7 % des entreprises étaient ouvertes.

Pour le reste, 10,8 % des entreprises étaient temporairement fermées (2,7 % sur décision du Gouvernement et 8,1 % sur celle de l'entreprise) et 0,4 % étaient définitivement fermées, à cause de la COVID-19 (0,3 %) ou pour une autre raison (0,1 %).

Pour ce qui est des fermetures temporaires des entreprises par secteur, l'enquête indique que les secteurs les moins touchés étaient la santé, l'informatique et les télécommunications, suivis par les industries chimiques et pharmaceutiques. Par taille, les microentreprises et les PME ont été plus concernées par les fermetures pendant le confinement, avec respectivement 72,3 % et 59,8 %. En revanche, 58,9 % des grandes entreprises ont été ouvertes pendant le mois d'avril.

La deuxième vague de l'enquête montre une forte augmentation des fermetures définitives des entreprises du secteur privé au troisième trimestre

10 Il s'agit d'une enquête en deux vagues : i) impact de la crise de COVID-19 sur le secteur privé, publication en juillet 2020 ; ii) impact de la crise de COVID-19 sur le secteur privé formel, publication en décembre 2020. La vague de mai-juin 2020 de l'enquête a été conduite auprès de 2 500 entreprises du secteur privé et a concerné tous les secteurs clés de l'économie tunisienne. Les réponses relatives à la deuxième phase de cette enquête ont été recueillies entre septembre et octobre 2020 et portent sur le mois de juillet.

par rapport au deuxième trimestre. En effet, 5,4 % des entreprises étaient définitivement fermées au troisième trimestre, contre seulement 0,4 % au deuxième (1,5 % à cause de la COVID-19 contre 0,3 % au deuxième trimestre, et 3,9 % pour d'autres raisons contre 0,1 % au deuxième trimestre).

Les fermetures définitives des entreprises étaient concentrées dans le secteur des services d'hébergement, de la restauration et des cafés (11,1 %, dont 5,6 % à cause de la COVID-19), dans les industries chimiques et pharmaceutiques (6,3 %, dont 5,0 % à cause de la COVID-19) et le secteur du commerce (5,2 %, dont 0,8 % à cause de la COVID-19). Selon la taille, 95,4 % des PME et 89 % des microentreprises ont affirmé qu'elles étaient en activité au troisième trimestre, et il en allait de même pour 99,5 % des grandes entreprises.

C. Un impact disproportionné sur l'emploi sectoriel

En plus de son impact sur la production et la croissance, la pandémie de COVID-19 a entraîné les marchés du travail de la sous-région dans une série de problèmes. Elle a frappé de plein fouet la quantité des emplois et a mis en exergue les coûts sociaux des défaillances et insuffisances qualitatives en termes d'emplois occupés. Outre les pertes en termes d'emplois, qui ont marqué surtout les secteurs à risque élevé et moyen-élevé, cette pandémie a consacré la position vulnérable de certaines catégories de la population sur les marchés du travail de la sous-région, et elle risque

de secouer certaines autres se trouvant dans des situations socialement difficiles, y compris la pauvreté, la criminalité, l'instabilité mentale et familiale, etc.

Les appréciations du Bureau international du Travail indiquent de forts risques de pertes dans les secteurs cités au paragraphe précédent. Le poids de certains de ces secteurs varie selon les pays, d'autres présentent certaines similarités en termes de part dans le total des emplois. Le secteur du commerce, qui a été gravement touché par les restrictions et la contraction de la demande au niveau de la région arabe, représente des parts importantes dans l'emploi de la sous-région de l'Afrique du Nord, allant de 13 % en Égypte à environ 16 % en Mauritanie et en Algérie. L'emploi industriel en Tunisie est particulièrement dominé par la fabrication, dont la part dans le total se situait à environ 19 % en 2019. Cette part est autour de 10 % dans le reste des pays, où elle est dominée par les produits de l'écosystème des hydrocarbures en Algérie. Les transports et les activités d'hébergement et de restauration occupent une place de poids dans les services marchands des économies de la région. Ils représentent 12 % des emplois en Tunisie, 11 % en Égypte et au Soudan, 8 % en Mauritanie et en Algérie, et 5 % au Maroc. Ensemble, les secteurs à risque élevé et moyen-élevé constituent 60 % des emplois en Tunisie, autour de la moitié en Algérie (54 %), la moitié en Égypte (53 %), 47 % en Mauritanie, 33 % au Maroc, et 44 % au Soudan.

Tableau 8 : Répartition sectorielle de l'emploi en Afrique du Nord, 2019

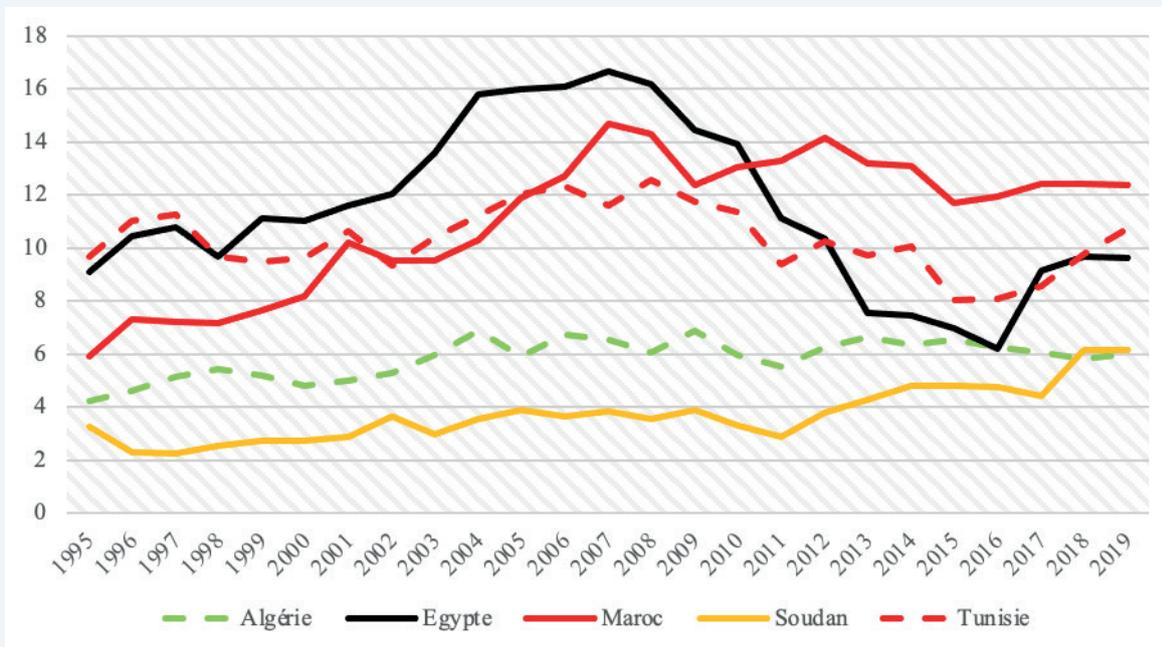
	Niveau du risque	Algérie	Égypte	Mauritanie	Maroc	Soudan	Tunisie
Éducation	Faible	10,31	7,93	3,90	3,50	4,72	8,21
Santé humaine et activités de travail social	Faible	3,56	2,96	1,06	1,50	1,96	3,01
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Faible	15,81	6,00	5,05	2,72	5,47	9,99
Services publics	Faible	1,76	1,49	0,39	0,47	0,24	0,66
Agriculture, sylviculture et pêche	Faible - moyen	9,86	23,79	34,69	51,27	39,94	13,03
Construction	Moyen	17,03	13,65	10,11	3,37	6,35	12,19
Activités financières et d'assurance	Moyen	0,66	0,66	0,93	0,49	0,33	0,97
Extraction	Moyen	1,56	0,15	0,69	1,01	1,58	0,61
Autres services	Moyen - élevé	2,98	4,11	6,19	6,42	1,24	3,33
Transport ; stockage et communication	Moyen - élevé	6,49	8,67	4,99	3,29	10,15	8,51
Part des secteurs à risque moyen		9,47	12,78	11,18	9,71	11,39	11,84
Activités d'hébergement et de restauration	Elevé	2,16	2,81	3,10	1,93	1,08	4,17
Immobilier ; activités commerciales et administratives	Elevé	1,71	2,54	2,13	1,74	3,92	3,09
Fabrication	Elevé	10,39	12,40	10,52	8,09	8,04	19,09
Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Elevé	15,73	12,85	16,26	14,21	14,96	13,14
Part des secteurs à risque élevé		29,99	30,6	32,01	25,97	28	29,49
Part des secteurs vulnérables		39,46	43,38	43,19	35,68	39,39	51,33

Source : BIT, 2020.

Effondrement de l'emploi dans le tourisme en Afrique du Nord

Dans certains pays de la région, un impact particulier sur le tourisme a été ressenti. En plus du fait qu'il relève des chocs agissant sur la demande externe, l'effondrement du tourisme et des voyages d'affaires a mis sous tension plus de 10 % des emplois directs et indirects en Égypte, au Maroc et en Tunisie, et environ 6 % en Algérie et au Soudan.

Figure 21: Poids du tourisme dans l'emploi total en Afrique du Nord (contribution directe et indirecte)



Source : Conseil mondial des voyages et du tourisme, 2020.

En dehors des estimations basées sur les appréciations du Bureau international du Travail, les données officielles indiquent un impact important sur certains secteurs dans les pays de la région.

2020, mais plus prononcée dans le BTP, tant au niveau de l'offre que des placements. En moyenne, l'offre a baissé de 85,6 %, tandis que les placements ont fléchi de 84,3 %.

En Algérie, la baisse de la dynamique du marché du travail a été généralisée pendant le mois d'avril

La dynamique du marché du travail algérien s'est améliorée en septembre 2020. En effet, la baisse

Tableau 9: Dynamique du marché du travail en Algérie par secteur et COVID-19 (avril)

	Offres d'emploi enregistrées durant le mois d'avril 2019	Offres d'emploi enregistrées durant le mois d'avril 2020	Baisse relative
Industrie	11 982 (32 %)	1 650 (30 %)	86,2 %
BTP	10 811 (29 %)	1 055 (19 %)	90,2 %
Agriculture	1 146 (3 %)	145 (3 %)	87,3 %
Services	13 693 (36 %)	2 573 (47 %)	81,2 %
Total	37 632	5 423	85,6 %
	Placements effectués durant le mois d'avril 2019	Placements effectués durant le mois d'avril 2020	Baisse relative
Industrie	9 056 (32 %)	1 358 (31 %)	85,0 %
BTP	8 329 (30 %)	980 (22 %)	88,2 %
Agriculture	670 (2 %)	126 (3 %)	81,2 %
Services	9 878 (35 %)	1 919 (44 %)	80,6 %
Total	27 933	4 383	84,3 %
	Durant le mois d'avril 2019	Durant le mois d'avril 2020	Baisse relative
Demandeurs orientés	67 293	8 579	87,3 %

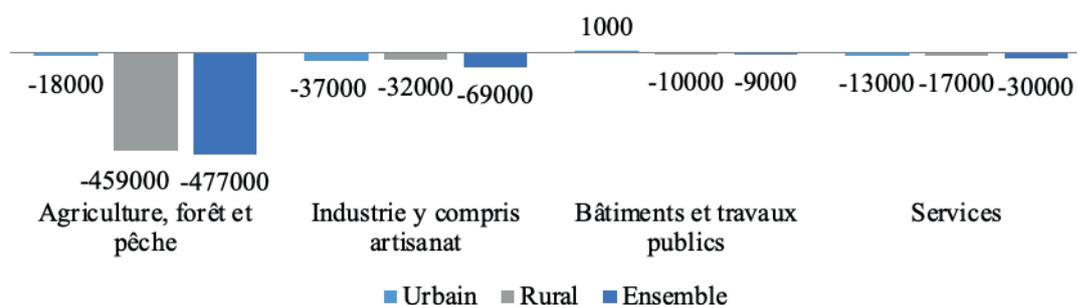
Source : ANEM, 2019 et 2020.

Tableau 10: Dynamique du marché du travail en Algérie par secteur d'activité et COVID-19 (septembre)

	Offres d'emploi enregistrées durant le mois de septembre 2019	Offres d'emploi enregistrées durant le mois de septembre 2020	Variation relative
Industrie	11 877 (33 %)	10 830 (35 %)	-9 %
BTP	9 399 (26 %)	7 994 (26 %)	-15 %
Agriculture	1 258 (3 %)	1 492 (5 %)	19 %
Services	13 501 (37 %)	10 304 (34 %)	-24 %
Total	36 035	30 620	-15 %
	Placements effectués durant le mois de septembre 2019	Placements effectués durant le mois de septembre 2020	Variation relative
Industrie	8 594 (32 %)	7 000 (33 %)	-19 %
BTP	7 211 (27 %)	6 017 (28 %)	-17 %
Agriculture	990 (4 %)	732 (3 %)	-26 %
Services	9 933 (37 %)	7 606 (36 %)	-23 %
Total	26 728	21 355	-20 %
	Durant le mois de septembre 2019	Durant le mois de septembre 2020	Variation relative
Demandeurs orientés	69 491	66 007	-5 %

Source : ANEM, 2019 et 2020.

Figure 22: Pertes nettes d'emplois entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2020 selon le lieu de résidence (urbain/rural)



Source : HCP, 2020.

des offres d'emplois n'était que d'environ 15 % entre septembre 2019 et septembre 2020, avec même une croissance de 19 % des offres provenant de l'agriculture, en glissement annuel. Hors secteur agricole, l'amélioration était plus importante dans l'industrie, suivie par le BTP, et enfin les services.

Au Maroc, le HCP a rapporté que les pertes nettes d'emploi étaient généralisées. Entre le deuxième trimestre de 2019 et le deuxième trimestre de 2020, 447 000 emplois ont été détruits dans l'agriculture à cause notamment des conditions climatiques. Par ailleurs, les industries, y compris l'artisanat, ont

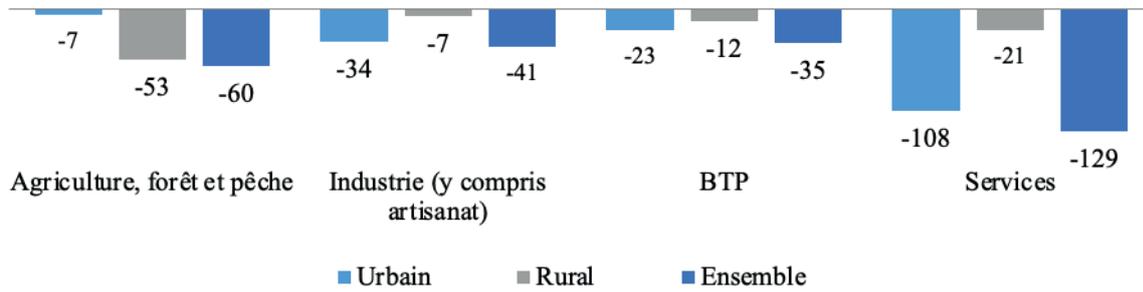
perdu 69 000 emplois, les services en ont perdu 30 000, pendant que le BTP enregistrait 9 000 pertes nettes.

La baisse du nombre total d'heures travaillées par semaine a touché tous les secteurs, mais particulièrement la construction (71 %), l'industrie, y compris l'artisanat (63 %) et les services (54 %).

Selon une enquête du HCP¹¹, en juillet 2020, les entreprises du secteur des industries du textile et du cuir (85 %), des industries électriques et mécaniques (82 %) et des services d'hébergement

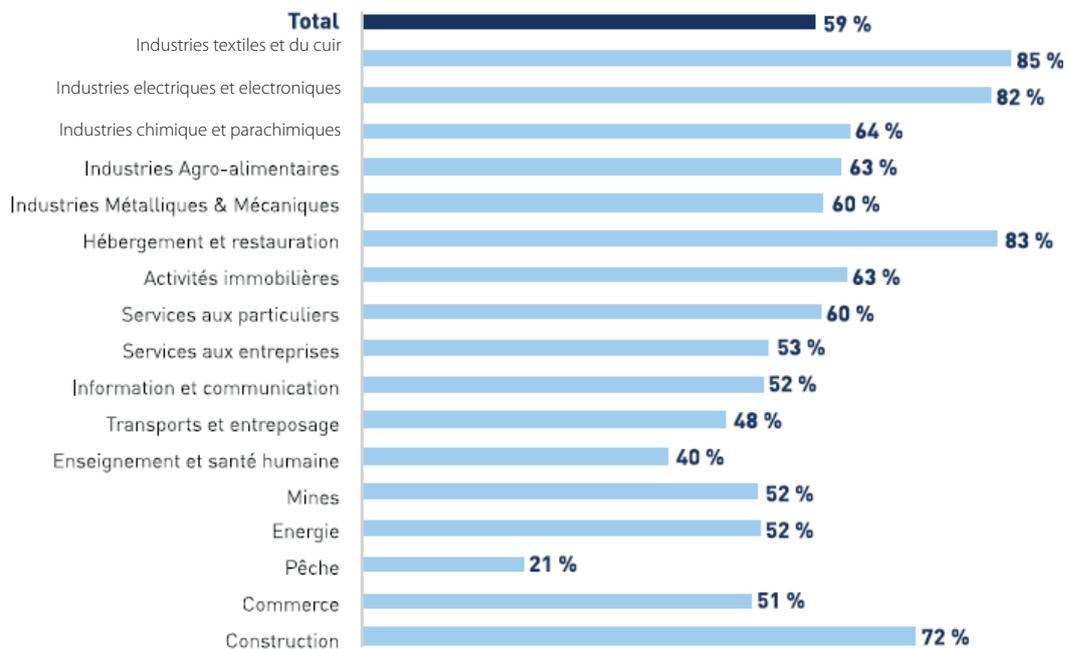
11 2ème enquête sur l'impact de la covid-19 sur l'activité des entreprises, juillet 2020

Figure 23: Variation du volume d'heures travaillées par semaine entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2020 selon le secteur d'activité économique (en millions d'heures)



Source : HCP, 2020.

Figure 24: Part des entreprises ayant réduit leurs effectifs, par branche



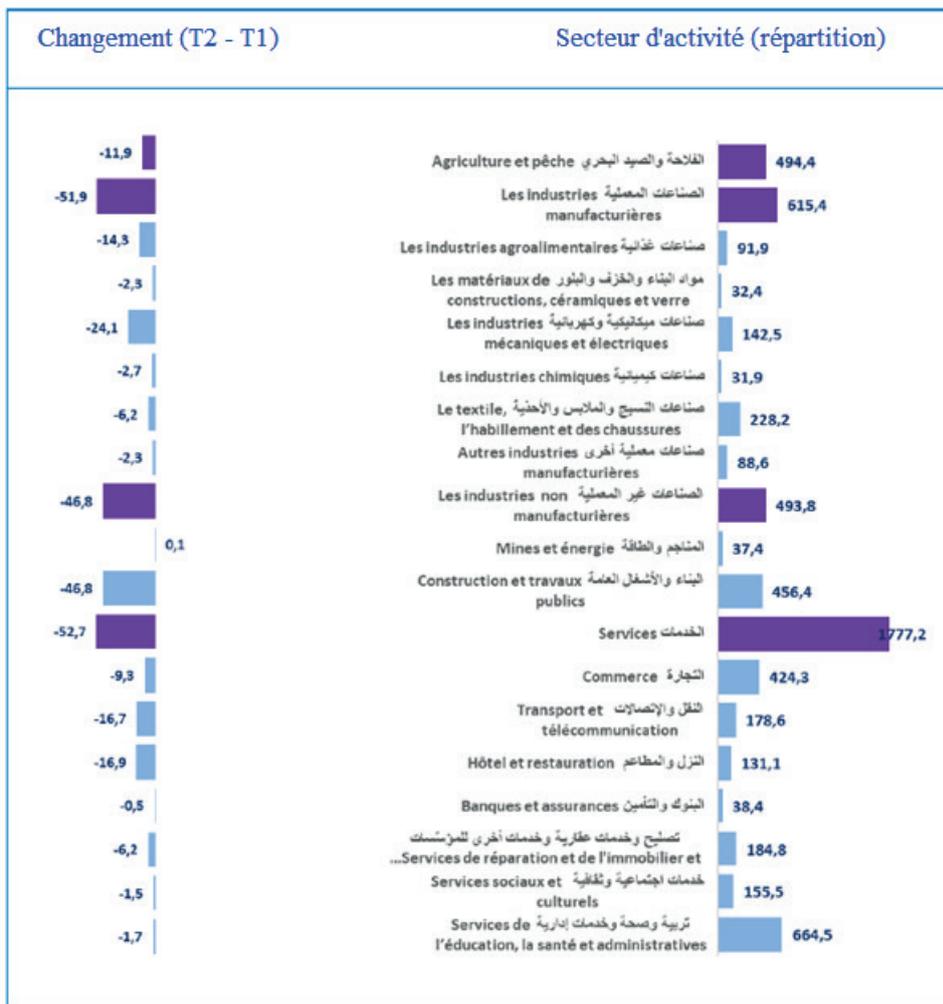
Source : HCP, 2020.

et de restauration (83) étaient les plus concernés par la réduction des effectifs.

En Tunisie, la plupart des secteurs d'activité économique ont connu une baisse du nombre de personnes occupées au cours du deuxième trimestre de l'année 2020. Toutefois, la baisse a été plus prononcée dans le secteur des services et les industries manufacturières, qui ont enregistré

une baisse, respectivement, de 52 700 et 51 900 employés. Les industries non manufacturières ont perdu 46 800 emplois, tout comme la construction et les travaux publics. Le secteur agricole a enregistré une baisse moyenne de 11 900 occupés, et certains secteurs ont connu une quasi-stabilité du nombre d'occupés par rapport au premier trimestre de 2020, comme les secteurs des mines et de l'énergie, et des banques et assurances.

Figure 25: Répartition des occupés selon le secteur d'activité, deuxième trimestre de 2020



Source : Office national des statistiques, Tunisie, 2020, Impact sur l'offre : hausse du chômage, baisse de la durée du travail, baisse des revenus – et des problèmes sociaux en perspective.

D. Impact de la pandémie de COVID-19 sur la dynamique du marché du travail en Afrique du Nord

Algérie : dace à la conjoncture engendrée par la COVID-19, en plus de la chute des prix du pétrole, plusieurs entreprises algériennes se sont trouvées contraintes de recourir à des stratégies défavorables à la dynamique du marché du travail telles que la suspension des recrutements, la mise en congé, la mise au chômage technique et le licenciement. Le site Emploitic, l'un des leaders de l'intermédiation en ligne, a connu une forte baisse de son activité d'offres d'emploi de 70 % entre avril 2020 et la même période en 2019.

Pour ce qui est des sources officielles d'information sur le marché du travail, en décembre 2020, l'Office national des statistiques (ONS) n'avait pas encore mené d'enquête au sujet de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le marché de l'emploi algérien. En plus de l'étude de « Evidencia », menée avec le concours du Cercle de commerce et d'industrie algéro-espagnol, il y a juste les données de l'ANEM (l'Agence nationale de l'emploi) et l'étude du Ministère du travail sur l'impact de la COVID-19 sur le marché du travail.

Par rapport à avril 2019, une tendance à la détérioration a marqué plusieurs indicateurs publiés par l'ANEM, ce qui indique un ralentissement de la dynamique du marché du travail en Algérie. C'est le cas, en effet, de l'offre et

Tableau 11: Dynamique du marché du travail en Algérie par secteur et COVID-19 (avril)

	Offres d'emploi enregistrées durant le mois d'avril 2019	Offres d'emploi enregistrées durant le mois d'avril 2020	Baisse relative
Industrie	11 982 (32 %)	1 650 (30 %)	86,2 %
BTP	10 811 (29 %)	1 055 (19 %)	90,2 %
Agriculture	1 146 (3 %)	145 (3 %)	87,3 %
Services	13 693 (36 %)	2 573 (47 %)	81,2 %
Total	37 632	5 423	85,6 %
	Placements effectués durant le mois d'avril 2019	Placements effectués durant le mois d'avril 2020	Baisse relative
Industrie	9 056 (32 %)	1 358 (31 %)	85,0 %
BTP	8 329 (30 %)	980 (22 %)	88,2 %
Agriculture	670 (2 %)	126 (3 %)	81,2 %
Services	9 878 (35 %)	1 919 (44 %)	80,6 %
Total	27 933	4 383	84,3 %
	Durant le mois d'avril 2019	Durant le mois d'avril 2020	Baisse relative
Demandeurs orientés	67 293	8 579	87,3 %

Source : ANEM, 2019 et 2020.

de la demande d'emploi ainsi que des placements. En avril 2020, L'ANEM a enregistré 5 400 offres et 8 600 demandes d'emploi, alors qu'elle a effectué 4 400 placements. Ces nombres restent de loin inférieurs à ce qui a été recensé par l'Agence en janvier 2019, où 37 600 offres, 67 300 demandes et 27 900 placements ont été recensés.

La baisse de la dynamique du marché du travail algérien enregistrée au mois d'avril 2020, en comparaison avec le même mois de 2019, était très forte et a concerné tous les secteurs d'activité, mais elle a été plus prononcée dans le BTP, tant au niveau de l'offre que des placements. En moyenne, les offres ont baissé de 85,6 %, les placements ont fléchi de 84,3 %, et les demandes de 87,3 %.

Sur un autre volet, 50 000 personnes ont perdu leur travail pendant la période du confinement, soit 12 % des travailleurs, selon une enquête réalisée par le Ministère du travail, sur un échantillon de 3 600 entreprises employant 440 171 travailleurs, et consacrée à l'impact de la crise sanitaire de COVID-19 sur le marché du travail. Selon la même enquête, 72 % des travailleurs ont bénéficié de congés payés, 75,6 % ont vu baisser leur activité, 7,5 % ont été en régime de travail partiel et 1,6 % ont été concernés par le chômage technique. En ce qui concerne les revenus, l'enquête a révélé

que 180 000 salariés avaient subi un retard dans le versement de leurs salaires, soit 44 % de ces travailleurs.

Selon l'ANEM, la dynamique du marché du travail algérien semble s'être améliorée en septembre 2020, en comparaison avec une détérioration drastique entre avril 2019 et avril 2020, de plus de 80 % en termes d'offre, de placement et de demande. En effet, la baisse des offres d'emplois n'était que d'environ 15 % entre Septembre 2019 et Septembre 2020, avec –même- une croissance de 19 % des offres provenant de l'agriculture, en glissement annuel. La baisse relative des placements s'est élevée à 20 %, en glissement annuel, en septembre 2020, comparativement à une baisse de 84 % (en glissement annuel) en avril 2020. Pour ce qui est de la demande orientée, il y a eu seulement 5 % de baisse.

Dans cette conjoncture, le taux de chômage en Algérie devrait dépasser 14 % en 2020, contre 11,3 % en 2019. Le Fonds monétaire international prévoit, dans son rapport sur les perspectives de l'économie mondiale, une hausse du taux de chômage à 14,1 % en 2020, pour s'aggraver à 14,3 % en 2021.

Tableau 12: Dynamique du marché du travail en Algérie par secteur d'activité et COVID-19 (septembre)

	Offres d'emploi enregistrées durant le mois de septembre 2019	Offres d'emploi enregistrées durant le mois de septembre 2020	Variation relative
Industrie	11 877 (33 %)	10 830 (35 %)	-9 %
BTP	9 399 (26 %)	7 994 (26 %)	-15 %
Agriculture	1 258 (3 %)	1 492 (5 %)	19 %
Services	13 501 (37 %)	10 304 (34 %)	-24 %
Total	36 035	30 620	-15 %
	Placements effectués durant le mois de septembre 2019	Placements effectués durant le mois de septembre 2020	Variation relative
Industrie	8 594 (32 %)	7 000 (33 %)	-19 %
BTP	7 211 (27 %)	6 017 (28 %)	-17 %
Agriculture	990 (4 %)	732 (3 %)	-26 %
Services	9 933 (37 %)	7 606 (36 %)	-23 %
Total	26 728	21 355	-20 %
	Durant le mois de septembre 2019	Durant le mois de septembre 2020	Variation relative
Demandeurs orientés	69 491	66 007	-5 %

Source : ANEM, 2019 et 2020.

Égypte : un certain nombre d'employeurs ont eu recours à des licenciements et des congés obligatoires non payés en raison de leur situation difficile après la pandémie, notamment une grave pénurie de liquidités, en particulier dans les petites entreprises.

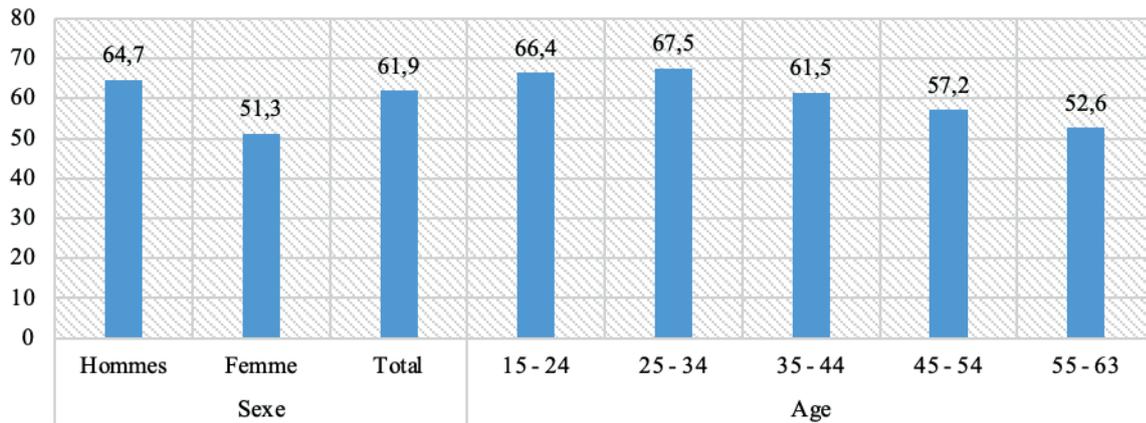
L'impact sur la dynamique du marché du travail en Égypte s'est manifesté par une détérioration des indicateurs de la participation, de l'emploi et du chômage. En effet, le nombre de participants a baissé, de 28 millions au deuxième trimestre de 2019 à 26,7 millions au deuxième trimestre de 2020, soit une diminution d'environ 18 % de la force de travail égyptienne. Les femmes étaient plus concernées par cette diminution, environ 1,1 million d'entre elles s'étant retirées du marché du travail. Un autre indicateur qui s'est détérioré est celui de la population active occupée. Elle est passée de quelque 26 millions au deuxième trimestre de 2019 à environ 24,1 millions au deuxième trimestre de 2020, soit une baisse de 8,8 %. Le nombre de chômeurs, quant à lui, a fait un bond d'environ 500 000 entre le deuxième trimestre de 2019 et la même période en 2020. Le taux de chômage est passé alors de 7,5 % à environ 9,6 % entre le deuxième trimestre de 2019

et la même période en 2020 (Bulletin of Labour Force, avril-juin).

La pandémie avait donc un effet notable sur le marché du travail en Égypte. Les prévisions du FMI indiquent, cependant, une amélioration de la situation, avec un taux de chômage qui devrait se situer à environ 8,3 % en 2020, contre 8,6 % en 2019 (FMI), parallèlement à une croissance positive prévue à environ 3,5 %.

Une étude menée par l'Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques (gouvernementale), dont le but était d'évaluer l'impact de la pandémie sur la vie des familles égyptiennes, a révélé que 62 % des familles avaient vu changer leur situation sur le marché du travail, jusqu'en mai 2020. L'étude indiquait que les femmes étaient moins concernées par le changement comparativement aux hommes (51 % contre 63 %), et que les jeunes de 15 à 34 ans étaient les plus touchés. Les données rapportées par cette enquête indiquent, en effet, que le changement de la situation sur le marché du travail était, jusqu'en mai 2020, en corrélation négative avec les tranches d'âges.

Figure 26: Pourcentage des travailleurs dont la situation sur le marché du travail a changé depuis l'apparition de la pandémie



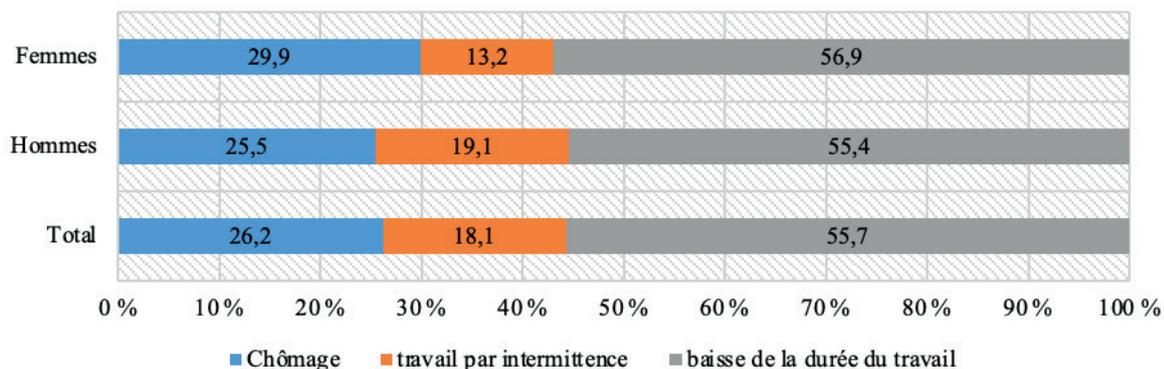
Source : Agence égyptienne centrale pour la mobilisation publique et les statistiques, mai 2020.

L'étude faisait ressortir, par ailleurs, trois principales manifestations du changement de la situation sur le marché du travail, à savoir le chômage, la baisse de la durée du travail et la baisse des revenus. En effet, 26 % des répondants ont déclaré être devenus chômeurs et 55 % ont vu leur temps de travail baisser, alors que 18,1 % sont passés au travail par intermittence. Ces proportions restent comparables selon le milieu et le genre. L'étude a indiqué, par ailleurs, que la proportion des répondants ayant déclaré être devenus chômeurs était inversement corrélée aux tranches d'âge. Les jeunes sont alors les plus concernées par la transition vers le chômage, avec une proportion d'environ 31 %, contre 21 % pour les personnes âgées de 55 à 64 ans.

Pour ce qui est des revenus, l'étude a indiqué une baisse pour les trois quarts des personnes interrogées (73,5 %), depuis fin février 2020 jusqu'à fin mai. Les principales raisons de cette baisse étaient les mesures de confinement (60,3 %), le chômage (35,5 %), la baisse de la demande et de l'activité (31,5 %), la baisse des salaires (14,5 %), la suspension temporaire d'un projet (12,9 %) et l'arrêt des aides caritatives (2,2 %). Par ailleurs, un tiers des familles égyptiennes (33,2 %) souffraient d'un revenu insuffisant pour subvenir à leurs besoins (34,3 % dans les campagnes contre 31,8 % dans les zones urbaines).

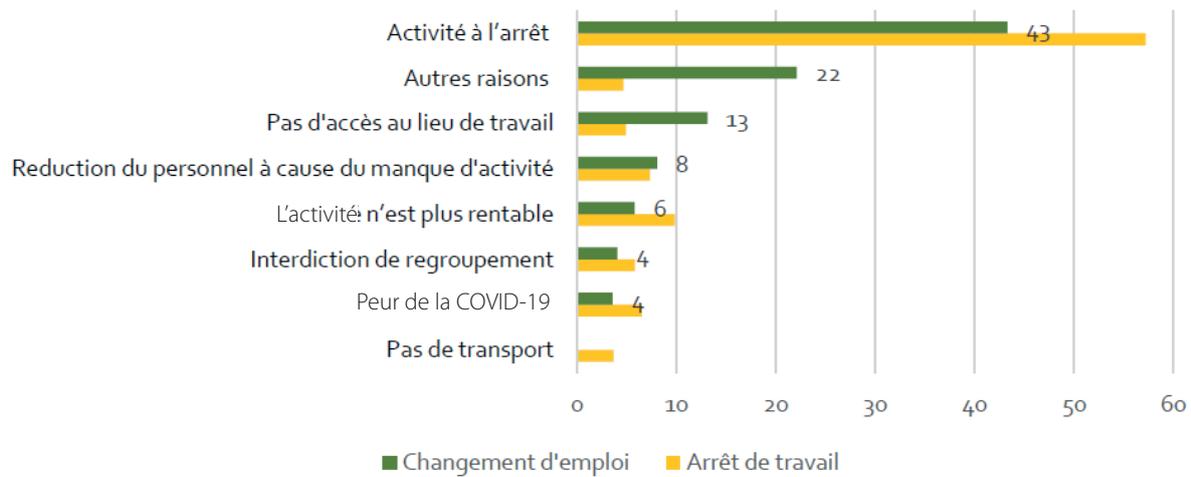
Mauritanie : selon les données de l'enquête de suivi de l'impact de la COVID-19, réalisée par

Figure 27: Répartition selon le type de changement de la situation sur le marché du travail



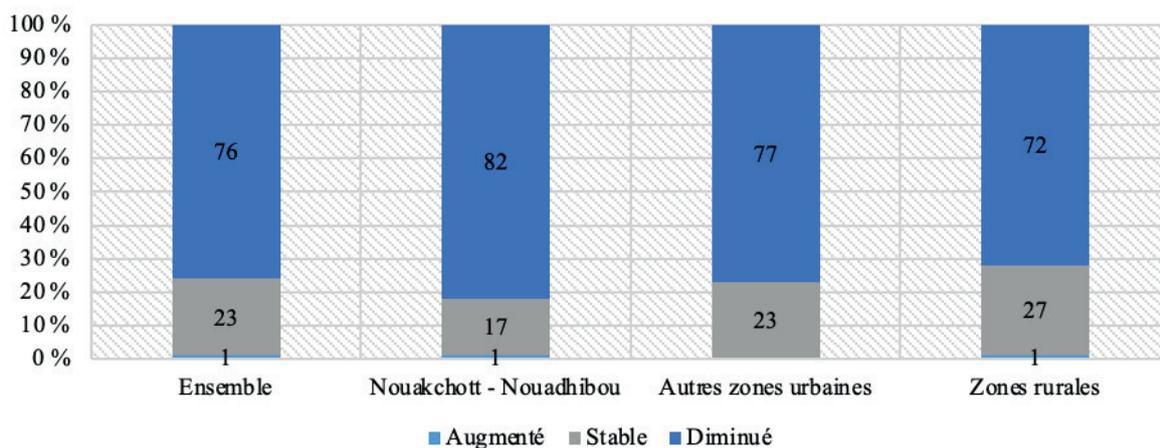
Source : Agence égyptienne centrale pour la mobilisation publique et les statistiques, mai 2020

Figure 28: Motifs de changements d'emploi et de cessation du travail liés à la COVID-19 (%)



Source : Office national de la statistique, Mauritanie, Enquête de suivi de l'impact de la COVID-19, 2020.

Figure 29: Variation du revenu du travail des membres du ménage depuis le début de la COVID-19 (%)



Source : Office national de la statistique, Mauritanie, Enquête de suivi de l'impact de la COVID-19, 2020.

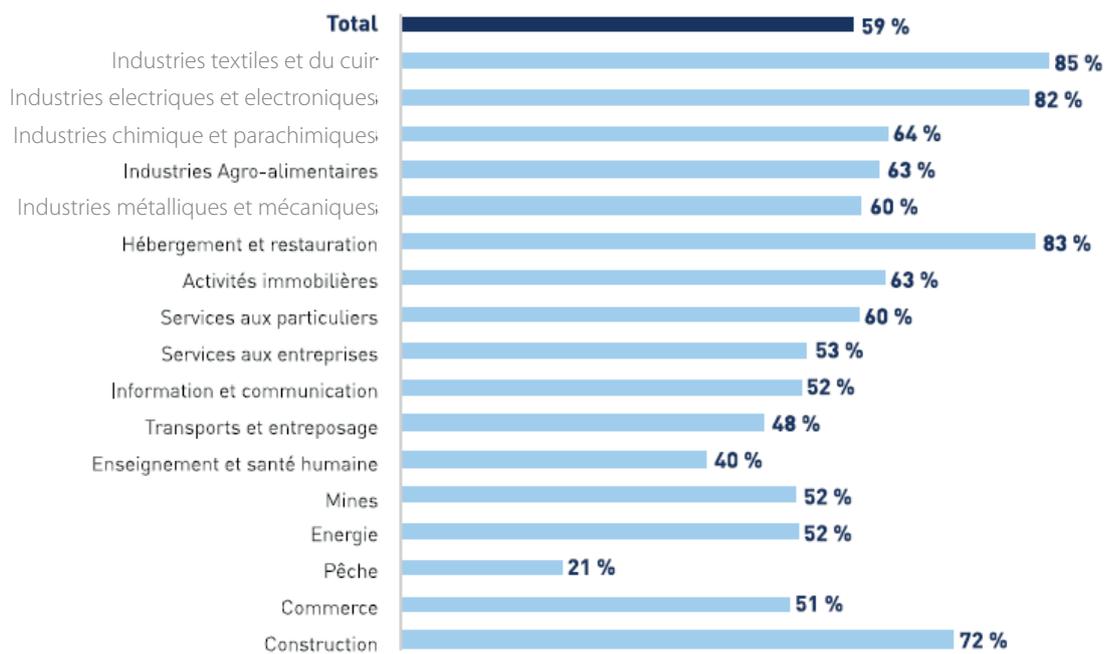
L'Office national de la statistique, en collaboration avec la Banque mondiale, auprès d'un panel de 1 204 ménages (voir section précédente), près d'un quart des travailleurs ont dû changer d'emploi depuis l'apparition de la COVID-19, alors que 11 % ont arrêté de travailler. Plusieurs raisons sont à l'origine de ces changements et arrêts. Parmi les plus souvent citées, il y a l'arrêt de l'activité de l'entreprise (43 % de ceux qui ont changé d'emploi et 57 % de ceux qui ont arrêté de travailler). La réduction du personnel était par ailleurs la cause de 8 % des changements d'emploi et des arrêts. En outre, 6 % des répondants mentionnent le manque de rentabilité de l'activité comme raison du changement d'emploi, et 10 % l'indiquent comme

étant à l'origine de l'arrêt du travail. L'absence de transport était responsable de 6 % des cessations du travail.

La détérioration de la dynamique du marché du travail en Mauritanie a eu des effets notables sur les revenus des ménages, sachant que 76 % d'entre eux déclarent avoir subi des baisses des revenus du travail. Les travailleurs des agglomérations de Nouakchott et de Nouadhibou étaient les plus concernés par cette diminution, avec un pourcentage d'environ 82 %.

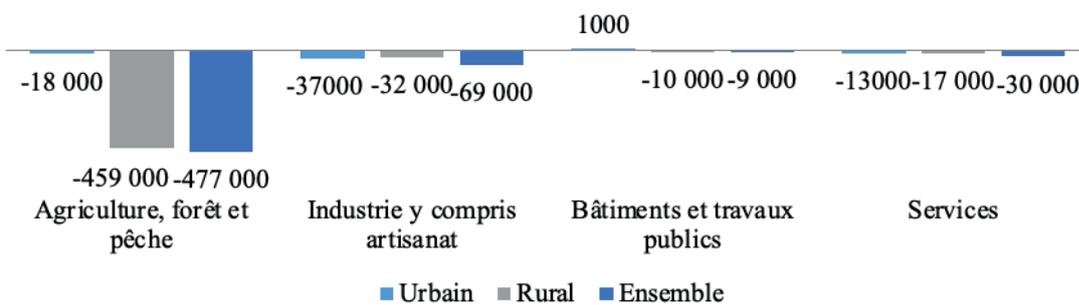
Maroc : le marché du travail au Maroc a été impacté par les arrêts partiels ou définitifs des

Figure 30: Part des entreprises ayant réduit leurs effectifs, par branche



Source : HCP, 2020.

Figure 31: Pertes nettes d'emplois entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2020 selon le milieu de résidence



Source : HCP, 2020.

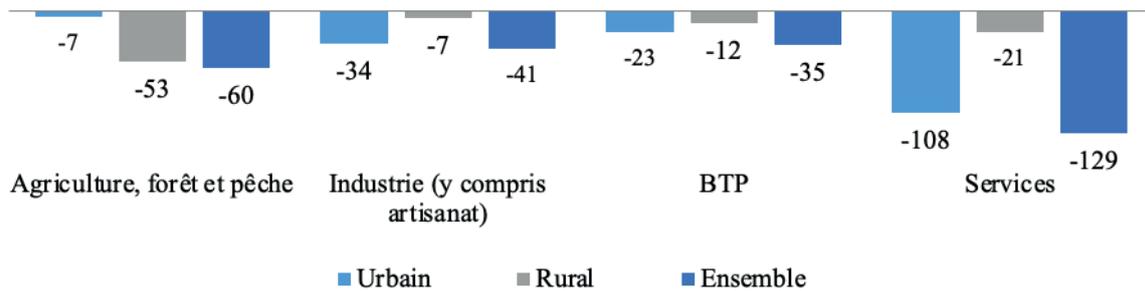
activités durant le confinement. En effet, 59 % des entreprises analysées par le Haut-Commissariat au plan (HCP)¹² en juillet 2020 ont réduit leurs effectifs. Les industries du textile et du cuir (85 %), les industries électriques et mécaniques (82 %) et les services d'hébergement et de restauration (83) étaient les plus concernés.

Sur un autre plan, la pandémie est venue renforcer des déséquilibres qui ont longtemps existé, comme le chômage et l'inadéquation, y compris le sous-emploi et l'emploi vulnérable.

À titre d'indication, le HCP a rapporté qu'environ 600 000 emplois au total, et 300 emplois salariés, avaient été détruits entre le deuxième trimestre de 2019 et le deuxième trimestre de 2020, soit un peu près 5 % des emplois, mais plus de la moitié (53 %) des heures travaillées dans les secteurs hors agriculture. Ainsi, plus de 360 000 actifs se sont ajoutés aux effectifs en situation de sous-emploi, entre le deuxième trimestre de 2019 et la même période de 2020.

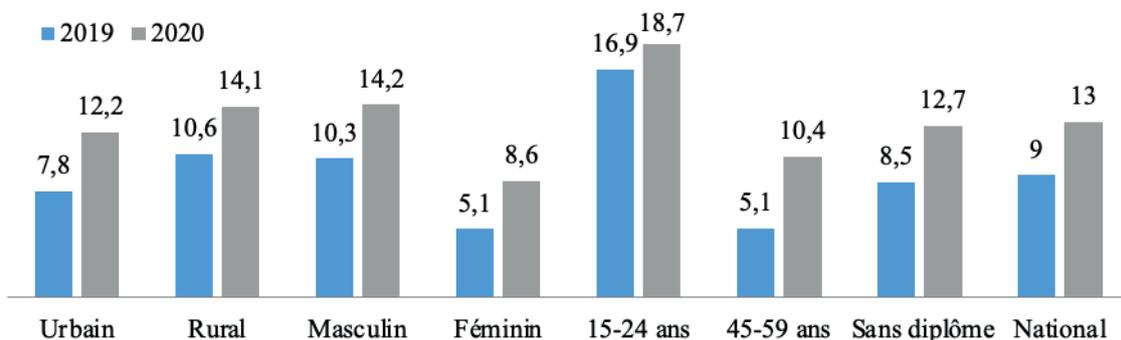
12 Deuxième enquête sur l'impact de la COVID-19 sur l'activité des entreprises, juillet 2020.

Figure 32: Variation du volume d'heures travaillées par semaine entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2020 selon le secteur d'activité économique (en millions d'heures)



Source : HCP, 2020.

Figure 33: Évolution du taux de sous-emploi entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2020 parmi certaines catégories de la population active occupée (en %)



Source : HCP, 2020.

La baisse du nombre total d'heures travaillées par semaine a touché tous les secteurs, mais particulièrement la construction (71 %), l'industrie, y compris l'artisanat (63 %) et les services (54 %).

Le taux de sous-emploi est passé alors de 3,1 % à 9,1 %. Cela a concerné avant tout les personnes âgées de 45 à 59 ans (+5,3 points), les personnes sans diplôme (+4,2 points) et les hommes (+4 points).

Pour ce qui est du chômage, son taux est passé de 8,1 % à 12,3 % entre le deuxième trimestre de 2019 et la même période en 2020, soit une augmentation de 496 000 personnes ou 50,6 % (de 981 000 à 1 477 000 chômeurs). Cette hausse a été généralisée mais a surtout touché les jeunes, dont le taux de chômage est passé de 22,2 % à 33,4 % sur la même période. Pour ce qui est des diplômés, leur taux de chômage est passé de 14,5 % à 18,2 % – « la hausse a été plus marquée parmi les détenteurs de certificats en spécialisation

professionnelle (+11,7 points et un taux de 37 %), de diplômés et certificats de l'enseignement fondamental (+4,6 points et un taux de 14,9 %) et de diplômés en qualification professionnelle (+3,8 points et un taux de 20,3 %) » (HCP, 2020).

Le HCP a noté par ailleurs une augmentation, de 15,8 % à 29,7 %, de la proportion des personnes en situation de chômage depuis moins de quatre mois. Parmi ces nouveaux chômeurs, 76 % le sont à cause du licenciement ou de l'arrêt de l'activité. Ainsi, la part des personnes au chômage à cause du licenciement ou de l'arrêt de l'activité est passée de 25 % à 40 % entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2020.

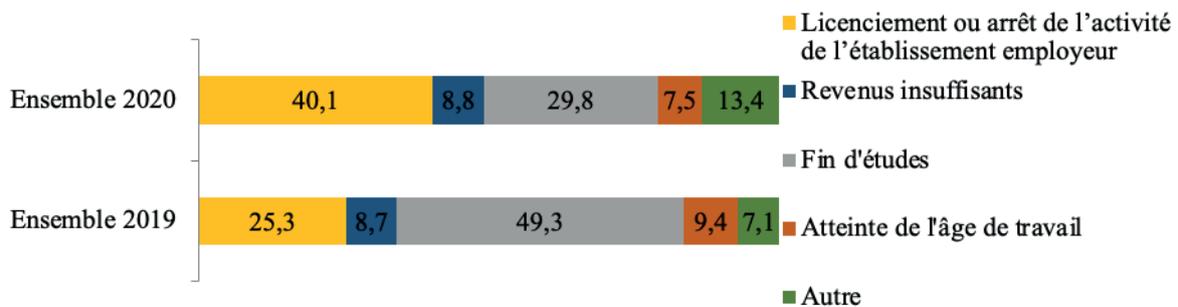
Au troisième trimestre, et même avec la reprise normale ou partielle de l'activité des trois quarts des entreprises (HCP, 2020), le taux de chômage n'a pas marqué de baisse. Il est passé de 12,3 % lors du deuxième trimestre de 2020 à 12,7 % au troisième trimestre.

Figure 34 : Évolution du taux de chômage entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2020 pour certaines catégories de la population (%)



Source : HCP, 2020.

Figure 35 : Évolution de la répartition des chômeurs selon les causes de chômage entre le deuxième trimestre de 2019 et celui de 2020 (%)



Source : HCP, 2020.

Tunisie : l'enquête menée par l'Office des statistiques, en partenariat avec la Banque mondiale, sur l'impact de la crise de COVID-19, au mois d'avril 2020, permet de remarquer qu'il y a eu une incidence limitée sur l'emploi formel, au mois d'avril. En revanche, l'enquête de juillet 2020 montre que les entreprises ayant eu recours à des licenciements sont plus nombreuses qu'en avril. Aussi, les données de l'Office des statistiques indiquent qu'il y eu 161 000 personnes occupées en moins au deuxième trimestre 2020.

Dans le secteur formel, 50,1 % des entreprises n'ont pas effectué d'ajustements et la plupart des ajustements étaient sous forme de congés temporaires et de réductions de salaire. En effet, 18,7 % des entreprises ont eu recours à des congés avec salaire, 9,6 % à des congés sans salaire, 11 % à des réductions de salaire et 4,3 % à des réductions d'heures. Seules 4,5 % des entreprises ont procédé

à des licenciements, et 1,2 % à des recrutements. Par secteur, ce sont les entreprises du bâtiment et les industries mécaniques et électroniques qui ont effectué le plus d'ajustements liés à l'emploi.

Au mois de juillet 2020, l'incidence était plus prononcée, 59 % des entreprises ayant déclaré avoir procédé à des ajustements liés à l'emploi. Plus nombreuses sont celles à avoir eu recours à des licenciements. En effet, 17,7 % des entreprises en activité ont procédé à des licenciements en juillet, contre 8 % en avril. Aussi, les entreprises ont eu moins recours aux congés payés et aux congés sans salaire, qui sont respectivement passés à 18,2 % et 7,2 % en juillet, contre 27,7 % et 14,3 % en avril. Par ailleurs, 10,9 % des entreprises ont eu recours à des réductions salariales en juillet (13,3 % en avril). Par secteur, ce sont les entreprises des services d'hébergement et les restaurants et cafés qui ont effectué le plus d'ajustements liés à l'emploi

(30,5 % ont eu recours à des licenciements, 22,1 % à des congés payés, 21,5 % à des réductions du nombre d'heures de travail, et 21,2 % à des congés sans salaire).

Concernant la dynamique du marché du travail tunisien, comme reflétée par les données de l'Office des statistiques, elle s'est détériorée alors que la plupart des secteurs d'activité économique ont connu une baisse du nombre des personnes occupées, que le chômage a grimpé et que le taux d'activité a reculé. En effet, **le nombre des personnes occupées s'est situé à 3 404 500 au deuxième trimestre 2020**, contre 3 565 500 au premier trimestre de 2020. En avril, le nombre d'occupés a atteint 3 341 100, soit la plus forte baisse du nombre des occupés pendant le deuxième trimestre de l'année 2020 (-224 400 par rapport à la moyenne du premier trimestre). Cette baisse a surtout concerné les salariés avec 131 800 pertes d'emploi ; la baisse était d'environ 12 000 parmi les indépendants et de 17 200 parmi les aides familiaux. Durant les mois de mai et de juin, le nombre de personnes occupées a repris une tendance haussière pour atteindre 3 391 200 et 3 481 300, respectivement. Au troisième trimestre de 2020, le nombre des occupés s'est établi à 3 511 600.

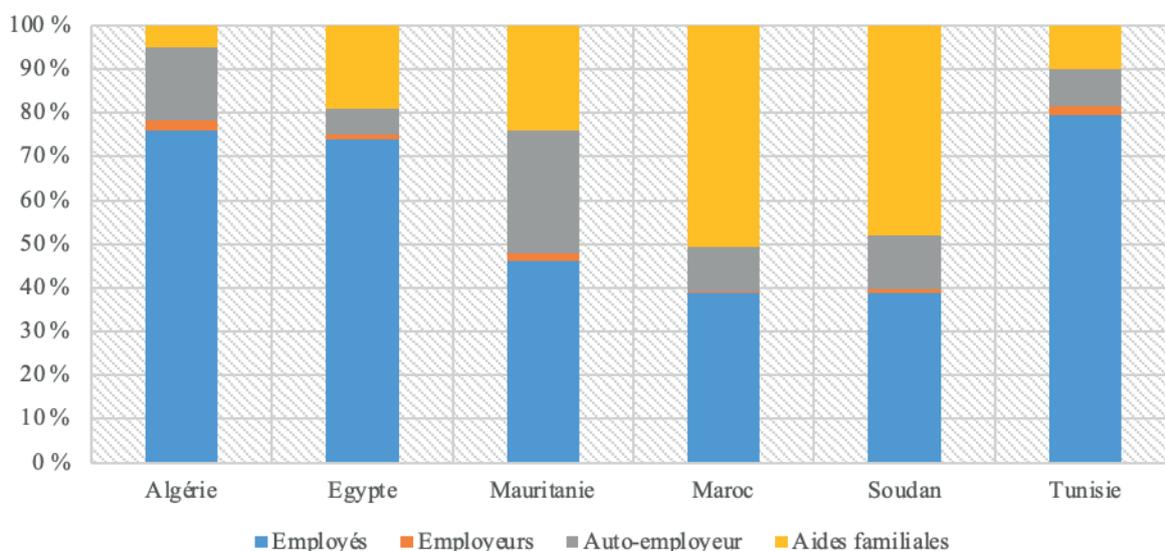
Pour ce qui est du taux de chômage, il s'est situé à environ 18 % au deuxième trimestre de 2020, contre 15,1 % au premier trimestre. Ainsi, le nombre de chômeurs est passé à 746 400, contre 634 800 au compte du premier trimestre de 2020. Le taux de chômage a baissé au troisième trimestre pour atteindre 16,2 %, et le nombre de chômeurs était estimé à environ 676 600.

Le taux d'activité a enregistré par ailleurs une baisse de 0,6 % au deuxième trimestre de 2020, passant de 48 % à 47,4 %. En comparaison avec le même trimestre de l'année 2019, le taux d'activité a régressé de 0,1 point. La population active a donc baissé à 4 151 000, contre 4 200 300 au premier trimestre de 2020. Au troisième trimestre de 2020, le taux d'activité a augmenté pour atteindre le niveau de 47,7 %, soit une population active d'environ 4 188 200 personnes.

E. Une hausse de la pauvreté en perspective

Traditionnellement, les catégories des jeunes, des femmes et des mal-payés étaient (et seraient) les plus exposées au rebond des taux de chômage dans la région. Si l'on se réfère aux spécificités du travail et des travailleurs, on s'aperçoit que les

Figure 36: Répartition des jeunes actifs occupés, par statut, 2019



Source : BIT, 2020.

Tableau 13: Recueil d'indicateurs de la qualité des emplois en Afrique du Nord, 2019

	Emploi informel (% de l'emploi non agricole total)	Proportion de la population couverte par les systèmes de protection sociale	Emploi vulnérable, total (% de l'emploi total)	Emploi vulnérable, femmes (% de l'emploi des femmes)
Algérie	38 (2014)	64 (2010)	27,05	23,31
Égypte	54	37 (2016)	21,12	34,00
Mauritanie	91* (2017)	ND	52,82	68,21
Maroc	40 (2014)	61 (2017)	48,10	61,02
Soudan	77 (2011)	ND	50,04	64,66
Tunisie	40 (2014)	54 (2017)	20,08	14,45

Source : Banque mondiale (2020) et enquêtes individuelles sur l'emploi.

* Cette statistique concerne les actifs occupés dans le secteur privé non agricole, selon l'Office national des statistiques en Mauritanie.

femmes, les jeunes et les personnes travaillant dans le secteur informel sont touchés de manière disproportionnée.

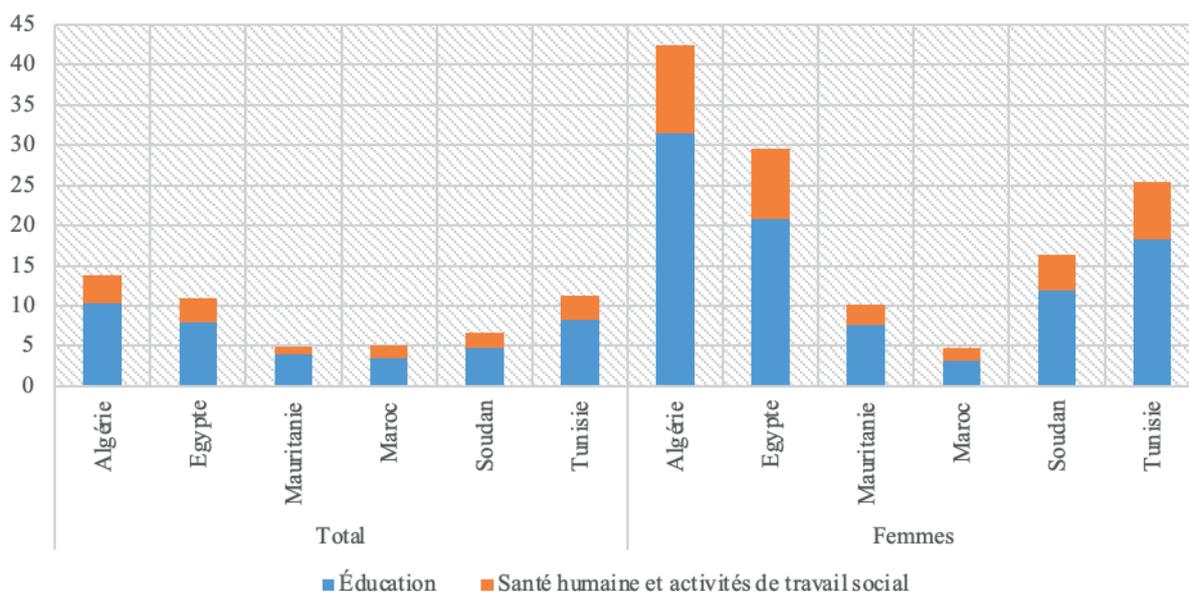
Comme ailleurs dans le monde, les jeunes subissent des risques en matière de constitution de capital humain alors que la distanciation sociale, pour laquelle les pays de la sous-région sont moins préparés, a été une stratégie nécessaire pour réduire la propagation du coronavirus. Les experts s'inquiètent alors, de plus en plus, des effets à long terme sur l'apprentissage, surtout dans les pays en développement, vu que ces derniers sont moins armés en matière d'infrastructure technologique et de communication. Sur le plan de l'insertion professionnelle, les jeunes sont aux prises avec des défis divers. Ceux-ci comprennent les incertitudes sur les possibilités de stage et d'emploi, surtout pour les personnes fraîchement diplômées, les risques de licenciement pour les travailleurs peu qualifiés (les faits indiquent que les entreprises ont tendance à se passer des personnes peu qualifiées dans les moments difficiles). Ceux-ci englobent également l'exposition aux risques du manque de protection sociale, en particulier dans les « formes d'emploi atypiques », y compris le travail à temps partiel, le travail dans le secteur informel et l'emploi vulnérable. En effet, des pourcentages importants

des jeunes de l'Afrique du Nord sont occupés dans des emplois dits vulnérables, qui englobent les emplois au titre de l'aide familiale et du travail indépendant. Ces pourcentages sont relativement élevés au Maroc (plus de 60 %), au Soudan (60 %) et en Mauritanie (53 %), et se situent entre 20 % et 30 % dans le reste des pays de la région.

Les femmes se trouvent surreprésentées dans le total des emplois vulnérables en Égypte (34 %), en Mauritanie (68 %), au Maroc (61 %), et au Soudan (65 %). Leur part dans ce type d'emplois est relativement faible en Algérie (23 %) et en Tunisie (14 %).

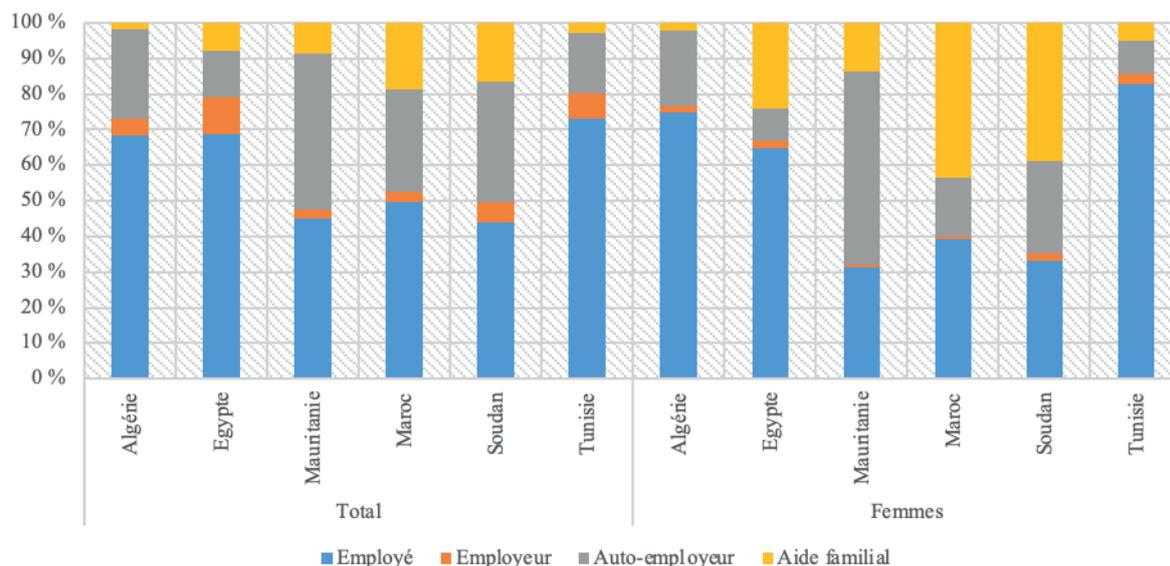
Outre le risque de perte d'emploi et l'occupation de « formes d'emploi atypiques », les femmes sont aujourd'hui surreprésentées dans le travail dangereux, notamment dans les secteurs constituant la première ligne de défense contre la pandémie, à savoir les domaines de la santé des personnes et de l'action sociale. D'après les chiffres du BIT, le pourcentage de ces domaines dans l'emploi des femmes dépasse leur poids dans le total des emplois au niveau national, comme c'est le cas de l'Algérie, où l'éducation occupe 31 % des femmes actives occupées, contre seulement 10 % au niveau national.

Figure 37: Les femmes sont surreprésentées dans l'éducation et la santé



Source : BIT, 2020.

Figure 38: Répartition des actifs occupés, par statut, 2019



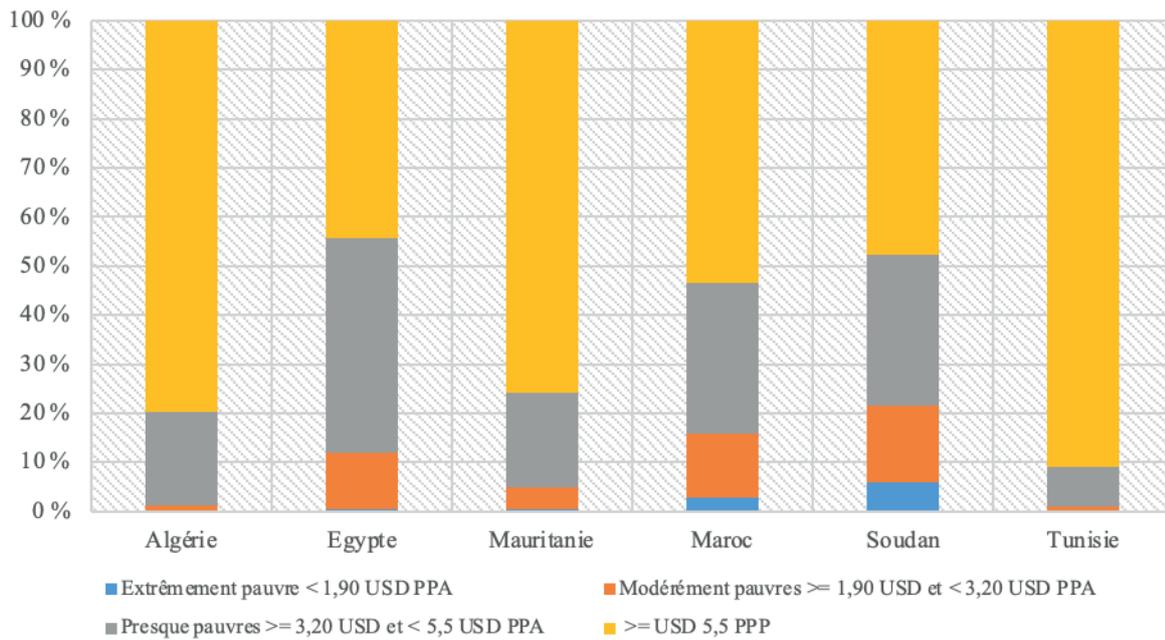
Source : BIT, 2020.

En dépit des fragilités que représente l'emploi des jeunes et des femmes, dans ce contexte de crise sanitaire, une partie importante des travailleurs appariés le sont sous des statuts vulnérables. Les travailleurs à leur compte et les aides familiaux représentent autour de la moitié de la population active occupée en Mauritanie, au Maroc et au Soudan. Ils constituent un tiers des emplois en Algérie, et un cinquième en Égypte et en Tunisie. Ces travailleurs touchent généralement de faibles

revenus et ne bénéficient pas, en principe, d'une protection sociale. Ils sont alors fortement exposés aux risques de pauvreté et de vulnérabilité, en cas de perte d'emploi, et par conséquent de revenu.

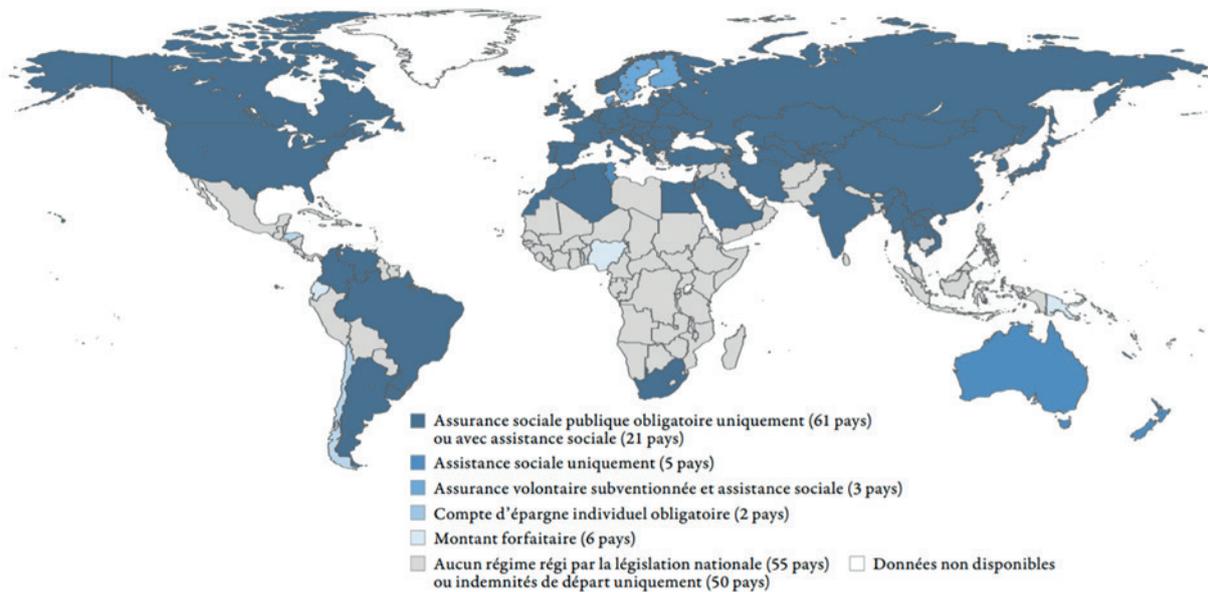
En outre, une partie importante des actifs occupés touchent des revenus inférieurs à 5,5 dollars (PPA). Cela les place dans les classes des pauvres et des vulnérables. Autour de la moitié des travailleurs sont ainsi classés en Égypte, au Maroc et au

Figure 39: Répartition des actifs occupés, selon la classe de revenu, 2019



Source : BIT, 2020.

Figure 40: Régimes de protection contre le chômage, par type de régime, 2015 ou dernières données disponibles



Source : BIT, Rapport mondial sur la protection sociale, 2017-2019.

Soudan. Ce pourcentage baisse à environ 20 % en Algérie et en Mauritanie, et à moins de 10 % en Tunisie.

Lorsqu'il s'agit des régimes de protection contre le chômage des travailleurs du secteur

formel, la couverture légale se situe autour de 38,4 % en Afrique du Nord. Trois pays ont un régime d'assurance sociale publique obligatoire uniquement ou avec assistance sociale, à savoir : le Maroc, l'Algérie, et l'Égypte. Dans ces trois pays, la proportion des travailleurs couverts par des

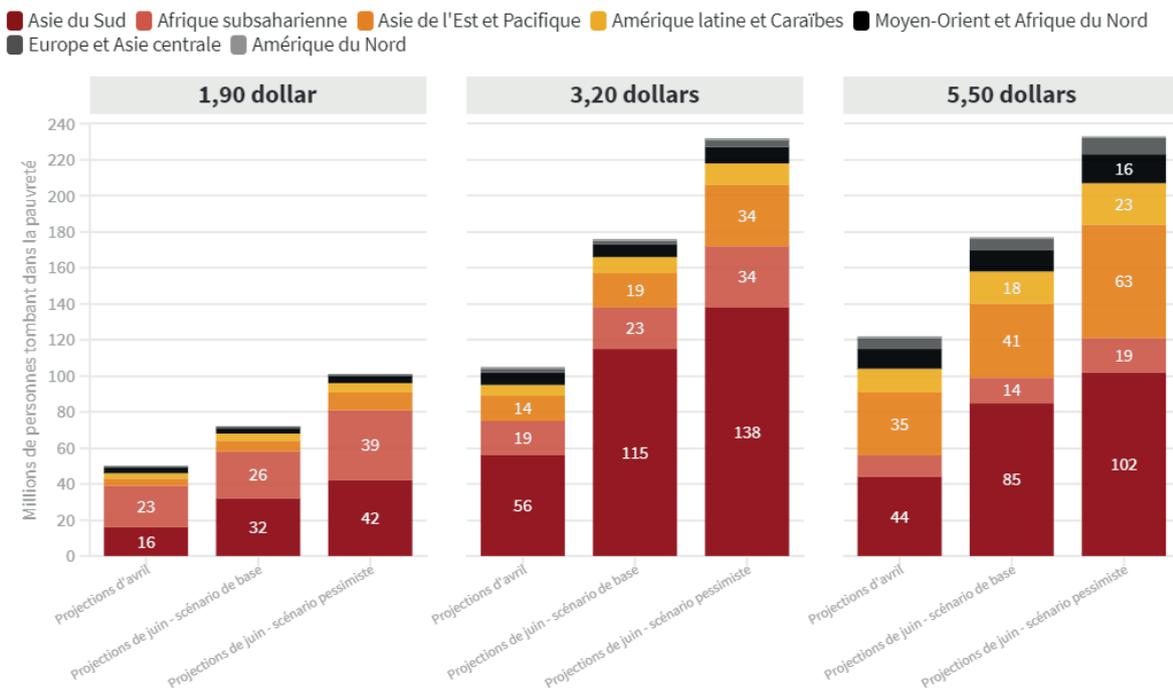
régimes de protection contre le chômage se situe entre un tiers et deux tiers de la main-d'œuvre. En Tunisie, il y a uniquement de l'assistance sociale.

Une conséquence immédiate de cette combinaison du faible taux de couverture sociale et du creusement des inégalités, indiquée par la baisse conséquente du revenu médian, consiste en une éventuelle hausse des niveaux de pauvreté. Des estimations élaborées par l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement (UNU/WIDER), concernant l'ensemble de la population, indiquent qu'il faut s'attendre à une hausse d'environ 0,8 % du taux de

pauvreté en Afrique du Nord (en supposant une hausse uniforme dans la région du Moyen Orient et Afrique du Nord), pour passer à environ 8 % au seuil de 1,90 dollar/jour, suite à une contraction de 5 % du revenu par habitant (ou de la consommation).

Des estimations plus récentes de la Banque mondiale, concernant l'impact de la COVID-19 sur la pauvreté dans le monde, indiquent que 3 millions de personnes pourraient basculer dans l'extrême pauvreté au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, que 9 millions verraient leur revenu passer au-dessous du seuil de 3,2 dollars/jour, et 16 millions sous le seuil de 5,5 dollars/jour.

Figure 41: Répartition régionale des nouveaux pauvres dus à la pandémie de COVID-19



Source : Banque mondiale ; Lakner et al., 2020, PovcalNet, Perspectives économiques mondiales.

III. Perspectives de la croissance et du marché du travail

A. Perspectives de la croissance à l'horizon 2022

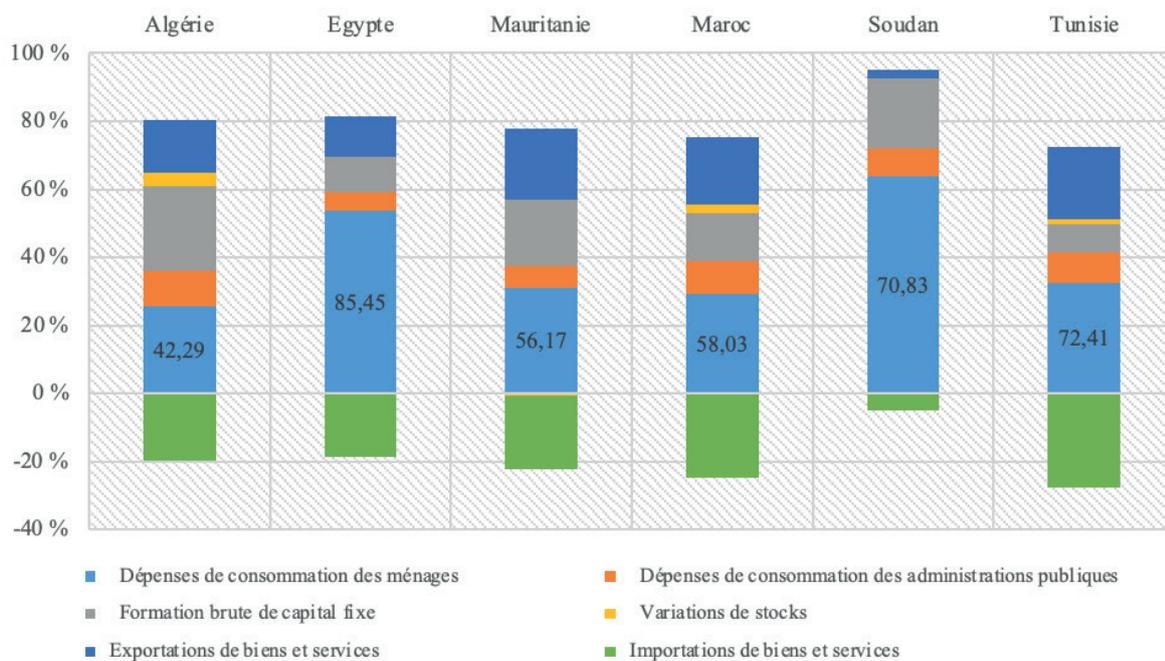
Une analyse de la structure du PIB des pays de la sous-région de l'Afrique du Nord, selon l'approche basée sur les dépenses, indique une prépondérance de la demande intérieure, en particulier les dépenses d'investissement de l'État et de consommation des ménages. Les dernières ont contribué à plus de 70 % du PIB en Égypte, au Soudan et en Tunisie, contre des parts se situant autour de la moitié dans les autres pays. Aussi, des parts conséquentes en termes d'investissement dans le PIB, sont constatées en Algérie (41 %), en Mauritanie (35 %) et au Maroc (28 %). Pour le reste des pays, ces parts varient d'un quart au Soudan (23 %) et d'un cinquième en Tunisie (19 %) à un sixième en Égypte (17 %). S'agissant des échanges de biens et services avec les autres pays, la Tunisie présente un taux d'ouverture (la somme des exportations et des importations, rapportée au

PIB) dépassant les 100 % ; ce taux est aux alentours de 90 % au Maroc, de la moitié, en Algérie et en Égypte, et des deux tiers en Mauritanie, et il est très faible, à moins de 10 %, au Soudan.

Étant donné les profils sectoriels et les sources de croissance dans les pays de la sous-région de l'Afrique du Nord, un certain nombre d'experts s'attendent à une baisse du taux de croissance, en grande partie à cause des craintes liées à l'épidémie de coronavirus, de la détérioration des dépenses de la consommation et de l'investissement, mais également des contreperformances du secteur agricole, comme c'est le cas au Maroc, et des prix des matières premières pour certains pays comme l'Algérie.

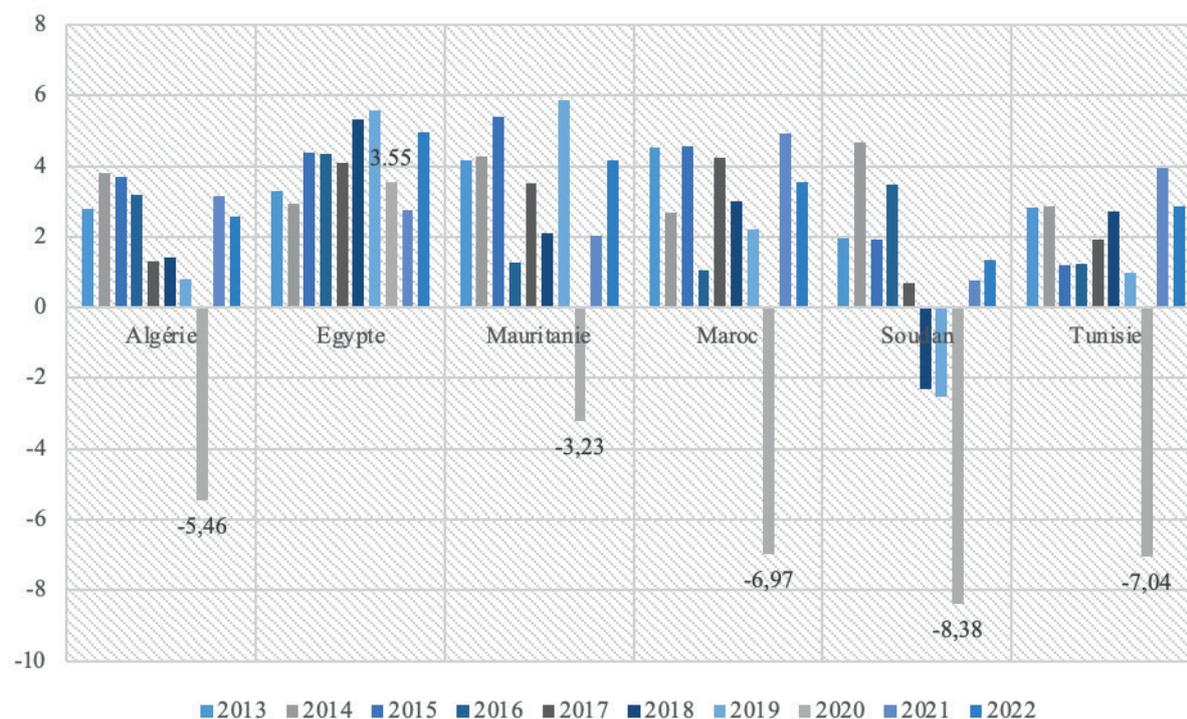
Sauf **en Égypte** où l'activité économique semble s'être quelque peu améliorée ces derniers mois, après une contraction de 1,7 % en glissement annuel au deuxième trimestre, les prévisions sont

Figure 42: Répartition du PIB selon les principales dépenses, 2019



Source : CNUCED, 2020.

Figure 43: Produit intérieur brut, prix constants (taux de croissance)



Source : Fonds monétaire international, Base de données des perspectives de l'économie mondiale, octobre 2020.

dans la zone rouge pour l'ensemble des pays de la sous-région. L'augmentation globale de l'activité du secteur privé non pétrolier, la faiblesse relative des nouveaux cas de COVID-19, et la poursuite d'un effort de dépenses publiques semblent être au profit d'une croissance de l'activité au troisième et au quatrième trimestres.

En Algérie, l'économie est prise par le double impact des restrictions induites par la pandémie et de la chute des revenus pétroliers, qui pèse sur les finances publiques et l'effort de dépense (en août et septembre, la production pétrolière était à son niveau le plus bas en deux décennies).

Au Maroc, l'économie s'est contractée de près de 15,0 % au deuxième trimestre et de 9,0 % au troisième trimestre, sur une base annuelle, à cause d'une contreperformance de l'agriculture, même si sa production devrait augmenter durant la deuxième moitié de l'année, et de contractions continues dans les secteurs des industries et des services, ainsi que d'un secteur du tourisme qui a été frappé gravement par cette crise. Cette contreperformance s'est trouvée renforcée

par un sentiment de méfiance de la part des consommateurs et un attentisme en ce qui concerne les dépenses publiques.

En Tunisie, l'économie a été fortement impactée par les résultats d'une forte contraction, au deuxième trimestre, de l'activité induite par la pandémie. Aussi, le secteur du tourisme a été frappé de plein fouet, et les secteurs des mines et de l'énergie ont été considérablement touchés par le ralentissement de la demande sur les marchés internationaux. Dans ce contexte, il y a eu une évaporation de la demande intérieure.

Au Soudan, le PIB réel s'est contracté en 2019 d'environ 2,5 %, sous l'effet d'une contraction du secteur des services et des investissements dans l'immobilier et les services aux entreprises. Il devrait encore se contracter d'environ 8,4 % en 2020, en raison de la faiblesse de la demande intérieure de consommation et d'investissement, notamment les investissements du secteur qui se trouvent découragés par l'incertitude politique et par un environnement commercial faible. Cela a freiné la confiance et la productivité dans l'industrie

manufacturière et la construction et impacté l'agriculture en raison d'une pénurie d'intrants.

En Mauritanie, on devrait s'attendre à une contraction d'environ 3,2 % de l'activité économique, selon les données du Fonds monétaire international. Derrière cette prévision se trouve la révision des investissements publics prévus en 2020, de 10,6 % du PIB à 7,7 % du PIB, selon les autorités mauritaniennes. Aussi, la croissance économique se trouve impactée par la contraction de la demande mondiale de fer et de cuivre, laquelle contraction a eu des effets sur les revenus et sur les investissements directs étrangers, dont seulement les deux tiers devraient être réalisés (937 millions au lieu de 594 millions de dollars).

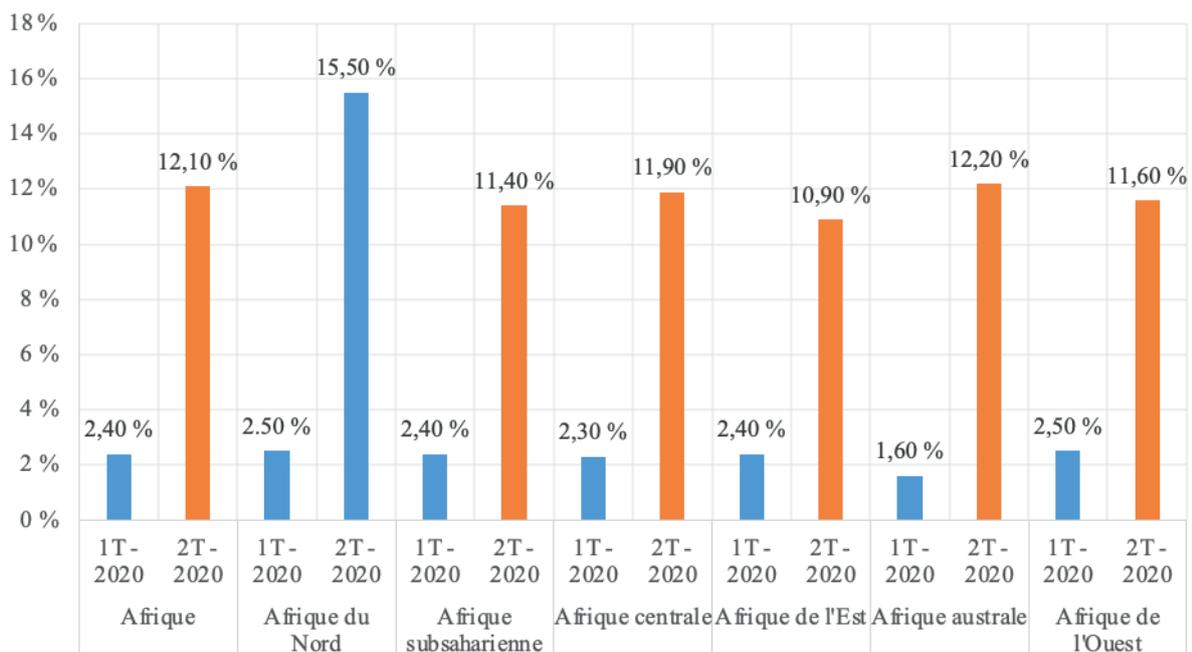
B. Perspectives du marché du travail à l'horizon 2022

Les estimations du BIT concernant l'Afrique du Nord indiquent des pertes en heures travaillées d'environ 2,5 % au premier trimestre, soit 2 millions d'emplois à temps plein (48 heures/semaine), alors que les fermetures n'ont pris effet qu'à partir

de la deuxième moitié du mois de mars. Pour le deuxième trimestre, et avec la progression des fermetures, les pertes en heures travaillées ont été estimées à environ 15,5 %, ou l'équivalent de 9 millions d'emplois à temps plein (48 heures/semaine). L'impact sur l'emploi au compte du deuxième trimestre est le plus grand, en termes relatifs, parmi les sous-régions du continent.

On estime qu'il est plus important en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest pour le premier trimestre, avec des pertes d'environ 3 millions d'emplois à temps plein chacune, soit une réduction relative des heures travaillées d'environ 2,4 % pour la première sous-région et 2,5 % pour la deuxième. En Afrique centrale, les pertes ont été estimées à un million d'emplois à temps plein, soit -2,3 % d'heures travaillées dans la sous-région, ce qui porte les estimations de perte à 7 millions d'emplois à temps plein en Afrique subsaharienne, soit -2,4 % d'heures travaillées. En Afrique subsaharienne, les pertes sont estimées à 35 millions d'emplois à temps pleins au deuxième trimestre, soit -11,4 % d'heures travaillées. Par sous-région de l'Afrique subsaharienne, c'est l'Afrique de l'Est qui devrait enregistrer les plus fortes pertes.

Figure 44: Pertes en heures travaillées aux premier et deuxième trimestres, en Afrique



Source : Bureau International du Travail, 2020.

Ces dernières sont estimées à 15 millions d'emplois à temps plein ou -10,9 % d'heures travaillées. Avec 13 millions d'emplois à temps plein ou -11,6 % d'heures travaillées, l'Afrique de l'Ouest devrait être la deuxième des perdantes de l'Afrique subsaharienne. Les pertes en Afrique centrale et en Afrique australe sont estimées à environ 6 millions (-11,9 % d'heures travaillées) et 2 millions (-12,2 % d'heures travaillées), respectivement.

Les chiffres officiels indiquent par ailleurs une amélioration de la situation du marché du travail **en Égypte**, avec un taux de chômage qui devrait se situer à environ 8,3 % en 2020, contre 8,6 % en 2019 (FMI), parallèlement à une croissance positive prévue à environ 3,5 %.

En Algérie, le taux de chômage devrait dépasser 14 % en 2020, contre 11,3 % en 2019. Le Fonds monétaire international prévoit, dans son rapport sur les perspectives de l'économie mondiale, une hausse du taux de chômage à 14,1 % en 2020, qui devrait s'aggraver pour atteindre 14,3 % en 2021. De plus, l'Agence nationale de l'emploi en Algérie a déclaré une baisse drastique de la demande et de l'offre d'emplois entre janvier 2019 et avril 2020. La demande est passée de 87 104 à 8 579, alors que l'offre a baissé de 45 348 à seulement 5 423. Une enquête réalisée par le Ministère du travail, sur l'impact de la pandémie de coronavirus, rapportait la perte d'environ 50 000 emplois de manière provisoire ou définitive.

Au Maroc, le FMI s'attend à une hausse du taux de chômage en 2020 pour se situer à environ 12,5 %, contre 9,2 en 2019. À titre d'indication, le Haut-Commissariat au plan a rapporté qu'environ 600 000 emplois au total, et 300 emplois salariés, avaient été détruits entre le deuxième trimestre de 2019 et le deuxième trimestre de l'année en cours, soit à peu près 5 % des emplois, mais plus de la moitié des heures travaillées dans les secteurs hors agriculture. Ainsi, plus de 360 000 actifs occupés sont en situation de sous-emploi, et 1 482 000 Marocains sont actuellement au chômage.

La Tunisie estime le nombre d'emplois perdus dans cette conjoncture de crise sanitaire à environ 200 000. Le taux de chômage, qui est passé de 15 % à 18 % au premier semestre de 2020, pourrait atteindre 21,6 % en fin d'année, selon l'Institut national de la statistique (INS). Le flux de chômeurs est donc prévu à environ 274 500 chômeurs supplémentaires sur la totalité de l'année 2020.

Au Soudan, l'impact de la pandémie devrait s'ajouter aux différentes pressions sur la croissance et le marché du travail, la croissance devrait se contracter de plus de 8 %, et le chômage devrait s'aggraver pour atteindre 25 % en 2020, contre 22,1 % en 2019. Par ailleurs, la situation ne semble pas devoir s'améliorer considérablement dans les prochaines années.

Tableau 14: Prévisions en termes de taux de chômage (%)

	Algérie	Égypte	Mauritanie	Maroc	Soudan	Tunisie
2019	11,3	8,6	–	9,2	22,1	ND
2020	14,1	8,3	–	12,5	25	ND
2021	14,3	9,7	–	10,5	22	ND
2022	14,7	9,7	–	9,7	19,9	ND

Source : FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale (dernières données disponibles).

IV. Une feuille de route pour l'après-COVID-19 en Afrique du Nord

Dans la présente section, on essaiera de présenter les principales politiques d'atténuation des effets de la COVID-19 en Afrique du Nord. Il s'agit en principe de politiques à caractère conjoncturel, visant la protection de la santé et des vies et le soutien économique des entreprises et de la demande, y compris des mesures de protection sociale. On y présentera ensuite certains des principaux défis structurels à relever afin de promouvoir des économies et des marchés du travail productifs, compétitifs et favorables à la création d'emplois en nombre et en qualité. On y exposera enfin un certain nombre de risques macro-économiques à surveiller et à gérer, notamment en ce qui concerne les marges de manœuvre fiscales et la soutenabilité des finances publiques.

1. Recommandations à court terme

A. Soutenir les entreprises et préserver les emplois

La pandémie a poussé plusieurs entreprises de la région à fermer ou à s'ajuster en procédant à des licenciements ; d'autres peuvent être amenées à faire de même à cause des risques financiers et des faibles prévisions en termes de chiffre d'affaires.

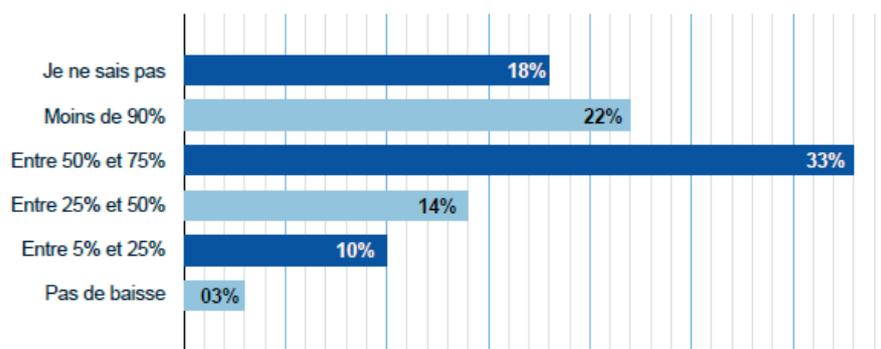
Facteurs nuisant à l'activité des entreprises

En Algérie, les prévisions des entreprises en matière de chiffre d'affaires, concernant le premier mois de la crise (enquête « Evidencia »), indiquent que plus de la moitié des entreprises répondantes ont déclaré prévoir des pertes dépassant les 50 % en termes de chiffre d'affaires. Les estimations des pertes se situent entre 5 % et 50 % pour 24 % des entreprises répondantes, et seules 3 % ne prévoient pas de baisse en matière de chiffre d'affaires.

Pour ce qui est de l'année 2020 dans son ensemble, les entreprises répondantes sont plus optimistes, car 36 % prévoient des pertes supérieures à 50 % en termes de chiffre d'affaires ; le pourcentage de celles qui s'attendent à des pertes se situant entre 5 % et 50 % est d'environ 41 % alors que 4 % n'envisagent pas de baisse.

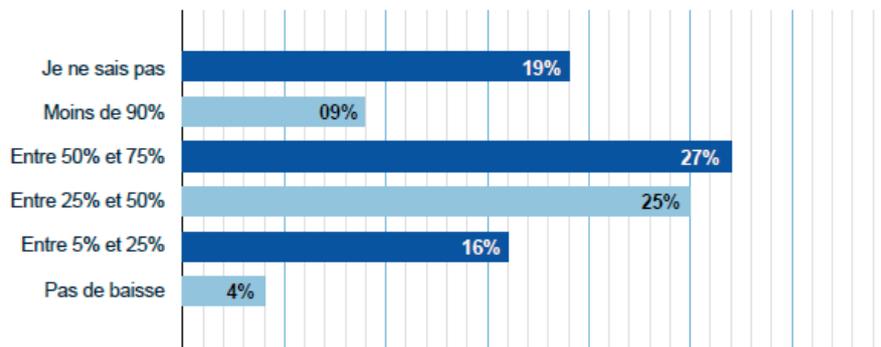
L'impact sur l'activité des entreprises a engendré des risques financiers, tels que reflétés par le pourcentage des entités exprimant des difficultés en matière de paiement des salaires et de trésorerie. Étant donné les difficultés en matière d'engagement à court terme, un quart des entreprises disent avoir un besoin de fonds de roulement (BFR) compris entre 1 et 5 millions de dinars (1 dinar = 0,0078\$) ; 16 % ont un BFR compris entre 5 et 10 millions ; 10 % ont un BFR compris entre 10 et 50 millions ; 12 % ont un BFR

Figure 45: Impact sur le chiffre d'affaires – premier mois de la crise



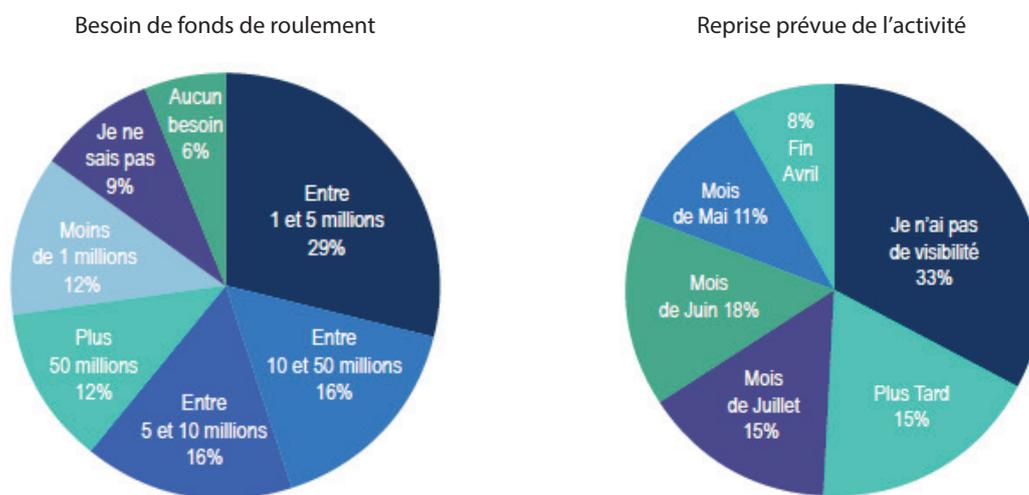
Source : Evidencia, Impact économique du coronavirus sur les entreprises algériennes, avril 2020.

Figure 46: Impact sur le chiffre d'affaires, 2020



Source : Evidencia, Impact économique du coronavirus sur les entreprises algériennes, avril 2020.

Figure 47: État financier et risque de fermeture définitive



Source : Evidencia, Impact économique du coronavirus sur les entreprises algériennes, avril 2020.

de plus de 50 millions ; 12 % ont un BFR de moins d'un million de dinars.

En outre, 33 % des entreprises n'ont pas de visibilité en ce qui concerne la reprise prévue de l'activité ; 37 % prévoient de reprendre au deuxième trimestre et 15 % au mois de juillet.

L'impact a également porté sur la capacité des entreprises à régler leurs coûts fixes. En effet, 28 % ont reporté certains coûts fixes, 14 % les ont réduits et 13 % n'ont pas été en mesure de couvrir leurs coûts fixes.

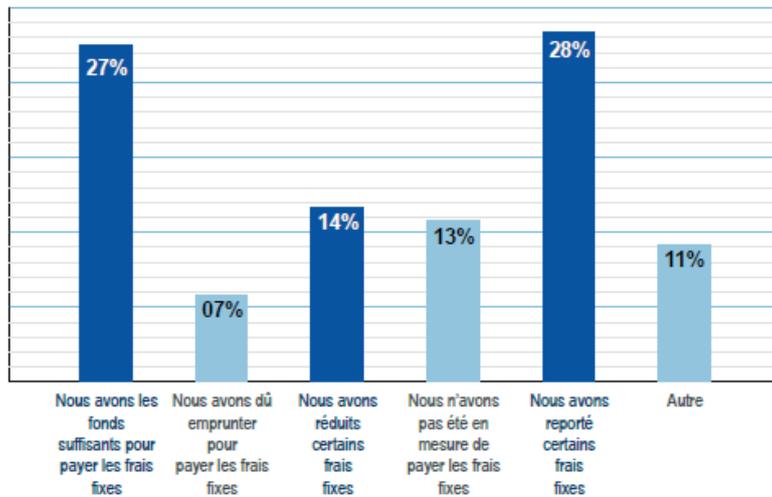
Dans l'incapacité de couvrir leur coûts fixes, certaines entreprises se trouvaient déjà au seuil de fermeture ; elles sont 11 % à déclarer ne pas pouvoir survivre alors que 28 % estiment qu'elles

survivront mais qu'elles seront très endettées. L'échelonnement des remboursements des prêts s'annonce comme nécessaire à la survie selon 14 % des dirigeants d'entreprise. Seuls 32 % se disent confiants quant à la résilience de leurs entreprises face à la crise de COVID-19.

En Égypte, 80 % des entreprises répondantes ont déclaré prévoir des baisses en termes de recettes le premier mois de la crise, et 9 % disent qu'il y a eu stabilité (5 %) ou augmentation (4 %). Par ailleurs, un quart des entreprises ont subi des augmentations des coûts alors que 61 ont parlé de coûts en baisse (24 %) ou stables (37 %).

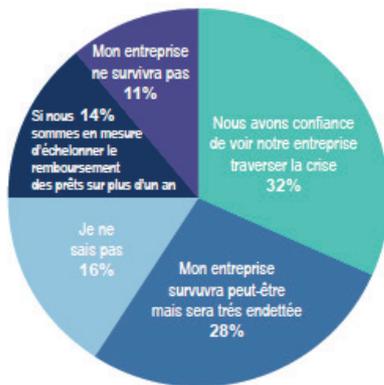
Par secteur, le commerce est le plus touché, avec 39 % des entreprises ayant subi une diminution des recettes et 50 % faisant face à

Figure 48: Impact sur le règlement des coûts fixes



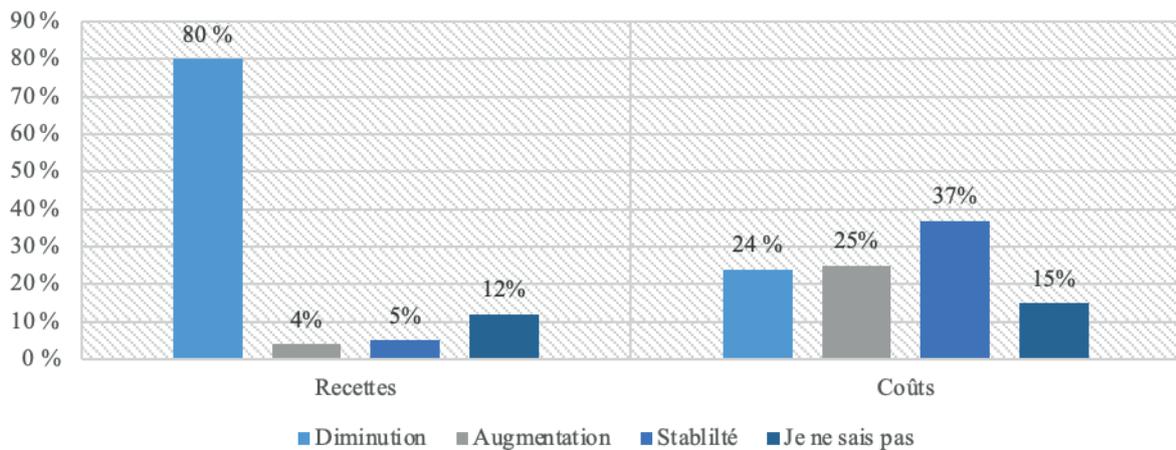
Source : Evidencia, Impact économique du coronavirus sur les entreprises algériennes, avril 2020.

Figure 49: Survie des entreprises face à la crise



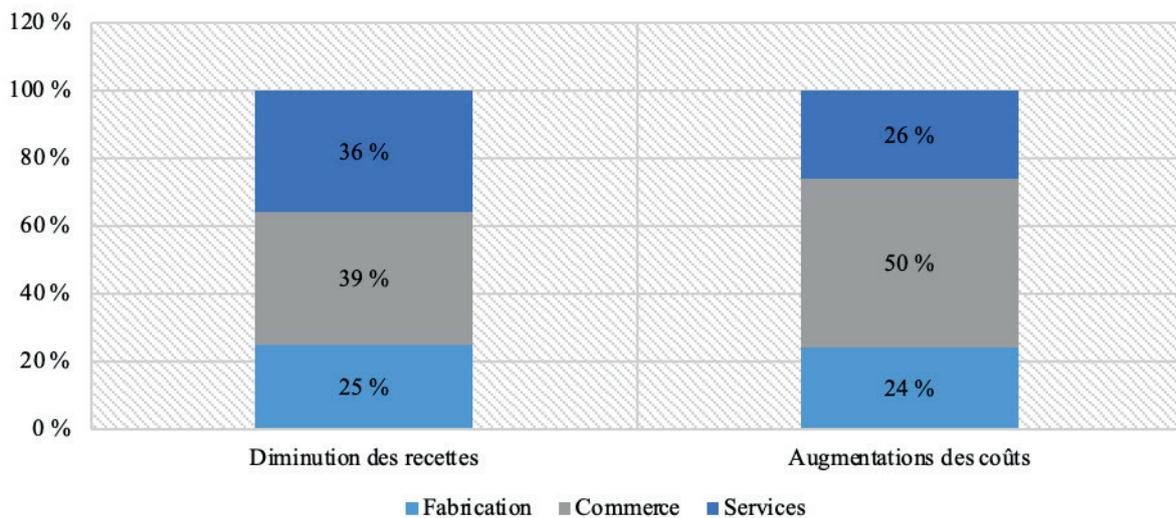
Source : Evidencia, Impact économique du coronavirus sur les entreprises algériennes, avril 2020.

Figure 50: Impact sur les recettes et les coûts – premier mois de la crise



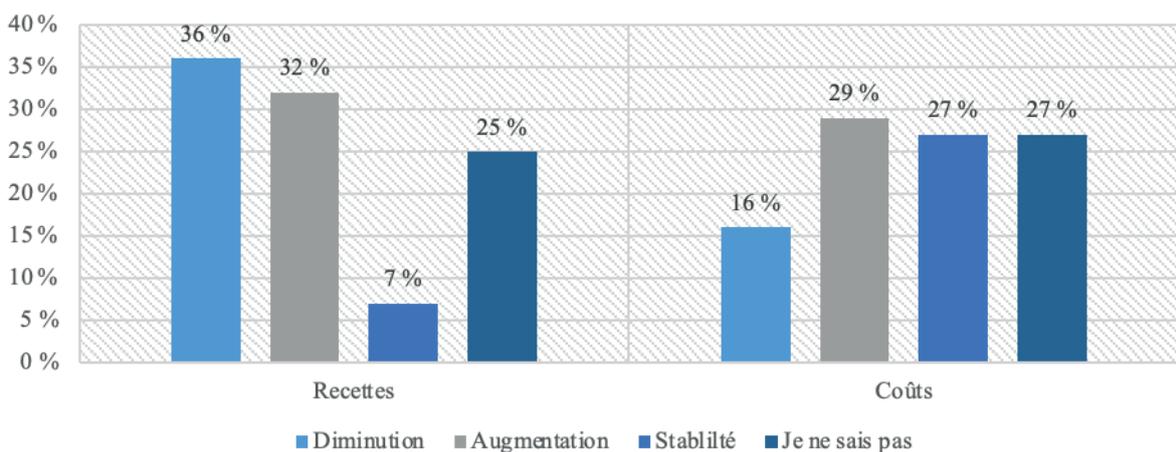
Source : Global Communities, COVID-19 Impact on Performance of Micro and Small Businesses in Egypt, mai 2020.

Figure 51: Impact sur les recettes et les coûts selon le secteur – premier mois de la crise



Source : Global Communities, COVID-19 Impact on Performance of Micro and Small Businesses in Egypt, mai 2020.

Figure 52: Impact sur les recettes et les coûts, 2020



Source : Global Communities, COVID-19 Impact on Performance of Micro and Small Businesses in Egypt, mai 2020.

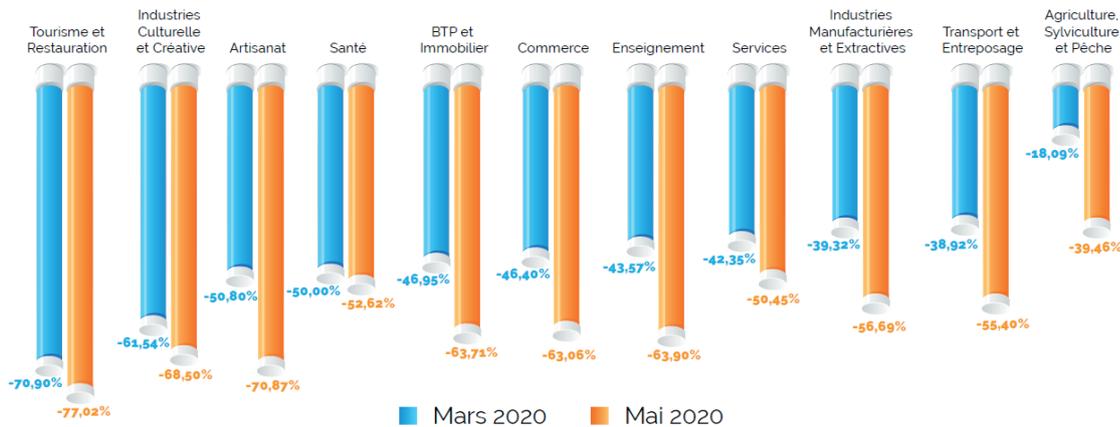
une augmentation des coûts. Les services et le secteur de la fabrication affichent presque les mêmes proportions d'entreprises concernées par des augmentations des coûts (24 % et 25 %) ; la diminution des recettes est plus prononcée parmi les entreprises de services (36 %, contre 26 %).

Dans ce contexte, 46 % des entreprises répondantes déclarent ne pas pouvoir couvrir leurs coûts dans les trois prochains mois (à partir de début juin 2020).

Pour ce qui est de l'année 2020 dans son ensemble, les entreprises répondantes sont plus optimistes, car 36 % prévoient des pertes en termes de recettes, contre 80 % le premier mois ; la part de celles qui s'attendent à des augmentations se situe, cette fois-ci, à environ 32 %. Pour ce qui est des coûts, 16 % des entreprises prévoient des diminutions (24 % le premier mois), mais 29 % s'attendent à des hausses (25 % le premier mois)

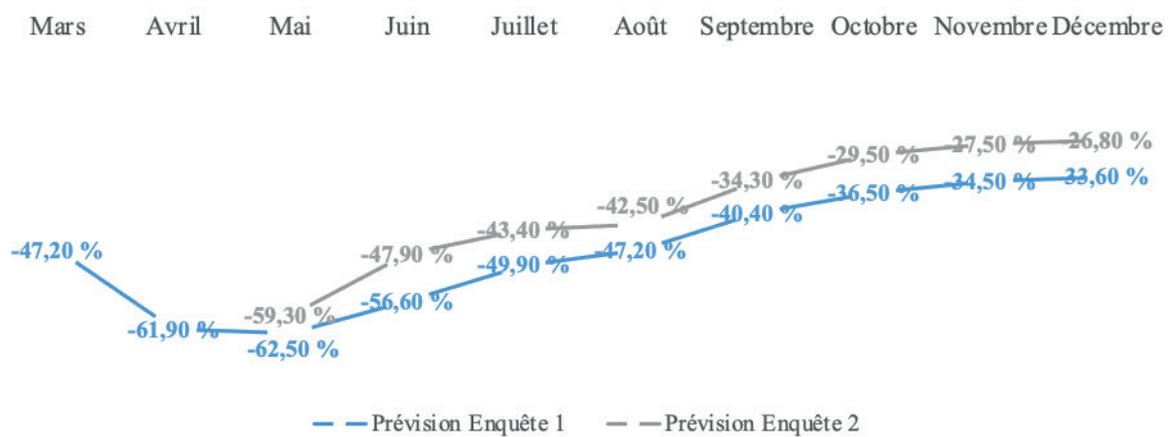
Au Maroc, le chiffre d'affaires a notablement baissé à la fin mai, comme indiqué par les résultats d'une

Figure 53: Impact sur le chiffre d'affaires, à la fin mars et à la fin mai 2020, selon la branche d'activité



Source : CGEM, 2020.

Figure 54: Impact sur le chiffre d'affaires – prévisions pour le reste de l'année 2020



Source : CGEM, 2020.

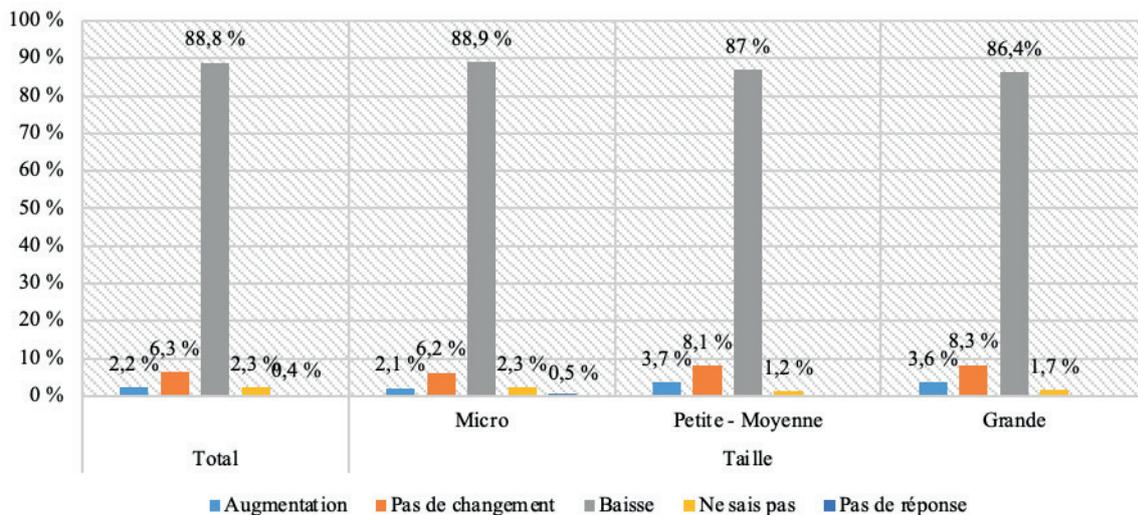
enquête¹³ menée par la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM). À l'exception des entreprises opérant dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche, le chiffre d'affaires a connu une détérioration généralisée, de plus de 50 % à la fin mai.

Les prévisions faites par les entreprises pour le reste de l'année montrent un optimisme, malgré les baisses importantes du chiffre d'affaires à la fin mai 2020.

Malgré les fermetures partielles ou définitives et les baisses en termes de chiffre d'affaires, on a constaté une baisse du nombre de défaillances des entreprises marocaines à la fin du mois d'août. Ce nombre a diminué de 37 % par rapport à la même période en 2019, selon les données d'Inforisk. Il était de 3 247 au cours des huit premiers mois de cette année, alors qu'il s'élevait à 5 168 à la même période en 2019. Cela ne signifie pourtant pas qu'il y ait moins d'entreprises en situation difficile, car il y a eu un ralentissement de l'activité des tribunaux de commerce pendant le confinement,

13 Cette enquête a été menée avec l'appui du Haut-Commissariat au plan, et concernait un total de 3304 entreprises, dont 88,7 % sont des microentreprises et des PME.

Figure 55: Impact sur les ventes des entreprises en avril 2020/2019



Source : Office des statistiques et Banque mondiale, Impact de la crise de COVID-19 sur le secteur privé, juillet 2020.

et la reprise en juillet a été interrompue par les vacances judiciaires du mois d'août.

Euler Hermes prévoit en effet une hausse de 14 % des défaillances d'entreprises en 2020, soit 9 620 cas (+ 6 % en 2019), compte tenu de la santé financière des sociétés et de l'impact de la pandémie sur l'économie du pays. La mortalité des entreprises pourra donc augmenter fortement, car 99 % des défaillances d'entreprises au Maroc étaient des liquidations, en 2019.

En Tunisie, 88,8% des entreprises privées, ouvertes en avril 2020, ont subi une baisse de leur chiffre

d'affaires. Par ailleurs, 6,3 % n'ont pas indiqué de changement en matière de ventes et seulement 2,2 % ont enregistré une augmentation.

L'impact a concerné tous les secteurs, sauf les industries chimiques et pharmaceutiques, avec 14,8 % des entreprises qui ont enregistré une augmentation des ventes. Par taille, il n'y a eu pas de grandes différences en termes de baisse des ventes pendant le mois d'avril 2020 : 88,9 % pour les microentreprises, 87 % pour les petites et moyennes entreprises et 86,4 % pour les grandes entreprises.

Figure 56: Évolution des ventes (% des entreprises)



Source : Office des statistiques et Banque mondiale, Impact de la crise de COVID-19 sur le secteur privé, juillet 2020.

Au troisième trimestre de 2020, l'impact était toujours important, malgré une légère atténuation. En effet, le pourcentage d'entreprises ayant enregistré une baisse de leur chiffre d'affaires annuel est passé à 82,3 % en juillet, contre 88,8 % en avril. Malgré une diminution d'environ 7 points en juillet par rapport à avril, les microentreprises (82,7 %) et les PME (79,5 %) restent les plus touchées par les baisses de chiffre d'affaires. À l'inverse, 10,2 % des entreprises du secteur des industries chimiques et pharmaceutiques ont enregistré une augmentation de leurs ventes entre avril et juillet.

Outre le chiffre d'affaires, d'autres facteurs risquent d'affecter l'activité et la viabilité des entreprises tunisiennes, y compris la baisse des cashflows, la baisse de la demande adressée tant au niveau national qu'international, la difficulté d'approvisionnement en matières premières et la difficulté d'accès aux services financiers. En avril, les baisses des cashflows ont touché 78,2 % des entreprises, 70,1 % ont enregistré une baisse de la demande adressée, 50,6 % ont eu des difficultés d'approvisionnement en matières premières et 61,1 % des entreprises ont rencontré des difficultés pour accéder aux services financiers.

En juillet, la baisse des cashflows a continué et concerné 87,4 % des entreprises ; 79,8 % des entreprises ont déclaré avoir enregistré une baisse de la demande adressée, 52 % ont eu des difficultés d'approvisionnement en matières premières et 59,9 % ont fait état de difficultés pour accéder aux services financiers.

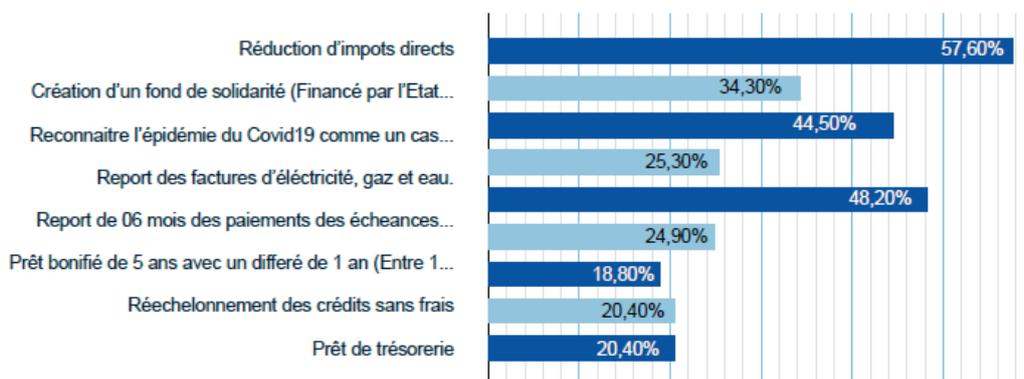
Attentes en termes de soutien

Dans ce contexte, la plupart des entreprises algériennes répondantes ont dit avoir besoin d'un soutien étatique afin de faire face à leurs engagements à court et à moyen termes. En effet, 57 % souhaitent bénéficier de réduction d'impôts directs, 48 % veulent bénéficier d'un report de six mois du paiement des échéances et 20 % ambitionnent un rééchelonnement des crédits sans frais. Le soutien, l'allégement et/ou le report d'autres engagements figurent dans la liste des attentes des dirigeants d'entreprises algériennes, comme le report des paiements des factures (25 %), la reconnaissance de la pandémie comme étant un cas de force majeure (44 %), la création de fonds de solidarité (34 %) et la facilitation des prêts, y compris les prêts de trésorerie, et de leurs conditions.

En Égypte, le financement à court terme et le report du paiement des engagements envers l'État figurent comme étant des actions de soutien prioritaire pour, respectivement, 37 % et 44 % des entreprises.

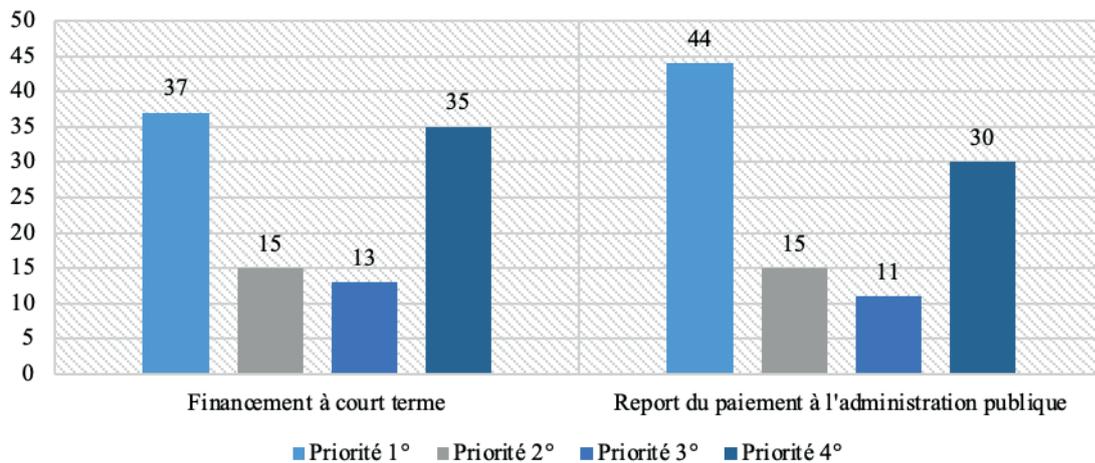
Les entreprises égyptiennes répondantes ont également exprimé un besoin en matière de services à leur fournir pour renforcer leur résilience et soutenir leur développement. Il s'agit de soutenir la continuité de l'activité (46 %), de mettre en place des canaux de distribution et d'aider à leur développement (36 %), et de former des travailleurs en ligne.

Figure 57: Besoins des entreprises en termes de soutien



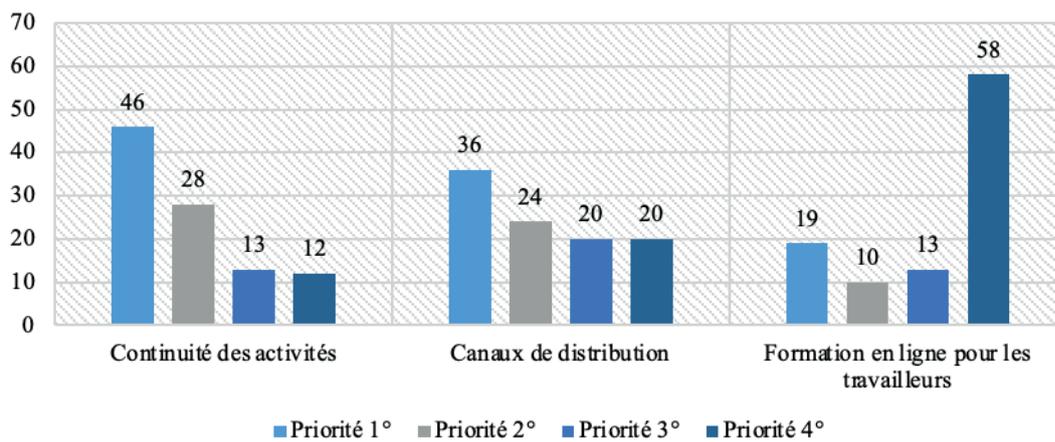
Source : Evidencia, Impact économique du coronavirus sur les entreprises algériennes, avril 2020.

Figure 58: Besoins en termes de soutien (% des entreprises égyptiennes répondantes)



Source : Global Communities, COVID-19 Impact on Performance of Micro and Small Businesses in Egypt, mai 2020.

Figure 59: Services nécessaires à la résilience et au développement (% des entreprises égyptiennes répondantes)



Source : Global Communities, COVID-19 Impact on Performance of Micro and Small Businesses in Egypt, mai 2020.

En Tunisie, les politiques de soutien les plus souhaitées par les firmes sont :

- les exonérations/réductions d'impôt (43,7 %) ;
- les injections directes de liquidités (40,7 %) ;
- les reports d'impôt (36,6 %).

Une exception est l'industrie du bâtiment, où 61,4 % des entreprises mettent les prêts à taux subventionnés en tête des mesures souhaitées.

La liste des attentes en matière de soutien n'a pas beaucoup changé au troisième trimestre de 2020. En effet, les politiques de soutien les plus souhaitées étaient :

- ... les exonérations/réductions d'impôt (42,7 %) ;
- ... les injections directes de liquidités (37,6 %) ;
- ... les reports d'impôt (27,9 %).

Quels que soient l'âge des entreprises, leur taille et leur statut à l'exportation, ces trois mesures restent les plus appréciées en Tunisie.

Réponses des gouvernements au profit des entreprises

Dans le but d'aider les entreprises, les gouvernements de la région ont mobilisé différents instruments de soutien, touchant plusieurs dimensions, notamment le climat des affaires, les engagements auprès de l'administration, les engagements à moyen et long termes et les engagements envers le personnel, à travers le soutien à la préservation des emplois et des salaires. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des mesures de soutien aux PME, mises en place par le Gouvernement algérien en réponse à la COVID-19, telles que présentées par la Banque mondiale.

Climat des affaires :

- ... réduction des restrictions à l'importation (BNT, droits) sur les biens intermédiaires ;
- ... coûts : réduction ou exonération des frais administratifs et gouvernementaux ;
- ... modification des règlements en matière de faillite, de fermeture d'entreprise, d'insolvabilité et de restructuration d'entreprise.

Financement des dettes :

- ... exigences de protection des réserves de capital sur les actions des banques et des banques centrales visant à inciter les banques commerciales à augmenter les prêts aux PME, telles que l'abaissement des exigences de fonds propres ;
- ... report de paiements, restructuration et rééchelonnement ;

... dispositions d'approbation/de dispersion rapide, frais faibles/nuls, suppression des frais/pénalités ;

... prêts existants avec des intérêts réduits ou nuls et/ou des exigences de garantie moins élevées ;

... nouveaux prêts, à des conditions avantageuses ;

... garanties de crédit : nouveaux régimes, niveaux de garantie plus généreux ;

... dispositions d'approbation/de dispersion rapide, frais faibles/nuls, suppression des frais/pénalités (par exemple, pour les découverts).

Demande :

... programmes de dépenses ciblés (secteur ou région) ;

... marchés publics : augmenter les achats auprès des PME et/ou augmenter la marge pour les produits provenant des PME ; faciliter les procédures de passation des marchés ;

... soutien à la production de produits liés au coronavirus, par exemple des produits de santé (subventions, achats, etc.), soit pour renforcer les capacités existantes, soit pour en créer de nouvelles.

Emplois :

... fournir des subventions salariales (qui peuvent être larges ou ciblées – par exemple, pour les apprentis) comme alternative aux paiements directs aux particuliers ;

... soutien aux travailleurs informels ou indépendants.

Autres financements :

- ... subventions ;
- ... soutien aux entreprises qui doivent fermer ou qui ont réduit leurs activités.

Taxes :

- ... impôt sur les sociétés – réductions de taux, crédits, dérogations et/ou reports ;
- ... impôts sur les salaires/la sécurité sociale/la TVA/les impôts fonciers – réductions de taux, crédits, dérogations et/ou reports
- ... réduction ou exonération des frais administratifs et gouvernementaux ;
- ... remboursements d'impôts accélérés ;
- ... autres taxes.

Recommandations

Personnalisation de l'aide et coordination de la mise en œuvre :

La mise en correspondance de la liste des souhaits des entreprises et de la liste des mesures gouvernementales au profit des entreprises indique que ces dernières ont concerné l'ensemble des dimensions du risque, y compris les engagements des entreprises, à court et moyen termes, la demande, et le climat global des affaires. Cependant, ces mesures devraient être personnalisées selon le secteur, la taille, l'âge et la structure des coûts des entreprises. La personnalisation des aides devrait porter sur la nature des engagements et le montant des financements devrait être décidé en fonction de l'amplitude des impacts.

Un intérêt particulier pour les jeunes et petites entreprises serait favorable au soutien des emplois, car la littérature nous enseigne que celles-ci

apportent une contribution fondamentale à la création nette d'emplois.

La coordination de l'action des différents intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux, au niveau central et local, est importante pour une gestion rationnelle des ressources publiques, mais également pour un élargissement de la base des bénéficiaires.

Le conseil et l'accompagnement tout au long de la chaîne (de l'approvisionnement et de l'accès aux facteurs de production à l'écoulement des biens et services produits) semblent également nécessaires pour soutenir l'activité globale des entreprises et suivre la mise en œuvre des mesures prises.

En contrepartie des mesures prises et à apporter, des conditions devraient également être imposées en matière de ratios financiers des opérations courantes (trésoreries et besoin de fonds de roulement), d'autonomie financière, de capacité de financement, de productivité et de création de valeur ajoutée et d'emplois.

Multiplier les options et sources de financement :

Étant donné l'ampleur de la crise actuelle, le soutien aux entreprises et à l'emploi nécessiterait la mobilisation de ressources importantes que l'État seul ne pourrait assurer sur une base durable, compte tenu de ses contraintes. Il est donc primordial d'envisager des alternatives et des mécanismes de financement variés, structurés et durables permettant de multiplier les sources de financement.

On pourrait notamment recommander de donner aux modes de financement et d'entrepreneuriat solidaires les moyens et les cadres institutionnels requis pour devenir de vrais leviers d'insertion professionnelle, de création de valeur ajoutée et d'emploi, mais aussi de financement des projets portés par les populations vulnérables, les jeunes et les petites et très petites structures.

Une autre recommandation consisterait à instaurer les bases pour la promotion et l'encouragement de l'actionnariat salarié afin de multiplier les sources de financement, mais surtout pour une conciliation des intérêts de l'entreprise et de ses travailleurs dans cette conjoncture particulière, et au-delà.

Envisager un troisième marché financier (en référence aux marchés primaire et secondaire), où soient révisées les barrières à l'entrée, serait une possibilité intéressante de mobilisation de fonds au profit de certaines entreprises. Une caractéristique principale de ce marché serait la fourchette du capital social nécessaire pour y entrer.

Aussi, l'allègement des conditions de financement auprès des institutions de microfinancement pourrait apporter une contribution importante.

Également, l'amélioration des conditions des transferts de fonds des Nord-Africains à l'étranger pourrait encourager la mobilisation de fonds auprès de la diaspora, et permettre ainsi de soutenir la consommation, l'investissement, la production et l'emploi.

Faire de la formation un levier de résilience

La crise actuelle appelle de la part des entreprises une certaine adaptabilité de la main-d'œuvre. En outre, elle a mis en évidence la nécessité d'un modèle de flexibilité et de sécurité adapté à la réalité des économies de la région. Un élément central résiderait donc dans la réussite d'un juste équilibre entre flexibilité de la main-d'œuvre, protection sociale, politiques actives du marché du travail et formation de la main-d'œuvre, notamment sous le prisme de l'apprentissage tout au long de la vie, pour permettre, entre autres, la mobilité et la reconversion.

La qualification et la reconversion professionnelle des actifs devraient alors jouer un rôle central au niveau du soutien aux entreprises et à l'emploi.

Les programmes actifs d'emploi seraient appelés alors à dépasser leurs domaines habituels, tant sur le plan des instruments et cibles qu'en termes d'échelle et de portée, tandis que l'enseignement et la formation professionnelle devraient s'adapter dans le but d'améliorer la qualité et d'élargir les possibilités et modalités d'accès et de livraison de leurs services. L'enseignement et la formation professionnelle devraient aussi être dotés d'une certaine flexibilité, se matérialisant par l'existence de plusieurs voies d'entrée au cadre de qualification, et de sortie. Il est nécessaire également d'envisager plusieurs formes de participation, allant de formations courtes concernant une seule unité de compétence à des formations de qualification complète, et une souplesse en termes d'âge des participants. Il y a aussi besoin d'envisager de nombreuses et diverses façons pour acquérir les compétences nécessaires au développement et à la résilience des entreprises, mais également pour entrer sur le marché du travail, pour la première fois, pour réintégrer la population active, pour se requalifier ou se reconverter en vue d'un nouvel emploi ou pour améliorer les compétences relatives à un emploi occupé.

Amélioration du climat des affaires

Au-delà de ce qui relève des mesures décrites ci-dessus, les économies de la sous-région de l'Afrique du Nord présentent des insuffisances et des distorsions impactant l'activité des entreprises et des économies dans leur ensemble (CEA, 2019)¹⁴. Comme cela peut être illustré par les appréciations de l'indice de la liberté économique en 2020, ces insuffisances touchent, en principe, les différents marchés, notamment le marché des biens et services, le marché de la monnaie et des capitaux, mais également celui des devises. En effet, les scores réalisés par les pays étudiés les placent dans les catégories des économies les moins libres (le plus souvent non libres) et des économies réprimées (Algérie). Seul le Maroc est classé comme étant une économie modérément libre grâce notamment au niveau de la protection des droits

¹⁴ <https://www.uneca.org/publications/quality-institutions-and-structural-transformation>.

Tableau 15: Appréciation du niveau de liberté économique en Afrique du Nord, 2020

	Algérie	Égypte	Mauritanie	Maroc	Soudan	Tunisie
Rang mondial	169	142	130	78	173	128
Score en 2020	46,9	54	55,3	63,3	45	55,8
Liberté du marché du travail	50,5	51,5	51,3	33	60	49,8
Liberté du marché de la monnaie	76,2	61,3	79,6	77	77	73,9
Liberté d'investissement	30	60	50	65	5	45
Liberté des affaires	63	62	61,7	70,4	53,5	78,1
Droit de propriété	37,9	48,5	32,5	66,3	33,7	56,4
Efficacité du système juridique	35	51,2	20,8	48	20,8	43,6

Source : The Heritage Foundation, indice de liberté économique.

de propriété, au niveau de la liberté des affaires et des investissements, et à la liberté du marché de la monnaie. Toutefois, il s'avère que le marché du travail au Maroc est parmi les moins libres, pour ne pas dire qu'il est réprimé, selon les données de 2020, rapportées dans le tableau suivant.

B. Soutenir les populations vulnérables

Un autre corollaire de cette conjoncture serait la dégradation du pouvoir d'achat de plusieurs milliers de ménages, alors qu'une bonne partie des travailleurs ne bénéficient d'aucun dispositif d'assurance chômage ; les travailleurs du privé, y compris dans le secteur informel, sont particulièrement menacés.

Détérioration du bien-être des ménages nord-africains

D'après l'Office national des statistiques (ONS), 6,95 millions d'Algériens ont un employeur privé, soit 63 % de l'ensemble des travailleurs de la population active du pays, et plus 35 % de la population active ont un statut précaire, toujours selon l'ONS. Par ailleurs, l'Association nationale des commerçants et artisans algériens estime que plus de 500 000 familles algériennes pourraient se retrouver en situation précaire en conséquence de

la pandémie. Il y a donc un risque de voir la crise économique se transformer en fléaux sociaux.

Une étude menée par l'Agence égyptienne centrale pour la mobilisation publique et les statistiques (gouvernementale), dont le but était d'évaluer l'impact de la pandémie sur la vie des familles égyptiennes, a révélé que les trois quarts des répondants (73,5 %) avaient subi des baisses des revenus, entre la fin du mois de février dernier et la fin du mois de mai. Les principales raisons de cette baisse étaient les mesures de confinement (60,3 %), le chômage (35,5 %), la baisse de la demande et de l'activité (31,5 %), la baisse des salaires (14,5 %), la suspension temporaire d'un projet (12,9 %) et l'arrêt des aides caritatives (2,2 %). Par ailleurs, un tiers des familles égyptiennes (33,2 %) avaient un revenu insuffisant pour subvenir à leurs besoins (34,3 % dans les campagnes, contre 31,8 % dans les zones urbaines).

Une autre étude menée par l'Agence pour évaluer l'impact de la pandémie, cette fois-ci jusqu'à septembre 2020, indique une légère amélioration par rapport à l'étude menée jusqu'en mai 2020.

Il est à noter que 11,85 millions de travailleurs (travailleurs irréguliers) sur 25,7 millions de travailleurs ne bénéficient ni d'assurance maladie ni de pension sociale, et pas davantage d'un

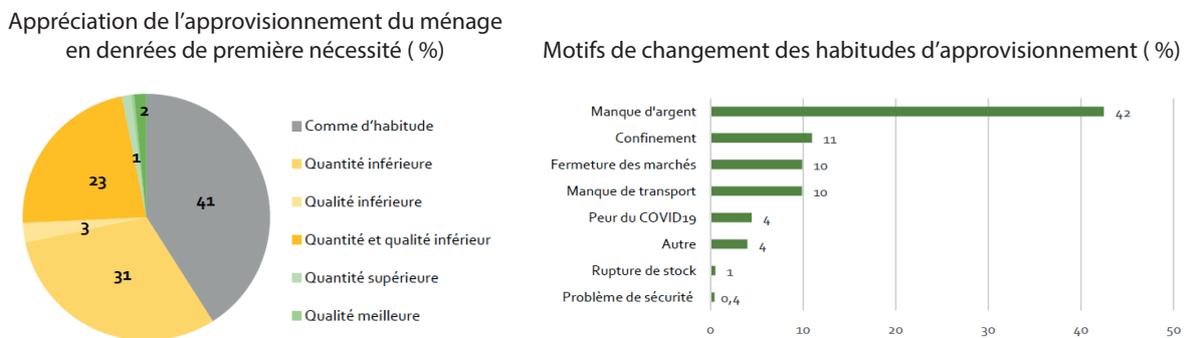
salaires réguliers, selon les données précédentes de l'Agence. Certains de ces travailleurs devraient se retrouver entre l'enclume du chômage et le marteau de la pauvreté. À titre d'indication, l'Institut national de planification s'attendait à ce que le nombre de pauvres en Égypte passe de 32 millions à 40,1 millions, soit une augmentation d'environ 8,1 millions, en raison des répercussions de la récente crise économique.

L'enquête de suivi de l'impact sur le bien-être des ménages en Mauritanie a indiqué que 76 % des ménages ont subi des baisses de revenu depuis le début de la COVID-19. Cela semble avoir des impacts sur l'approvisionnement des ménages mauritaniens en denrées de première nécessité, plus de la moitié des ménages déclarant que leur approvisionnement s'est dégradé en quantité et en qualité depuis mars 2020. En outre, c'est le manque d'argent qui constitue le motif principal du

changement des habitudes d'approvisionnement des ménages en denrées de première nécessité.

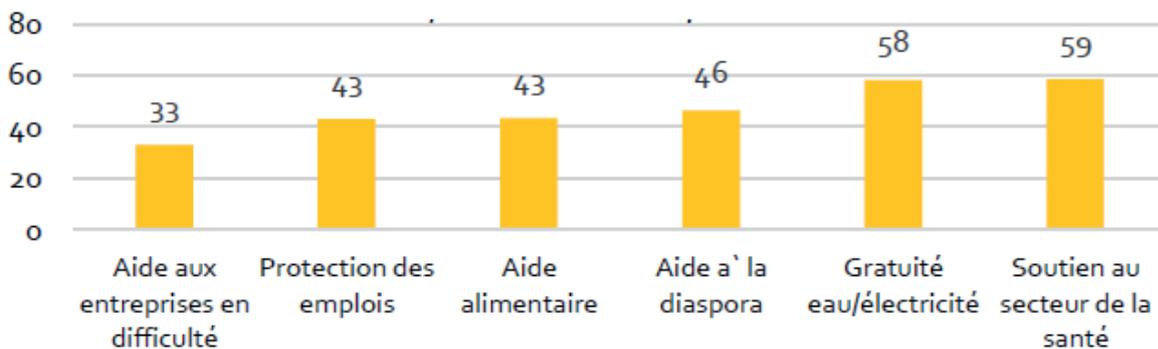
L'enquête indique également qu'il y a eu une détérioration du bien-être subjectif de 75 % des ménages mauritaniens entre la période d'avant la COVID-19 et août 2020. En effet, 40 % jugent que leur bien-être s'est légèrement dégradé et 35 % indiquent qu'il s'est beaucoup dégradé. Aussi, 59 % des ménages semblent incertains par rapport à l'évolution de leur bien-être 12 mois après l'avènement de la COVID-19. En outre, les ménages ont exprimé une certaine satisfaction par rapport aux mesures de soutien au secteur de la santé (59 %) et à la gratuité de l'eau et de l'électricité (58 %). En revanche, les aides aux entreprises, les mesures de protection des emplois, l'aide alimentaire et l'aide à la diaspora semblent être moins appréciées.

Figure 60: Approvisionnement des ménages en denrées de première nécessité : impact et motif



Source : Office national de la statistique : Mauritanie – enquête de suivi de l'impact de la COVID-19, 2020.

Figure 61: Satisfaction des ménages quant aux réponses gouvernementales



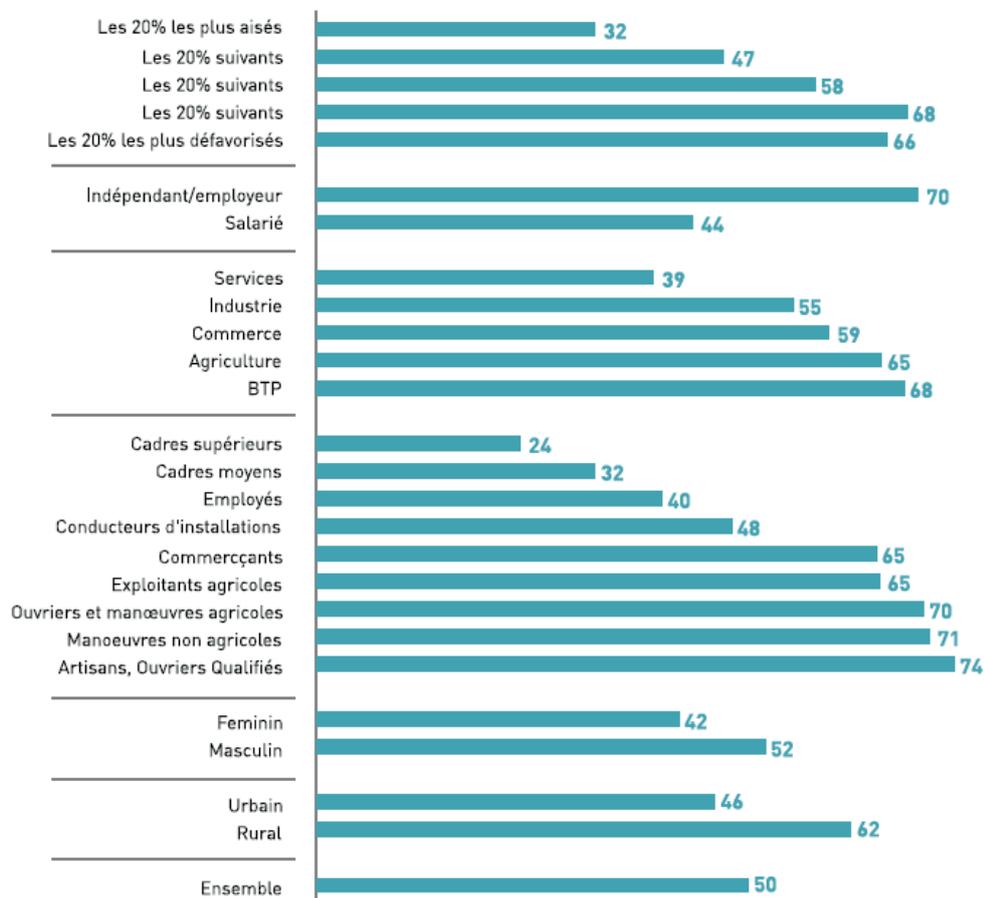
Source : Office national de la statistique : Mauritanie – enquête de suivi de l'impact de la COVID-19, 2020.

Au Maroc, il y eu une baisse de 50 % du revenu mensuel moyen des actifs occupés, en comparaison avec la période d'avant le confinement.

La baisse était plus prononcée en milieu rural, à 62 % en moyenne, contre 46 % dans les villes. Les personnes exerçant leur activité dans le BTP (-68 %) étaient les plus touchées selon les secteurs, et les indépendants l'étaient selon le statut (-70 %). Par catégorie socioprofessionnelle, la baisse du revenu mensuel moyen s'est située à 74 % parmi les artisans et ouvriers qualifiés, à 71 % parmi les manœuvres non agricoles et à 70 % parmi les ouvriers et manœuvres agricoles. Par ailleurs, ce sont les catégories plus défavorisées qui ont connu les baisses les plus importantes en termes de revenu mensuel moyen (66 % pour les 20 % les plus défavorisés et 68 % pour les 20 % suivants).

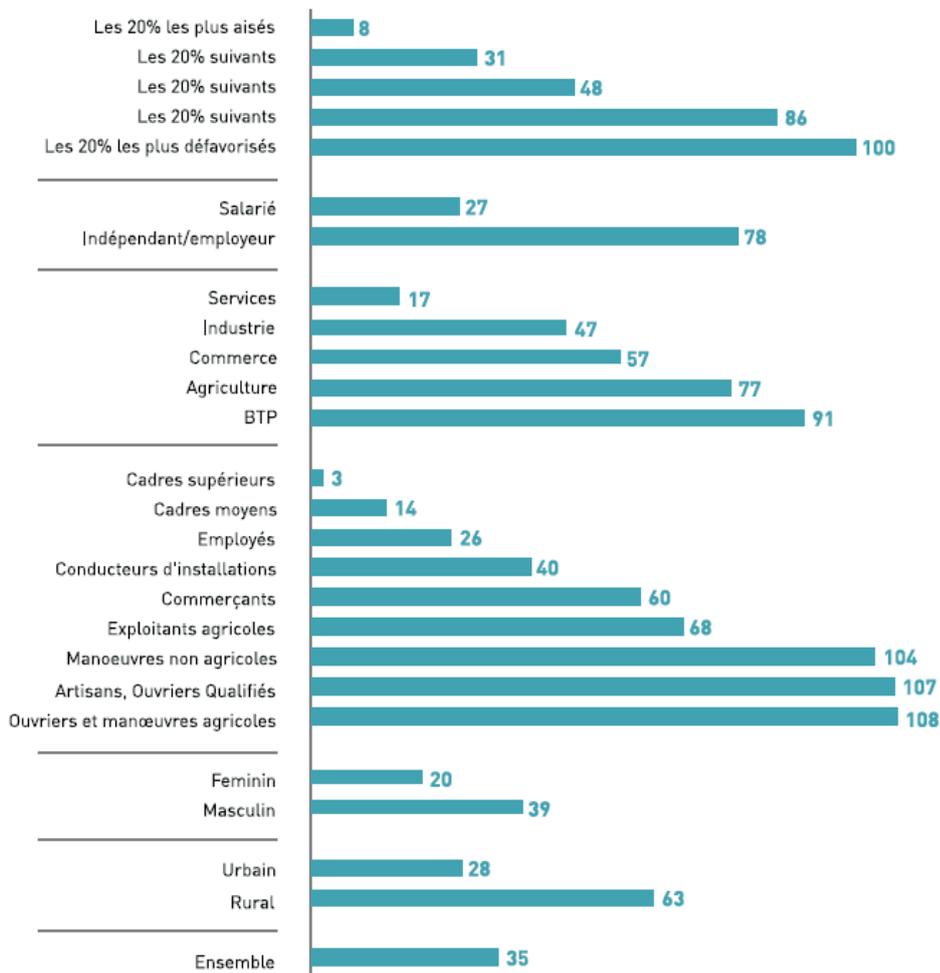
Grâce à l'aide publique octroyée dans le cadre des programmes de soutien aux personnes ayant perdu leur emploi dans le secteur privé, qu'il s'agisse du secteur formel ou informel, 35 % des pertes de revenu ont été compensées au niveau national durant les mois d'avril, mai et juin 2020. Les plus importantes compensations ont été enregistrées parmi les catégories les plus touchées par la baisse du revenu mensuel moyen pendant le confinement, à savoir : les artisans et ouvriers qualifiés, les manœuvres non agricoles, les ouvriers et manœuvres agricoles et les 20 % les plus défavorisés. Pour ces dernières catégories, l'aide a pu fournir une compensation intégrale de la perte. En revanche, les pertes des 20 % les plus aisés et des cadres supérieurs n'ont été que marginalement compensées. Pour les salariés, la compensation était de 27 % en moyenne, et elle était de 17 % en moyenne pour les travailleurs dans les services.

Figure 62: Taux de baisse des revenus de l'activité durant la période de confinement (en %)



Source : HCP-2020, deuxième panel sur la COVID-19.

Figure 63: Part de compensation des pertes de revenus suite à l'aide publique (en %)



Source : HCP-2020, deuxième panel sur la COVID-19.

Il faut noter que les aides ne concernaient que les mois d'avril, mai et juin ; de même pour les compensations des pertes de revenu mensuel. Après juin, c'est l'activité qui devrait en principe fournir des ressources et des revenus. Cependant, l'activité est loin de revenir à la normale. Elle a connu une contraction au troisième trimestre de 2020, et devrait en connaître une autre au quatrième (Note de conjoncture d'octobre 2020, HCP). À cet effet, les pertes d'emplois et de revenus pourraient entraîner une augmentation du nombre de pauvres et de personnes vulnérables. En se basant sur le revenu par habitant, le Haut-Commissariat au plan, les organismes des Nations Unies au Maroc et la Banque mondiale ont, dans le cadre d'une étude conjointe, déterminé que l'incidence de la pauvreté pourrait atteindre 6,6 % en 2020, et que la proportion de personnes « vulnérables à la pauvreté » et/ou « pauvres » pourrait augmenter

de 1 058 000 personnes pour passer à 19,87 % de la population en 2020, au lieu de 17,1 % en 2019.

Le Soudan souffre de multiples crises sanitaires, économiques et politiques. Dans ce contexte, le Programme alimentaire mondial estime qu'entre juin et septembre 2020, environ 9,6 millions de personnes souffriront d'une insécurité alimentaire grave. En outre, le Soudan continue de faire face à des niveaux constamment élevés de malnutrition et de retard de croissance, qui posent un problème majeur de santé publique.

Les chocs climatiques et la faible productivité rendent la crise alimentaire plus grave pour un pays dont deux tiers de la population vivent dans les zones rurales et dont l'économie est fortement tributaire de l'agriculture. L'inflation élevée contribue également à réduire le pouvoir

d'achat des ménages dans le pays, et les impacts économiques négatifs de la pandémie de COVID-19 pourraient rendre la situation plus grave.

En Tunisie, le nombre de chômeurs s'est établi à 746 400 au deuxième trimestre de 2020, contre 634 800 au premier trimestre, et ceux qui ont gardé leur travail ont fait l'objet de congés temporaires et de réductions de salaire (18,7 % des entreprises ont eu recours à des congés avec salaire, 9,6 % à des congés sans salaire, 11,5 % ont procédé à des réductions de salaire et 4,3 % à des réductions d'heures de travail).

Au troisième trimestre, le nombre de chômeurs s'est situé à 676 600, soit une réduction d'environ 70 000 par rapport au deuxième trimestre de 2020. De même, les entreprises ont eu moins recours aux congés payés et aux congés sans salaire, qui sont respectivement passés à 18,2 % et 7,2 % en juillet (contre 27,7 % et 14,3 % en avril), tandis que 10,9 % des entreprises ont eu recours à des réductions salariales en juillet (13,3 % en avril).

Sur un autre registre, la proportion des travailleurs du secteur informel s'est située à environ 46,4 % du total des personnes occupées, soit 1 630 000

emplois informels sur 3 511 600 emplois au total. Hors agriculture, la part des emplois dans le secteur informel s'élève à environ 39,9 %.

Dans le contexte de la COVID-19, les ouvriers, les chômeurs (en particulier ceux issus du secteur informel) et les autres inactifs risquent d'être les plus touchés par les baisses de revenu relativement aux autres catégories. Une étude menée par l'Institut des statistiques, en collaboration avec le PNUD, confirme cela, et indique qu'en l'absence de mesures d'atténuation par l'État, le taux de pauvreté monétaire pourrait passer de 15,2 % avant le choc de la COVID-19 à 19,2 %.

Selon la même étude, « *deux facteurs contribueraient à cette aggravation : i) une baisse des dépenses de consommation par groupe de ménages et ii) une augmentation des prix des aliments de base* ».

Recommandations

Promouvoir une plus grande formalisation de l'économie

Tableau 16: Taux de pauvreté monétaire et extrême par catégorie socioprofessionnelle des chefs de ménage

	Part de la population totale en %**	Pauvreté monétaire avant le choc	Pauvreté monétaire après le choc	Pauvreté extrême avant le choc	Pauvreté extrême après le choc
Cadres et professions libérales supérieures	9,89	2,85	4,27	0,16	0,34
Cadres et professions libérales moyens	3,67	4,52	6,55	0,57	0,91
Autres employés	14,02	13,12	17,16	1,81	2,88
Patrons des petits métiers dans l'industrie	2,09	4,65	7,77	0,35	0,56
Artisans et indépendants des petits métiers	3,99	9,24	12,88	1,81	2,25
Ouvriers non agricoles	23,10	21,81	27,30	3,71	5,18
Exploitants agricoles	7,61	21,42	26,79	4,78	6,30
Ouvriers agricoles	1,65	38,30	45,11	9,55	13,71
Chômeurs	2,86	35,59	41,68	11,70	16,37
Retraités	14,51	5,79	7,86	0,69	0,84
Autres inactifs	16,60	19,50	24,5	4,15	5,60
National	100	15,15	19,23	2,87	3,99

Source : Institut tunisien des statistiques et PNUD, 2020.

La prévention de l'informalisation est importante dans ce contexte de crises. Aussi, la mise en place de modèles de formalisation adaptés à la réalité des pays de l'Afrique du Nord et aux spécificités des entreprises pourrait contribuer à l'instauration d'un cadre institutionnel propice à la formalisation des activités des entreprises, grâce notamment à la simplification des procédures administratives, tout en respectant les droits des travailleurs.

La promotion de la création d'emplois décents et productifs, grâce à une accélération de la transformation des économies de la région, laquelle accélération devrait être bâtie sur une cohérence entre les politiques macroéconomiques, d'emploi, de protection sociale et les autres politiques sociales, revêt également de l'importance.

Un autre élément aussi central est la réussite d'un juste équilibre entre flexibilité du marché du travail, protection sociale, politiques actives du marché du travail et formation de la main-d'œuvre, notamment sous le prisme de l'apprentissage tout au long de la vie qui permet, entre autres, la mobilité et la reconversion.

Élargissement de la base des adhérents aux régimes de couverture sociale

Un élargissement de la base des adhérents aux régimes de couverture sociale serait en mesure de favoriser la viabilité et la soutenabilité de ces régimes car, tout simplement, cela se traduirait par une augmentation du ratio des contribuables par rapport aux retraités, l'hypothèse étant que cet élargissement se ferait au profit de la population active occupée non couverte. L'impact se sentirait au niveau des finances publiques, dont l'obligation serait relativement allégée, à terme. Il pourrait aussi se faire sentir sur les revenus des chômeurs et des personnes âgées, ce qui aurait un impact positif sur leur bien-être et le bien-être de leur famille.

Promouvoir l'indemnité pour perte d'emploi

L'indemnité pour perte d'emploi pourrait avoir divers impacts économiques et sociaux. À titre

d'exemple, l'indemnité permettrait de lisser la consommation et contribuerait donc à la demande et au bien-être du chômeur et de son entourage. Une indemnité encouragerait les travailleurs à s'engager dans des emplois importants pour l'économie, malgré les risques de licenciement. Elle pourrait également soutenir les coûts et les stratégies de recherche d'emploi des personnes qui ont perdu le leur.

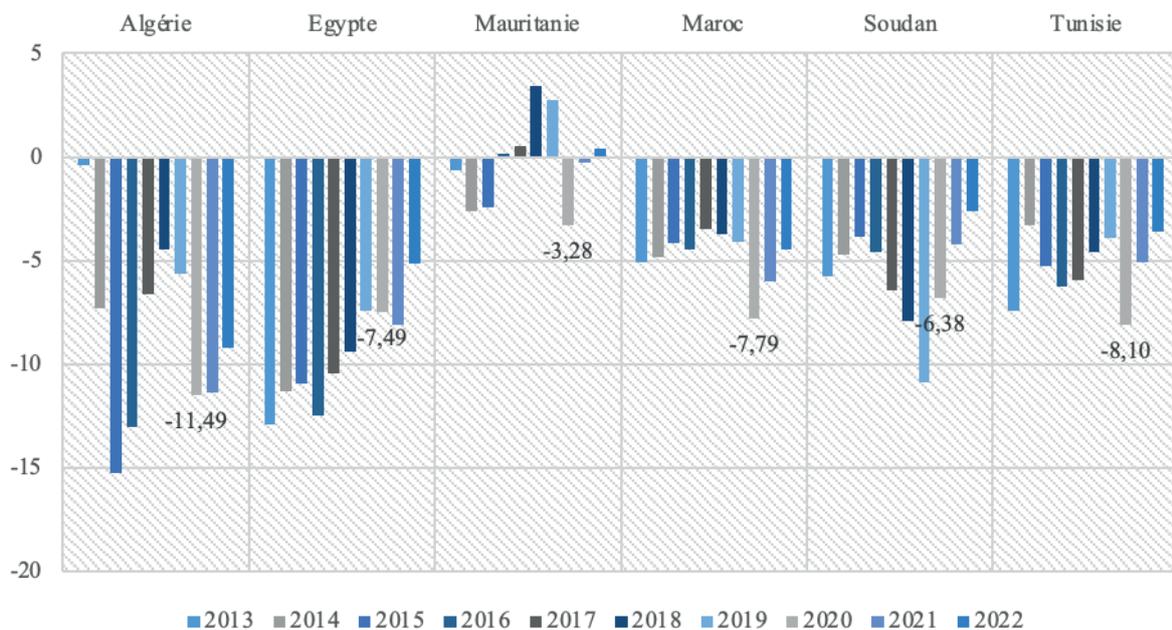
Toutefois, un certain montant d'indemnité pourrait réduire l'incitation à la recherche d'un emploi, et augmenterait alors la durée du chômage, ce qui impacterait négativement les régimes de retraite, le capital humain et le bien-être espéré à plus long terme. En outre, des indemnités financées par les taxes sur les salaires peuvent augmenter considérablement les licenciements dans certaines industries. Aussi, des prélèvements élevés sur les revenus risquent d'avoir des effets de fuite du formel vers l'informel, surtout si ces prélèvements sont conjugués à des complexités administratives.

C. Surveiller les risques macroéconomiques

La crise associée à la pandémie de COVID-19, qui a suscité des réponses économiques au profit des entreprises et sociales en faveur des ménages, et qui a mis en avant la nécessité d'entreprendre des actions de structure à long terme afin de promouvoir des emplois décents et une économie plus résiliente, a engendré un certain nombre de risques macroéconomiques à surveiller, notamment en ce qui concerne les finances publiques et les marges de manœuvre fiscales. Cela peut être reflété par un certain nombre d'indicateurs, notamment le budget de l'État et ses engagements intérieurs et extérieurs, mais aussi la position extérieure globale des économies de la sous-région de l'Afrique du Nord.

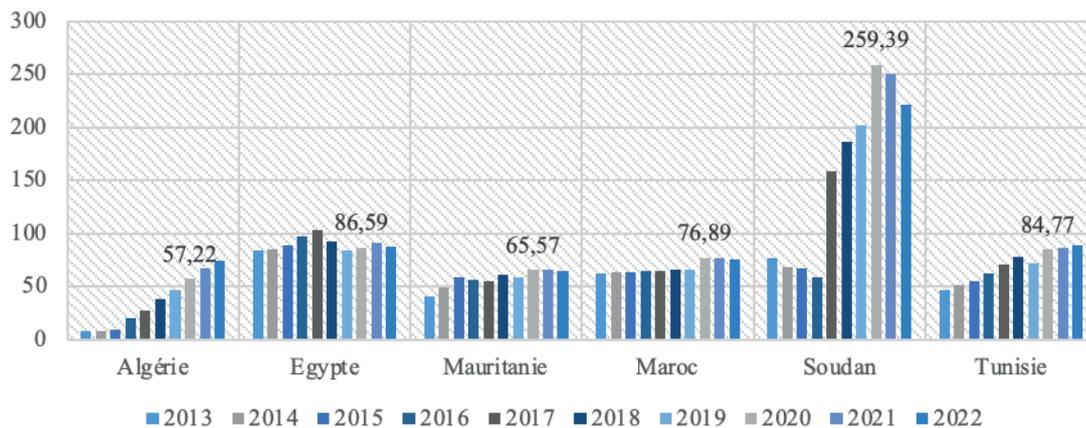
Un premier indicateur relatif au rétrécissement de l'espace budgétaire des pays étudiés réside dans le creusement du déficit budgétaire, à cause notamment des efforts de soutien déployés par les gouvernements. Sauf en Égypte et au Soudan,

Figure 64: Rapport capacité/besoin net de financement des administrations publiques (% PIB)



Source : Fonds monétaire international, base de données des Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2020.

Figure 65: Dette brute des administrations publiques (en pourcentage du PIB)



Source : Fonds monétaire international, base de données des Perspectives économiques mondiales, octobre 2020.

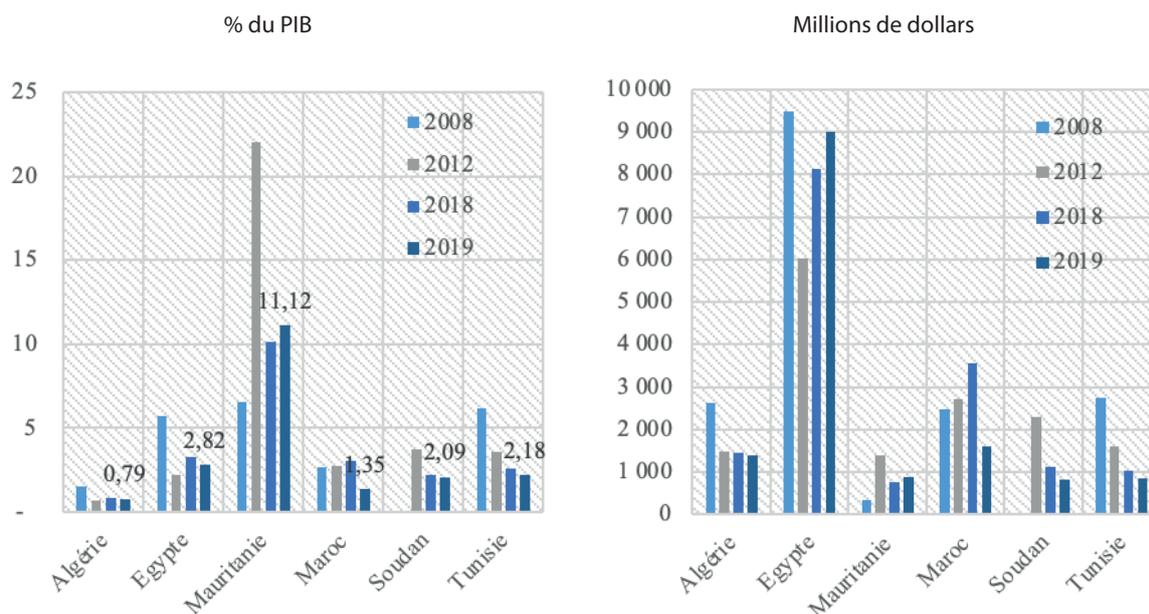
les déficits budgétaires devraient enregistrer des bonds significatifs dans la plupart des pays restants. En Égypte, le déficit resterait stable par rapport au PIB. Il se contracterait de 4 % au Soudan, pour passer de 10,8 % à 6,8 %. La Mauritanie, qui avait un surplus d'environ 2,75 % en 2019, enregistrerait un déficit d'environ 3,3 % en 2020.

Conformément aux déficits qui devraient être enregistrés en 2020, les prévisions du FMI font valoir une augmentation des ratios de la dette publique des pays de la sous-région de l'Afrique

du Nord en 2020, avant que de petites baisses ne soient enregistrées au cours des années qui suivront. Sauf en Égypte et en Mauritanie, les ratios de la dette publique devraient progresser de plus de 10 %. Au Soudan, et malgré l'amélioration du déficit budgétaire, le ratio de la dette publique brute générale devrait passer d'environ 200 % en 2019 à 260 % en 2020, et ne descendrait que de 10 % en 2021, pour se situer autour de 250 %.

Parallèlement à la compression des marges de manœuvre budgétaires, les investissements

Figure 66: Investissements directs étrangers : entrées annuelles



Source : CNUCED, 2020.

directs étrangers, qui ont constitué des leviers de l'investissement dans plusieurs pays de la région, particulièrement la Mauritanie, et dans des secteurs clés, devraient également enregistrer des baisses conséquentes au titre de l'année 2020, par rapport à 2019.

Aussi, les transferts de migrants vers les pays de l'Afrique du Nord devraient baisser dans tous les pays de la sous-région. En termes relatifs, la baisse devrait être notable en Tunisie, au Soudan et en Égypte. Paradoxalement, ce sont des pays où la contribution des transferts de migrants est relativement importante dans le PIB. Elle est de

6,7 % en Égypte, de 4,5 % en Tunisie et de 3 % au Soudan. Le Maroc, où la contribution des transferts se situe à environ 5,7 % du PIB, devrait subir des baisses d'environ 5,2 %.

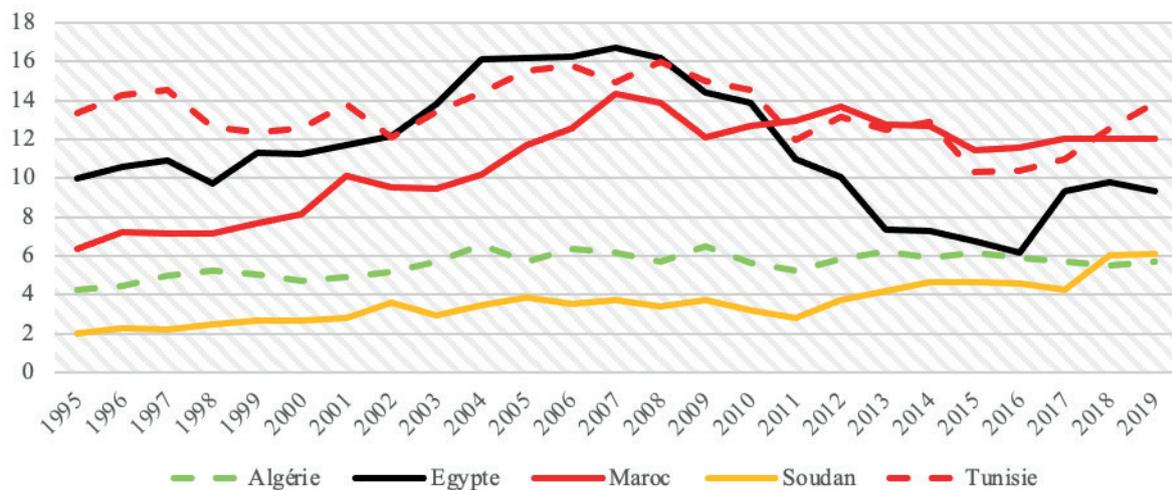
Le tourisme, autre source importante de devises et de produits, a été frappé de plein fouet par les restrictions imposées dans le contexte de la pandémie. Cela a lourdement impacté les finances de certains pays de l'Afrique du Nord, à l'image de l'Égypte, du Maroc et de la Tunisie, de la même façon que cela a eu un impact conséquent sur les emplois.

Tableau 17: Transferts de migrants vers les pays de l'Afrique du Nord

	2010	2015	2019	2020e	2019-2020	% du PIB (2020)
Algérie	196,6	1997,39346	1791,68157	1643,18282	-8,3 %	1,1 %
Égypte	12453,1	18325,4	26781,4	24381,109	-9,0 %	6,7 %
Mauritanie	ND	ND	64,4589136	61,294993	-4,9 %	0,8 %
Maroc	6422,54153	6903,54364	6735,49628	6382,46198	-5,2 %	5,7 %
Soudan	1455,5	151,39201	425,214351	369,533382	-13,1 %	2,0 %
Tunisie	2063,29468	1971,37577	2049,66319	1746,95288	-14,8 %	4,5 %

Source : Banque mondiale, 2020.

Figure 67: Poids du tourisme dans le PIB en Afrique du Nord (contribution directe et indirecte)



Source : Conseil mondial des voyages et du tourisme, 2020.

Figure 68: Épargne nationale brute (en pourcentage du PIB)



Source : Fonds monétaire international, base de données des Perspectives économiques mondiales, octobre 2020.

Tout cela pourrait entraîner certains pays de la sous-région de l'Afrique du Nord dans des situations où ils seraient contraints de se financer à des conditions défavorables, alors que la notation de l'ensemble des pays a été révisée à la baisse et que l'épargne nationale s'évapore d'année en année. Ce serait particulièrement le cas de la Tunisie et du Soudan. Des pays comme le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie pourraient mobiliser une épargne qui se situe autour de 20 % à 25 % du PIB, pour couvrir leur besoin de financement en partie.

2. Recommandations à moyen et long termes : accélération de la transformation des économies de la région

A. La structure des économies est peu favorable à la création d'emplois en volume suffisant

La crise sanitaire a mis en avant le besoin de pallier un certain nombre d'insuffisances structurelles afin de renforcer le lien entre emploi productif

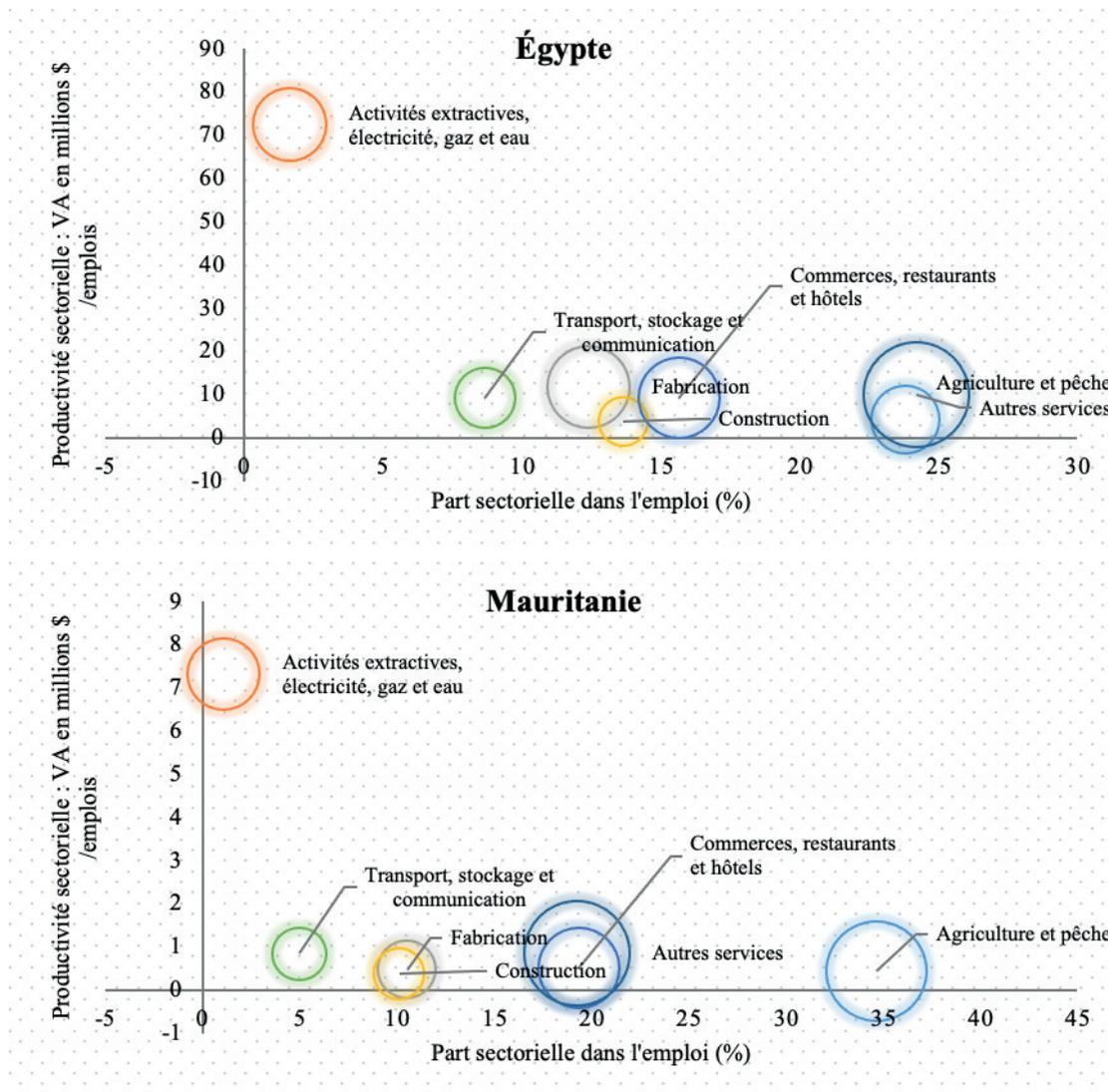
et décent, d'une part, et sécurité sociale, d'autre part. En effet, l'accélération de la transformation structurelle des économies est nécessaire pour répondre en nombre, mais surtout en qualité, aux demandes d'emploi des millions de personnes qui arrivent chaque année sur les marchés du travail de la sous-région.

La structure actuelle, qui n'a pas beaucoup changé au fil des 15 ou 20 dernières années, est caractérisée par une concentration du travail dans les secteurs les moins productifs, et parfois en

perte d'emplois, comme l'agriculture ces dernières années au Maroc.

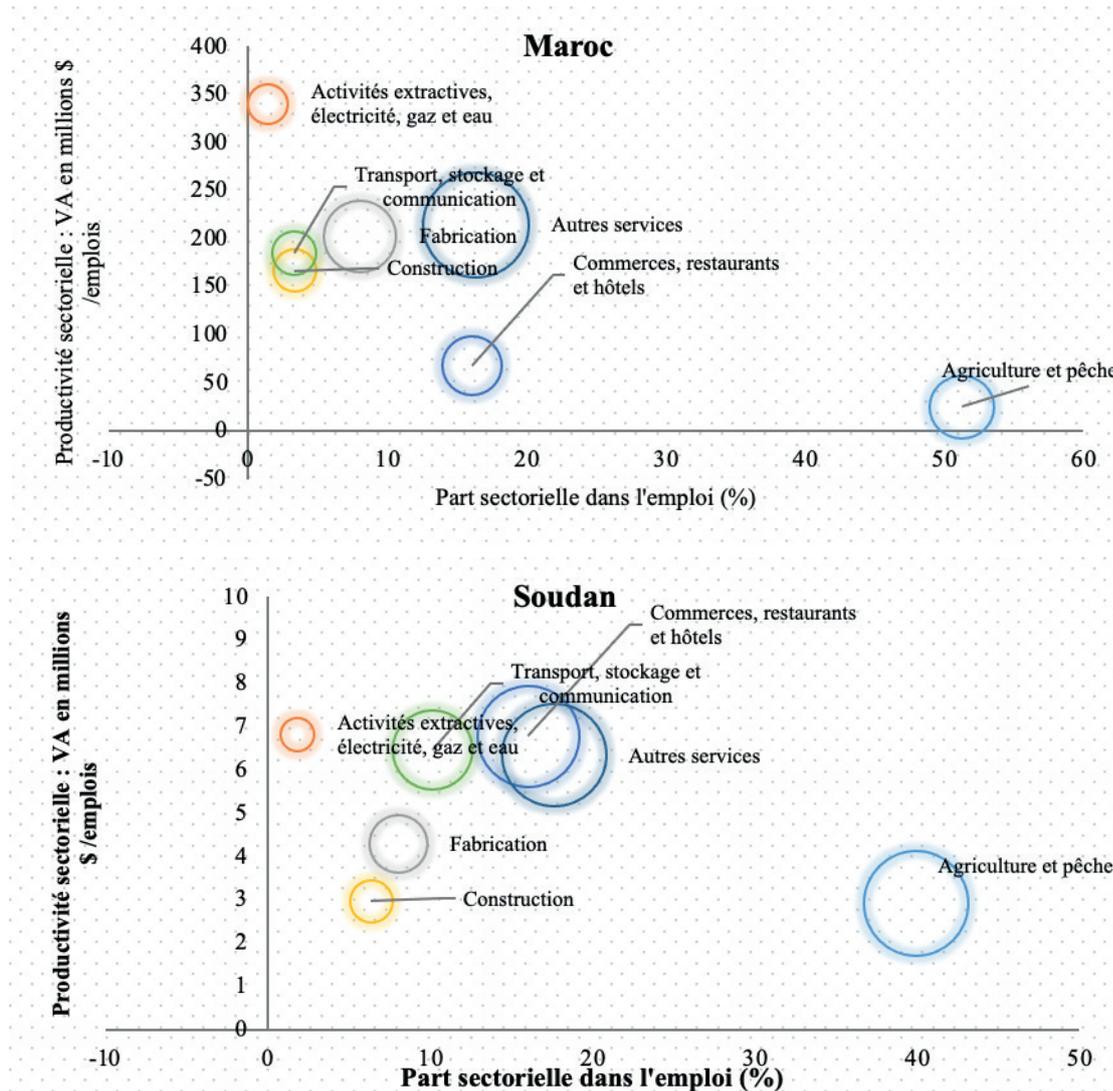
Aujourd'hui, des secteurs comme l'agriculture, qui demeurent importants en matière de demande, principalement de main-d'œuvre, seraient appelés à se moderniser et à libérer de la main-d'œuvre au profit d'autres secteurs plus productifs, et qui paient plus ; la modernisation de l'économie fait que la part de l'agriculture dans la main-d'œuvre diminue et met sous pression le marché du travail.

Figure 69: Productivité sectorielle et parts dans l'emploi, 2018



Source : calculs de l'auteur, BIT et CNUCED.

Figure 70: Productivité sectorielle et parts dans l'emploi, 2018



Source : calculs de l'auteur, BIT et CNUCED.

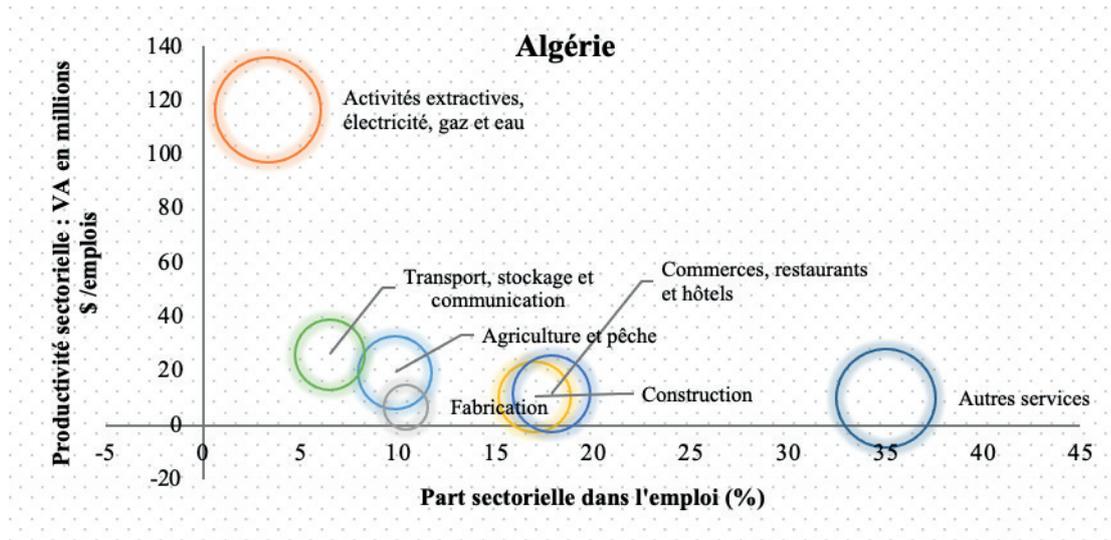
Dans les pays où le secteur minier et/ou pétrolier est important, le problème qui se pose est celui de sa faible intensité en main-d'œuvre, en plus de la faible diversification de l'économie. En Algérie par exemple, les industries extractives ainsi que celle du pétrole et du gaz constituent une source majeure de revenus nationaux (la taille de la bulle correspond au poids dans la valeur ajoutée) et de capital pour les investissements, mais ne contribuent que faiblement à l'emploi (3,3 %), et restent dépendantes des fluctuations des prix sur les principaux marchés internationaux.

Dans des pays comme la Tunisie, le secteur public reste un employeur important (plus de 40 % en Algérie et plus de 20 % en Égypte), alors qu'il est

peu productif par rapport au reste de l'économie. Cela limite la croissance en général, et celle d'un secteur privé solide et compétitif dans les pays en question : le secteur public, qui est l'un des principaux employeurs, n'est alors pas un vecteur de croissance.

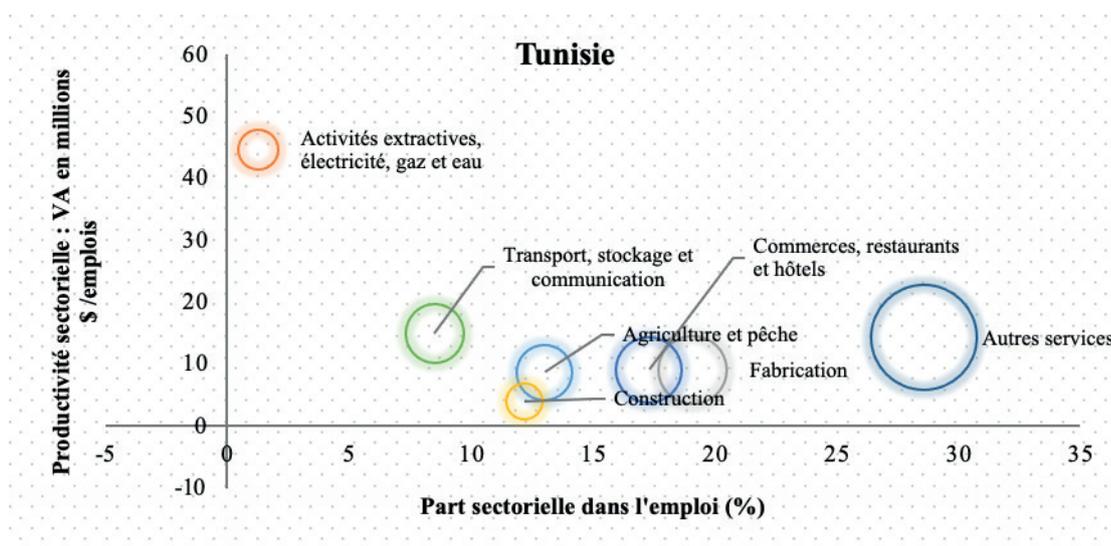
Donc, il y a besoin d'une accélération de la transformation structurelle. Il y a également besoin d'une plus grande diversification économique, qui ouvrirait la voie à une croissance créatrice d'emplois, augmenterait la résilience face à la volatilité des prix des matières premières et améliorerait les perspectives pour les générations futures. Pourtant, cette transformation se heurte à plusieurs rigidités structurelles, à un climat des

Figure 71: Productivité sectorielle et parts dans l'emploi, 2018



Source : calculs de l'auteur, BIT et CNUCED

Figure 72: Productivité sectorielle et parts dans l'emploi, 2018



Source : calculs de l'auteur, BIT et CNUCED.

affaires peu adéquat et à une main-d'œuvre peu qualifiée pour favoriser une mobilité accélérée et peu coûteuse du facteur travail au sein des secteurs et entre eux.

Un besoin de changement structurel qui s'oppose à différentes rigidités et imperfections de marché

Même en l'absence de restrictions formelles et/ou de discrimination à l'encontre des investisseurs, y compris les étrangers, le climat des affaires tel qu'apprécié par différents rapports, notamment celui du Forum économique mondial, indique

que certaines dimensions peuvent constituer des obstacles à la mobilité (liberté) des facteurs et de l'investissement. La pertinence de cette observation dans la sous-région de l'Afrique du Nord a été discutée au niveau de la première section, et est soulignée dans le tableau ci-dessous.

Une lecture des données du tableau indique le degré du retard concédé à plus d'un niveau par les pays de la sous-région, en matière de compétitivité de l'économie, et concernant le climat général des affaires. En termes d'efficacité des marchés des biens et services, du travail, et

Tableau 18: Indice de compétitivité mondiale, Afrique du Nord (2017-2018)

		Algérie	Égypte	Mauritanie	Maroc	Tunisie
Institutions	Valeur	3,63	3,94	2,93	4,20	3,78
	Rang	88	64	132	49	80
Infrastructures	Valeur	3,56	4,13	2,10	4,42	3,83
	Rang	93	71	131	54	82
Environnement macroéconomique	Valeur	4,63	2,59	4,64	4,91	3,94
	Rang	71	132	69	55	109
Santé et enseignement primaire	Valeur	5,77	5,54	4,16	5,63	5,95
	Rang	71	87	128	81	58
Enseignement supérieur et formation	Valeur	3,95	3,60	1,90	3,58	4,09
	Rang	92	100	137	101	82
Efficacité du marché des biens	Valeur	3,64	4,15	3,11	4,43	3,95
	Rang	129	90	134	58	112
Efficacité du marché du travail	Valeur	3,27	3,22	3,33	3,58	3,09
	Rang	133	134	129	120	135
Développement des marchés financiers	Valeur	3,06	3,89	2,13	3,93	3,39
	Rang	125	77	137	72	110
Préparation technologique	Valeur	3,36	3,45	2,24	3,81	3,73
	Rang	98	94	132	82	85
Sophistication des affaires	Valeur	3,32	3,79	2,71	3,99	3,67
	Rang	122	84	136	69	98
Innovation	Valeur	2,94	2,92	2,32	3,14	3,07
	Rang	104	109	136	94	99
Innovation et sophistication des facteurs	Valeur	3,13	3,35	2,52	3,56	3,37
	Rang	118	101	136	74	97
Indice de compétitivité mondiale	Valeur	4,07	3,90	3,09	4,24	3,93

Source : FMI, Forum économique mondial, Indice de compétitivité mondiale, 2017-2018

financiers, les pays de la sous-région sont parmi les moins développés au monde. Sur 137 pays, seuls les marchés financiers, et les marchés des biens et services de l'Égypte et du Maroc sont à des degrés d'efficacité intermédiaires, par rapport aux références. En matière d'institutions, des progrès ont été réalisés, mais demeurent insuffisants alors qu'un pays comme la Mauritanie est 132^e sur 137 pays, et que des pays comme l'Algérie et la Tunisie se positionnent dans la tranche inférieure du troisième quartile.

Pour ce qui est de la préparation des économies à l'adoption et à l'utilisation des technologies, les pays de la sous-région de l'Afrique du Nord concèdent encore des retards notables. Lorsqu'il s'agit de la disponibilité des dernières technologies, de l'absorption et du transfert technologiques

au niveau des entreprises, seul le Maroc semble s'approcher de la référence. En ce qui concerne l'utilisation, elle est encore très peu développée en Mauritanie, et à des stades insuffisants de développement dans les autres pays.

D'autre part, et malgré l'augmentation du niveau de scolarité des jeunes générations dans la sous-région de l'Afrique du Nord, il y a encore une faiblesse marquée en ce qui concerne les niveaux de maîtrise des compétences de base, mais aussi en termes de qualité de la formation professionnelle. En effet, les rangs occupés par les pays de la sous-région au niveau du classement de l'Indice de compétitivité mondiale indiquent une faible qualité du système éducatif, de l'enseignement des mathématiques et des sciences, des écoles de management, et de la formation en environnement de travail.

Tableau 19: Préparation technologique, Afrique du Nord (2017-2018)

		Algérie	Égypte	Mauritanie	Maroc	Tunisie
Disponibilité des dernières technologies, 1-7 (de la moins bonne à la meilleure)	Valeur	3,78	4,33	3,37	5,07	4,58
	Rang	119	91	128	50	76
Absorption technologique au niveau de l'entreprise, 1-7 (de la moins bonne à la meilleure)	Valeur	3,77	4,13	2,59	4,52	3,96
	Rang	121	100	137	62	111
IDE et transfert de technologie, 1-7 (des moins bons aux meilleurs)	Valeur	3,66	4,30	2,14	4,61	4,15
	Rang	114	75	137	52	85
A. Adoption de technologies	Valeur	3,74	4,26	2,70	4,73	4,23
	Rang	120	86	136	52	89
Particuliers utilisant Internet, en %	Valeur	42,95	39,21	18,00	58,27	50,88
	Rang	90	93	122	71	83
Abonnements à l'internet fixe à haut débit/100 hab	Valeur	6,92	5,20	0,25	3,65	5,65
	Rang	80	88	118	93	86
Bande passante Internet internationale, kb/s par utilisateur	Valeur	40,01	17,19	4,48	25,70	31,17
	Rang	81	100	122	89	86
Abonnements au haut débit mobile/100 hab	Valeur	46,81	52,60	30,21	46,00	62,97
	Rang	87	77	104	91	64
B. Utilisation des TIC	Valeur	2,98	2,65	1,78	2,89	3,22
	Rang	91	97	115	94	81
Préparation technologique	Valeur	3,36	3,45	2,24	3,81	3,73
	Rang	98	94	132	82	85

Source : FMI, Forum économique mondiale, Indice de compétitivité mondiale, 2017-2018.

Aussi, les classements internationaux des universités, tels que ceux du Shanghai et du Times, ne contiennent que peu d'universités de la sous-région. Également, les résultats de l'étude des tendances internationales en mathématiques et en sciences (Trends in International Mathematics and Science Study, TIMSS) montrent que l'ensemble des pays de la sous-région ont obtenu des résultats inférieurs à la moyenne de référence internationale (500).

Les lacunes en termes de développement du capital humain, en plus des autres insuffisances institutionnelles, de la faible qualité des institutions

de recherche scientifique et des défaillances des marchés, constituent ensemble des entraves à l'innovation, vecteur de la productivité, de la compétitivité et de la croissance. À cet égard, la capacité d'innover dans les pays de la sous-région se révèle très faible, avec des rangs au-delà de 110, sur 137 pays, occupés par l'Algérie, l'Égypte et la Mauritanie. Aussi, l'encouragement de l'innovation est relativement peu développé, tel qu'indiqué par les dépenses des entreprises en recherche-développement, la collaboration université-industrie en matière de recherche-développement, et l'importance des marchés publics de produits de haute technologie.

Tableau 20: Qualité de l'enseignement et de la formation, Afrique du Nord (2017-2018)

		Algérie	Égypte	Mauritanie	Maroc	Tunisie
Inscriptions dans l'enseignement secondaire, en % brut	Valeur	99,86	86,10	30,60	69,06	88,20
	Rang	47	84	132	100	81
Inscriptions dans l'enseignement supérieur, en % brut	Valeur	36,92	36,23	5,34	28,14	34,61
	Rang	74	76	124	85	79
A. Quantité d'éducation	Valeur	5,02	4,78	1,00	3,52	4,83
	Rang	69	76	133	100	75
Qualité du système éducatif, 1-7 (de la moins bonne à la meilleure)	Valeur	3,21	2,46	1,85	2,71	3,08
	Rang	97	130	137	120	103
Qualité de l'enseignement des mathématiques et des sciences, 1-7 (de la moins bonne à la meilleure)	Valeur	3,62	2,77	2,65	3,82	4,56
	Rang	92	122	127	80	44
Qualité des écoles de management, 1-7 (de la moins bonne à la meilleure)	Valeur	3,56	3,19	2,58	4,01	4,02
	Rang	112	124	137	86	83
Accès à Internet dans les écoles, 1-7 (du moins bon au meilleur)	Valeur	3,28	3,20	2,38	3,38	3,54
	Rang	114	119	134	111	106
B. Qualité de l'éducation	Valeur	3,42	2,91	2,37	3,48	3,80
	Rang	105	129	136	104	78
Disponibilité des services de recherche et de formation, 1-7 (de la moins bonne à la meilleure)	Valeur	3,64	2,85	2,39	4,12	3,78
	Rang	119	135	137	86	110
Étendue de la formation du personnel, 1-7 (de la moins bonne à la meilleure)	Valeur	3,19	3,36	2,29	3,35	3,50
	Rang	129	116	137	117	106
C. Formation en environnement de travail	Valeur	3,42	3,10	2,34	3,74	3,64
	Rang	124	133	137	106	112
Enseignement supérieur et formation	Valeur	3,95	3,60	1,90	3,58	4,09
	Rang	92	100	137	101	82

Source : FMI, Forum économique mondiale, Indice de compétitivité mondiale, 2017-2018

Tableau 21: Climat de l'innovation en Afrique du Nord (2017-2018)

		Algérie	Égypte	Mauritanie	Maroc	Tunisie
Capacité d'innovation, 1-7 (de la moins bonne à la meilleure)	Valeur	3,63	3,40	2,16	3,92	3,79
	Rang	111	123	137	83	93
Qualité des institutions de recherche scientifique, 1-7 (de la moins bonne à la meilleure)	Valeur	3,31	2,78	2,62	3,03	3,34
	Rang	99	121	129	111	96
Dépenses des entreprises en R&D, 1-7 (des moins bonnes aux meilleures)	Valeur	2,91	2,92	1,94	3,02	2,94
	Rang	104	103	136	93	100
Collaboration université-industrie en matière de R&D, 1-7 (de la moins bonne à la meilleure)	Valeur	2,62	2,75	2,68	3,01	2,97
	Rang	125	117	122	105	106
Marchés publics de produits de haute technologie, 1-7 (des moins bons aux meilleurs)	Valeur	3,01	3,39	3,32	3,25	2,63
	Rang	94	61	69	75	122
Disponibilité des scientifiques et des ingénieurs, 1-7 (de la moins bonne à la meilleure)	Valeur	3,74	4,12	2,20	4,08	4,40
	Rang	83	55	137	60	43
Brevets PCT, demandes/million de personnes	Valeur	0,18	0,86	0,02	1,68	0,98
	Rang	95	73	113	64	71
Innovation	Valeur	2,94	2,92	2,32	3,14	3,07
	Rang	104	109	136	94	99

Source : FMI, Forum économique mondial, Indice de compétitivité mondiale, 2017-2018

RÉFÉRENCES

- Acemoglu, D. and Shimer, R. (2000). Productivity gains from unemployment insurance. *European Economic Review*, 44(7), pp.1195–1224.
- Agenor, PR., & El Aynaoui, K. (2003). Labor market policies and unemployment in Morocco: a quantitative analysis. The World Bank, Policy Research Working Paper Series 3091.
- Alhdiy, F., Johari, F., Mohd Daud, SN., & Rahman A. (2015). Short and Long Term Relationship between Economic Growth and Unemployment in Egypt: An Empirical Analysis. *Mediterranean Journal of Social Sciences*, 6(4), 454-462.
- BAD. 2014. Labour market reforms in post-transition - North Africa. Economic Brief. Chief Economist Complex
- Banque mondiale. (2013). The World Development Report 2013.
- Banque mondiale. (2014). More Jobs, Better Jobs: A Priority for Egypt.
- BIT (2014). A Roadmap Toward a National Employment Policy For Sudan. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/---sro-cairo/documents/publication/wcms_334878.pdf.
- BIT (2017). A Report Prepared for the Conference on Youth and Employment in North Africa: A Regional Overview. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/documents/meetingdocument/wcms_577306.pdf.
- BIT (2017). Universal social protection to achieve the Sustainable Development Goals. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_604882.pdf.
- BIT (2020). COVID-19 and food retail. www.ilo.org. Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/sector/Resources/publications/WCMS_741342/lang--en/index.htm.
- BIT (2020). COVID-19 and maritime shipping & fishing. [online] www.ilo.org. Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/sector/Resources/publications/WCMS_742026/lang--en/index.htm.
- BIT (2020). COVID-19 and the automotive industry. [online] www.ilo.org. Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/sector/Resources/publications/WCMS_741343/lang--en/index.htm.
- BIT (2020). COVID-19 and the textiles, clothing, leather and footwear industries. www.ilo.org. Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/sector/Resources/publications/WCMS_741344/lang--en/index.htm.
- Bouaziz, R., & El Andari, C. (2015). Is the Okun's law valid in Tunisia? Online at <https://mpira.ub.uni-muenchen.de/67998/>.
- Bougroum M., Ibourk A., Ouaghad A., Sahib H., (2014). Étude de diagnostic sur la situation de l'emploi au Maroc : préalable à la formulation de la stratégie nationale de l'emploi.
- Conseil Economique, Social et Environnemental. (2013). Rapport annuel.
- Driouche, D. (2013). Economic growth and unemployment in Algeria: An econometric study. *An-Najah University Journal for research -Humanities-*, 27(3).
- Elshamy, H. (2013). Okun's law and its validity in Egypt. *Journal of Emerging Issues in Economics, Finance and Banking (ISSN: 2306 367X)*, 1(2), 67-74.

Furceri, D. (2012). Unemployment and Labor Market Issues in Algeria. International Monetary Fund, WP 12/99.

Ibourk et El Aynaoui. 2016. Policy Lessons from Okun's Law for African Countries.

Keller, J. & Nabil, M.K. (2002). The Macroeconomics of Labor Market Outcomes in MENA over the 1990s: How Growth has failed to keep Pace with a Burgeoning Lab our Market. Working Study, the Egyptian Center for Economic Studies.

Khrais, I. 2016. Economic Growth and Unemployment Relationship: An Empirical Study for MENA Countries International Journal of Managerial Studies and Research 2016, 4(12): 19-24.

Lazear, Edward, P. 2000. "Performance Pay and Productivity." American Economic Review, 90 (5): 1346-1361. DOI: 10.1257/aer.90.5.1346.

Masood, A., Dominique, G., and Furceri, D. (2012). Youth Unemployment in the MENA Region: Determinants and Challenges. World Economic Forum, Addressing the 100 Million Youth Challenge, Perspectives on Youth Employment in the Arab World in 2012, 8-11.

Moosa, I. (2008). Economic Growth and Unemployment in Arab Countries: Is Okun's Law Valid? Journal of Development and Economic Policies, 10(2), 7-24.

OCDE/OIT (2019), Tackling Vulnerability in the Informal Economy, Development Centre Studies, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/939b7bcd-en>.

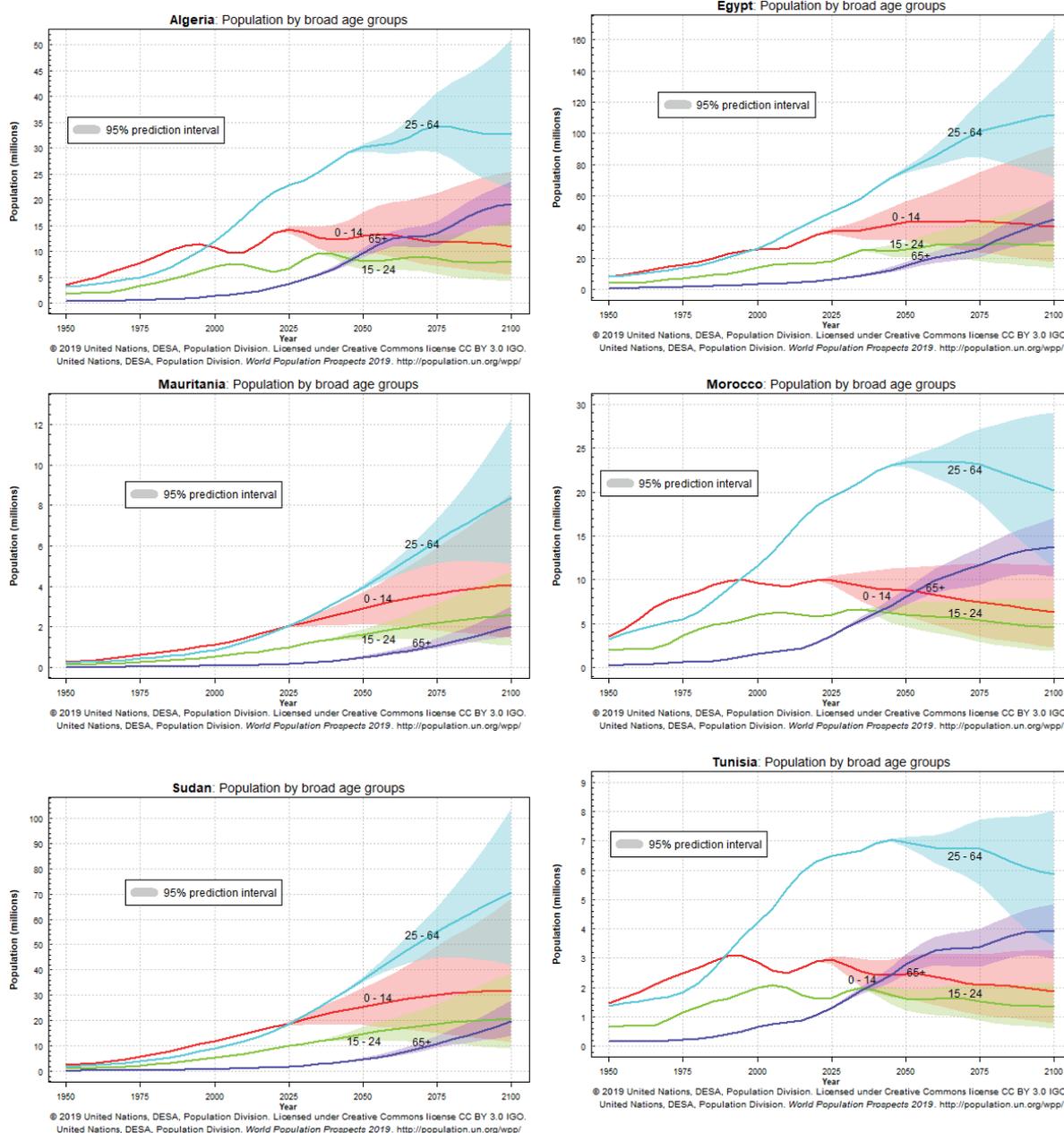
Banque mondiale (2017). Industry Competitiveness and Jobs: An Evaluation of World Bank Group Industry-Specific Support to Promote Industry Competitiveness and Its Implications for Jobs. <https://ieg.worldbankgroup.org/sites/default/files/Data/Evaluation/files/industry-competitiveness-and-jobs.pdf>.

CEA (2017). Quality of Institutions and Structural Transformation: Distortions and resource allocation in North Africa. https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/sro-na-quality_of_institutions_and_structural_transformation_en_rev3.pdf.

Yousefat, Ali. (2011). Unemployment and economic growth in Algeria in the periods from 1970 to 2009. International Forum on: Government's strategy to eliminate the unemployment and achieve the sustainable development on: 15-16 November 2011, Al-Msila University, Algeria.

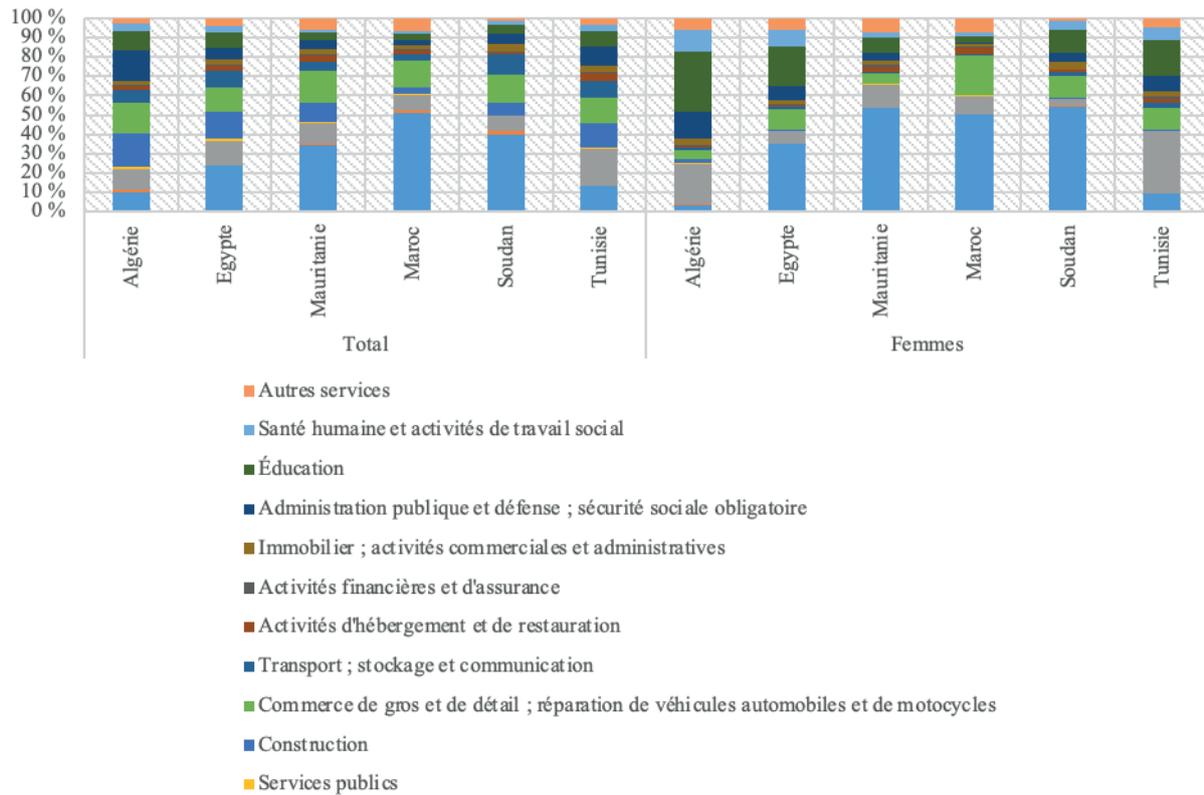
ANNEXES

Annexe 1: Explosion démographique des jeunes en Afrique du Nord



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2020.

Annexe 2: Répartition sectorielle des emplois en Afrique du Nord



Source : BIT, 2020.

Annexe 3: Principales politiques d'atténuation des effets de la COVID-19 en Afrique du Nord

A. Algérie : contexte et principales réponses politiques

La conjoncture en Algérie était marquée par deux chocs principaux. En plus de la propagation de la COVID-19, le pays est frappé par une forte baisse des prix du pétrole sur les principaux marchés internationaux.

La politique du pays, comme ailleurs dans le monde, s'est articulée autour de trois principales dimensions, à savoir la protection de la santé et des vies et le soutien économique des entreprises, ainsi que de la demande, y compris les mesures de protection sociale.

Depuis le début du mois de février, des mesures de confinement ont été mises en place. Elles comprenaient l'annulation d'événements publics et privés, y compris les manifestations et certaines activités religieuses, la fermeture des services de transport (internes et externes), la fermeture d'écoles, d'universités, de restaurants et de magasins, la mise en congé obligatoire, avec indemnisation complète, de la moitié des fonctionnaires et des travailleurs privés, et la fermeture complète de certaines villes et zones touchées, dont Alger.

L'assouplissement des mesures de confinement s'est opéré dès le début du mois de juin. Les couvre-feux et les fermetures de certains magasins ont été peu à peu abandonnés en faveur de l'adoption de règles de distanciation sociale et du port de masques. Dans plusieurs provinces, et avec la remontée des cas, il y a eu un retour de restrictions à la mobilité et aux activités économiques, à partir du 29 juin. Les autorités prévoient de rouvrir les écoles, et les frontières internationales sont encore fermées.

Pour atténuer l'impact économique de la crise sanitaire (en termes de mesures de confinement), les réponses des autorités en Algérie se sont articulées autour de deux objectifs principaux : aider les ménages, et sauver les entreprises et les emplois. Ces réponses se sont matérialisées comme suit :

- ... report des déclarations et paiements des impôts des particuliers et des entreprises, sauf pour les grandes entreprises ;
- ... assouplissement des délais contractuels et suspension des pénalités en ce qui concerne les retards d'exécution des marchés publics ;
- ... promulgation d'une loi de finances complémentaire (le 4 juin), qui prévoyait :
 - ... une enveloppe de 70 milliards de dinars pour atténuer les impacts sanitaires et économiques de la crise de COVID-19 ;
 - ... 20 milliards en termes d'allocations aux chômeurs en raison de la COVID-19, et 11,5 milliards pour les transferts aux ménages pauvres ;
 - ... une réduction des dépenses courantes et d'investissement de 5,7 % (représentant 2,2 % du PIB de 2019) par rapport à la loi budgétaire initiale de 2020, afin de s'adapter au nouvel environnement du faible prix du pétrole.
- ... La discussion d'un plan national de relance socioéconomique (18 et 19 août), dont les objectifs étaient les suivants :
 - ... assurer la sécurité alimentaire et pharmaceutique ;

... promouvoir un climat commercial favorable ;

... favoriser les secteurs à forte valeur ajoutée, les investissements directs étrangers et le commerce international.

... L'imposition de plusieurs mesures afin de réduire le montant des importations d'au moins 10 milliards de dollars (6 % du PIB).

... L'interdiction de l'exportation de plusieurs produits, notamment des produits alimentaires, médicaux et d'hygiène.

En matière de politique monétaire et macrofinancière, la Banque centrale d'Algérie a :

... abaissé, à maintes reprises, le taux de réserves obligatoires et son principal taux directeur ;

... annoncé un assouplissement des ratios de solvabilité, de liquidités et de prêts non performants pour les banques ainsi que certaines exigences prudentielles ;

... autorisé les banques à prolonger les paiements de certains prêts sans avoir besoin de constituer des provisions à leur égard ;

... abaissé les décotes sur les titres d'État utilisés dans les opérations de refinancement ;

... activé les opérations d'open market d'un mois (le 14 septembre).

de limiter la propagation du virus, en particulier l'imposition d'un couvre-feu, les fermetures temporaires et/ou permanentes des lieux de rassemblement, la suspension des voyages internationaux, la création de centres de dépistage, l'encouragement du télétravail, etc.

Le 30 avril 2020, le Gouvernement a fait part de sa volonté de réouverture et annoncé son attention d'élaborer un plan de coexistence à long terme avec le virus. Des activités économiques ont repris petit à petit (à capacité partielle ou à horaires réduits), y compris les centres commerciaux, les magasins, les restaurants et les hôtels.

Cette pandémie devrait avoir un impact économique et social pour plus d'une raison, y compris la contraction de l'activité touristique, des envois de fonds des travailleurs, du trafic maritime, de la demande sur le marché mondial, etc.

Face à cette crise, les autorités égyptiennes ont prévu un certain nombre de réponses économiques et sociales. Les plus importantes comprennent :

... une enveloppe de 8 milliards de livres, destinée aux fournitures médicales urgentes et nécessaires et au personnel médical ;

... une allocation de 75 % sur les salaires, pour soutenir les professionnels de la santé ;

... un plan de relance assorti d'une enveloppe de 6,13 milliards de dollars, soit 1,8 % du PIB ;

... une augmentation des pensions de 14 % ;

... l'élargissement de la couverture des programmes sociaux ciblés de transferts d'argent liquide, Takaful et Karama, pour toucher davantage de familles ;

B. Égypte : contexte et principales réponses politiques

Avec l'avènement de la COVID-19 en Égypte (le 14 février 2020), plusieurs mesures ont été prises afin

- ... le versement pendant 3 mois de subventions à 1,6 million travailleurs irréguliers dans les secteurs les plus touchés, pour un montant de 500 livres égyptiennes ;
 - ... l'offre de prêts à la consommation à faible taux d'intérêt, avec des réductions pouvant atteindre de 10 % à 25 % (un nouveau fonds de garantie a été mis en place par l'occasion) ;
 - ... un plan de relance en profit du secteur du tourisme, de 50 milliards de livres égyptiennes ;
 - ... la prolongation pour deux ans du moratoire sur la loi fiscale concernant les terres agricoles ;
 - ... la réduction du droit de timbre sur les transactions et l'impôt sur les dividendes ;
 - ... le report de l'impôt sur les plus-values ;
 - ... l'imposition d'une taxe « coronavirus » destinée aux secteurs et aux PME les plus touchés par la pandémie. Elle est de 1 % sur tous les salaires des secteurs public et privé et de 0,5 % sur les pensions de l'État.
- ... mis à la disposition des petits projets, particulièrement dans les secteurs industriels et à forte intensité de main-d'œuvre touchés par la COVID-19, des prêts à court terme d'une durée maximale d'un an ;
 - ... conseillé aux microprêteurs d'envisager des retards pouvant aller jusqu'à 50 % de la valeur des mensualités pour les clients en difficulté, au cas par cas ;
 - ... assoupli certaines exigences imposées aux banques, suspendu les listes noires pour les clients en situation irrégulière et abandonné les poursuites judiciaires contre les clients défaillants ;
 - ... lancé un programme d'achat d'actions de 20 milliards de livres égyptiennes ;
 - ... imposé une limite quotidienne temporaire pour les dépôts et les retraits d'espèces des particuliers et des entreprises.

En matière de politique monétaire et macrofinancière, la Banque centrale égyptienne a :

- ... réduit son taux directeur et le taux d'intérêt préférentiel sur les prêts aux secteurs du tourisme, de l'industrie, de l'agriculture et de la construction, ainsi que pour le logement des familles à faibles revenus et de la classe moyenne (une garantie gouvernementale a été constituée) ;
- ... mis à la disposition des entreprises du secteur de l'aviation des prêts assortis d'un délai de grâce de deux ans ;

C. Mauritanie : contexte et principales réponses politiques

En réponse à la pandémie, le Gouvernement mauritanien a imposé des restrictions sur l'activité économique et la mobilité afin de limiter la propagation du virus. Celles-ci comprenaient, entre autres, la fermeture des restaurants et des cafés, des écoles et des universités, ainsi que de toutes les entreprises non essentielles, la suspension des mouvements interrégionaux de personnes non essentielles, la fermeture des frontières, sauf pour le transport des marchandises, etc.

Dès le 7 mai 2020, un assouplissement progressif a été introduit. Il prévoyait l'assouplissement du couvre-feu, soumis à des directives claires sur la distanciation sociale et le port de masques, et l'ouverture de la plupart des commerces. A partir du 10 septembre 2020, le couvre-feu a été complètement levé, les mouvements

interrégionaux de personnes et les vols intérieurs ont repris, et les restaurants et les cafés ont rouvert.

Pour ce qui est des réponses apportées afin d'atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie, la Mauritanie a entrepris les grandes actions suivantes :

- ... la création d'un fonds d'urgence pour l'achat urgent de fournitures et d'équipements médicaux, doté d'environ 80 millions de dollars (1,1 % du PIB) ;
- ... l'octroi de subventions à 30 000 ménages pauvres ;
- ... un soutien financier aux petites entreprises individuelles ;
- ... la suppression des droits de douane et des taxes sur les importations de biens essentiels ;
- ... la mise en place d'une enveloppe de 260 millions de dollars, soit environ 3,9 % du PIB, pour des dépenses de santé, de fournitures médicales, de protection sociale, de soutien aux PME, de stocks de denrées alimentaires et de sécurité pour faire face à la pandémie ;
- ... l'obtention d'un financement d'urgence d'environ 130 millions de dollars, dans le cadre de la facilité de crédit rapide (du FMI), qui a été consacré aux programmes de santé et de protection sociale ;
- ... l'obtention d'un financement d'environ 95 millions de dollars de l'Initiative de suspension du service de la dette ;
- ... l'assouplissement des conditions de liquidité et le soutien du financement de l'économie, notamment par la réduction du taux directeur, du taux de prêt et des réserves obligatoires des banques.

D. Maroc : contexte et principales réponses politiques

Après la déclaration du premier cas confirmé, en mars, le Maroc a déclaré l'état d'urgence sanitaire et adopté des mesures de confinement, dont la quarantaine, l'interdiction des rassemblements, la limitation de la mobilité, la fermeture des frontières, des écoles et des universités, des restaurants et des cafés, etc.

À partir du 11 juin, des mesures de réouverture partielle ont été introduites. Plusieurs activités ont repris, et les restrictions sur la mobilité dans la plupart des zones rurales et des petites villes ont été assouplies.

L'économie a rouvert. Les autorités ont annoncé des mesures de réouverture partielle. La plupart des entreprises ont été autorisées à reprendre leurs activités, y compris la restauration dans les cafés et restaurants, les théâtres et les hammams. Les autorités ont assoupli les restrictions dans la plupart des zones rurales et des petites villes, en reprenant l'exploitation des transports publics et en supprimant les restrictions à la circulation et aux déplacements, y compris s'agissant des vols intérieurs. Les grands rassemblements sont restés interdits mais les frontières internationales ont été rouvertes pour les ressortissants marocains. L'état d'urgence a été maintenu en vue de faire face à une possible évolution de la situation.

Alors que la pandémie mondiale de COVID-19 se propageait, le Maroc a rapidement adopté un certain nombre de mesures sociales, économiques et de sécurité pour limiter la propagation du virus et soutenir les ménages et l'économie. Ces mesures comprenaient :

- ... la régulation des prix et le contrôle des canaux de distribution de masques et de gel hydroalcoolique ;
- ... la création d'un fonds spécial, d'environ 3 % du PIB, pour la gestion de la pandémie (contributions volontaires

- d'entités publiques et privées, qui seront déductibles des impôts), y compris :
- ... la modernisation des installations médicales ;
 - ... le soutien aux entreprises et aux ménages touchés par la pandémie ;
 - ... le report du paiement des cotisations sociales pour les entreprises de moins de 500 employés temporairement inactifs et connaissant une réduction de leur chiffre d'affaires de plus de 50 % ;
 - ... le report du paiement des dettes des employés temporairement au chômage et inscrits à la caisse de retraite ;
 - ... la réception d'une indemnité de 2 000 dirhams par mois pour les employés temporairement au chômage et inscrits à la caisse de retraite ;
 - ... la possibilité de différer le paiement de l'impôt sur le revenu pour les entreprises et les ménages ;
 - ... l'accélération du paiement des fournisseurs du Gouvernement, afin de soutenir les entreprises ;
 - ... la mise en place de transferts sociaux au profit des employés temporairement sans emploi ;
 - ... le report du paiement des cotisations sociales pour certains secteurs ;
 - ... le soutien aux ménages travaillant dans le secteur informel [paiement mobile mensuel de 800 à 1200 dirhams (80 à 120 dollars)] – 85 % des ménages éligibles dans le secteur informel ont été couverts ;
- ... le report de la date limite de déclaration de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques ;
 - ... l'exonération fiscale pour les rémunérations supplémentaires versées par les entreprises aux employés du secteur formel, dans la limite de 50 % du salaire net mensuel moyen ;
 - ... l'autorisation d'augmenter les emprunts extérieurs au-delà du plafond approuvé dans la loi de finances pour 2020.
- En outre, le Gouvernement accordera un prêt sans intérêt d'un montant maximum de 15 000 dirhams aux travailleurs indépendants, avec une période de remboursement de trois ans et un délai de grâce d'un an ;
- ... un plan de relance de 120 milliards de dirhams, qui :
 - ... financera des projets d'investissement (y compris des PPP) ;
 - ... soutiendra le capital des entreprises qui ont besoin d'injections de capitaux pour développer leurs activités.
 - ... En matière de politique monétaire et macrofinancière, la Banque centrale et l'Autorité des marchés financiers du Maroc ont :
 - ... réduit le taux directeur, élargi la gamme des garanties acceptées pour les pensions et les garanties de crédit, allongé les opérations de refinancement et octroyé des contrats d'échange aux banques nationales ;
 - ... suspendu le paiement des prêts pour les petites et moyennes entreprises et les travailleurs indépendants ;

- ... revu à la baisse les seuils de variation maximaux applicables aux instruments financiers cotés à la bourse, afin de réduire la volatilité ;
- ... suspendu les exigences de provisionnement pour les prêts bénéficiant d'un moratoire temporaire de paiement ;
- ... demandé aux banques de suspendre le paiement des dividendes pour l'exercice 2019 ;
- ... mis en place un mécanisme de financement des prêts (Damane Oxygène) qui accorde des prêts aux PME, avec suppression des exigences de garantie (en vue d'améliorer l'accès des PME) ;
- ... supprimé (par l'intermédiaire du Gouvernement), pour tous les ménages subissant des pertes de revenus, les intérêts capitalisés des prêts hypothécaires et des prêts à la consommation accumulés entre mars et juin 2020 ;
- ... mis en place une facilité post-crise (Damane Relance), à un taux d'intérêt subventionné, destinée à soutenir les entreprises, qui fournira un financement pour couvrir les besoins en matière de fonds de roulement ;
- ... prévu une garantie souveraine de 95 % au profit des PME, pour un montant équivalent à 10 % du chiffre d'affaires annuel ;
- ... établi, pour les grandes entreprises, une garantie souveraine de 80 % à 90 % de l'encours du prêt, qui sera plafonnée à un mois de chiffre d'affaires pour la plupart des secteurs ;
- ... accordé aux entreprises un délai de sept ans pour rembourser, avec un délai de grâce de deux ans ;
- ... décidé que le Gouvernement garantirait le prêt des entreprises d'État qui sera accordé par les banques exclusivement pour rembourser les fournisseurs ;
- ... lancé un mécanisme de financement des entreprises immobilières (Damane Relance Promotion Immobilière) ;
- ... acheté toutes les ressources disponibles dans le cadre de la ligne de précaution et de liquidité (environ 3 milliards de dollars, soit environ 3 % du PIB).

E. Soudan : contexte et principales réponses politiques

Le Soudan a annoncé son premier cas de COVID-19 le 14 mars 2020. En conséquence, des restrictions et mesures ont été adoptées afin de contenir la propagation de la pandémie. Celles-ci comprenaient le confinement, la fermeture des écoles, des universités et des entreprises, l'interdiction des grands rassemblements, le contrôle des aéroports et la mise en quarantaine des passagers. Un risque potentiel de seconde vague s'est installé à partir de la fin octobre à cause d'une augmentation importante des cas.

Dès le mois d'avril, les restrictions précédemment mises en place ont été assouplies, y compris le couvre-feu, la fermeture des frontières et d'autres mesures de confinement. Cependant, près de six mois de mesures d'endiguement ont suffi pour engendrer des hausses des prix, notamment des aliments de base, et une aggravation de la situation macroéconomique et sociale.

Le budget révisé et approuvé pour 2020 est venu répondre aux défis imposés par la pandémie. De nouvelles mesures politiques ont été adoptées, dont :

- ... la suppression des subventions à l'essence et au diesel ;
- ... des réformes des taux de change ;
- ... une mobilisation accrue des recettes intérieures ;
- ... l'obtention d'un soutien de 1,8 milliard de dollars pour un programme de réforme macroéconomique plus large, de la part de la communauté internationale ;
- ... l'obtention d'une aide humanitaire ;
- ... le financement d'un programme de soutien aux familles soudanaises, sous forme de transfert direct d'argent à 80 % de la population ;
- ... la possibilité d'un moratoire sur le remboursement des prêts pendant trois mois afin d'alléger la pression sur le secteur privé.

F. Tunisie : contexte et principales réponses politiques

Juste après le 2 mars 2020, la Tunisie a adopté, comme cela s'est fait ailleurs dans le monde et la sous-région, des restrictions et des mesures sanitaires afin de contrecarrer la propagation de la pandémie. Elles comprenaient la déclaration de l'état d'urgence nationale, la limitation des rassemblements et de la mobilité, la fermeture des écoles et universités, des magasins et des routes, etc.

Le 4 juin 2020, la Tunisie a décidé un déconfinement progressif et la réouverture des frontières. Les restrictions économiques ont été assouplies selon un plan en trois phases en fonction du secteur d'activité, à commencer par les secteurs les plus touchés, avec l'obligation de respecter la distanciation et le port du masque. Les supermarchés, les cafés et les restaurants ont rouvert à capacité réduite.

Le choc de la COVID-19 est survenu à un moment où la Tunisie était déjà aux prises avec des déséquilibres macroéconomiques persistants. En réponse à la pandémie, la Tunisie a élaboré un plan d'urgence de 2,5 milliards de dinars, soit 1,8 % du PIB. Ce plan prévoit :

- ... l'augmentation de la dotation budgétaire pour les dépenses de santé ;
- ... la création d'un fonds de 100 millions de dinars pour l'achat d'équipements par les hôpitaux publics ;
- ... le report du paiement de l'impôt sur le revenu et d'autres taxes et cotisations sociales ;
- ... des exonérations de TVA et l'accélération des procédures de remboursement de la TVA ;
- ... le rééchelonnement des taxes et des arriérés douaniers ;
- ... l'assouplissement des liquidités pour le secteur privé, afin de limiter les licenciements et de protéger les plus vulnérables, notamment dans le secteur informel ;
- ... le soutien financier aux familles pauvres et à la population vulnérable (150 millions de dinars) : des transferts en espèces pour les ménages à faibles revenus et pour les personnes handicapées et les sans-abri (450 millions de dinars pour trois mois) ;
- ... la création d'un fonds dédié aux travailleurs en chômage technique (300 millions de dinars) ;
- ... une aide aux chômeurs temporaires en raison du choc de la COVID-19 (300 millions de dinars) ;

- ... la création d'un fonds d'investissement pour soutenir les entreprises touchées par la crise (700 millions de dinars) ;
- ... la création d'un fonds de garantie de crédit (500 millions de dinars).

En matière de politique monétaire et macrofinancière, la Banque centrale et le Gouvernement ont :

- ... réduit le taux directeur et décidé d'une baisse supplémentaire ;
- ... demandé aux banques de reporter les paiements sur les prêts existants et de suspendre tous les frais pour les paiements et les retraits électroniques ;

- ... demandé aux banques de reporter le remboursement des crédits des employés pour une période de trois à six mois, en fonction du niveau de revenu net ;
- ... décidé de prolonger le report du remboursement des prêts pour le secteur du tourisme ;
- ... annoncé la création de fonds d'investissement (600 millions de dinars) ;
- ... annoncé une garantie de l'État pour les nouveaux crédits (1,5 milliard de dinars) ;
- ... annoncé l'activation d'un mécanisme permettant à l'État de couvrir la différence entre le taux directeur et le taux d'intérêt effectif sur les prêts d'investissement (plafonné à 3 points de pourcentage).

